This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

5.37

Fr 1570.85

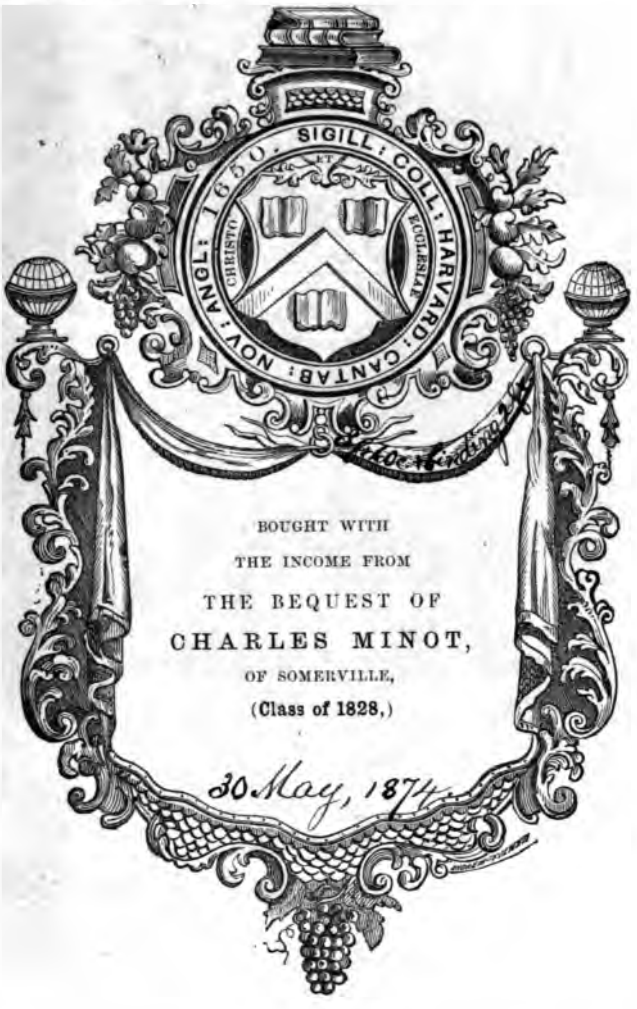

BOUGHT WITH

THE INCOME FROM

THE BEQUEST OF

CHARLES MINOT,

OF SOMERVILLE,

(Class of 1828.)

30 May, 1874

LE

TRAITÉ DE PARIS

DU 20 NOVEMBRE 1815

Coulommiers. — Typographie A. MOUSSIN.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

COURS D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

LE TRAITÉ DE PARIS

DU 20 NOVEMBRE 1815

I. LES CENT JOURS
II. LES PROJETS DE DÉMEMBREMENT — III. LA SAINTE-ALLIANCE
LES TRAITÉS DU 20 NOVEMBRE

PAR

M. ALBERT SOREL

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1872

~~55-34.30~~
Fr 1570.85

1874, May 30.
Minot Fund.
(3f. 60c. + binding 2f.)

Ce volume contient la matière de trois leçons professées à l'École libre des sciences politiques au mois de mars 1872. Le programme du cours d'histoire diplomatique était l'*Histoire des traités de* 1815, comment ils ont été conclus; comment ils ont été détruits. Ce cours embrassait ainsi toutes les grandes transactions européennes, depuis le congrès de Vienne jusqu'à la constitution de l'empire Allemand.

Je n'avais point à présenter aux auditeurs un précis de l'histoire de l'Europe pendant cette période. Je ne devais point non plus me borner à l'énumération des traités, à l'explication des textes, au commentaire des protocoles. Tout traité est une expression des rapports qui existent, au moment où il est négocié, entre les forces des États qui le concluent. La valeur d'un traité dépend de l'exactitude avec laquelle il exprime ces rapports. Pour connaître cette valeur, ce sont les termes du rapport qu'il importe d'étudier, c'est-à-dire la situation des États, la nature des peuples, le caractère des hommes, la portée des événements qui ont produit le traité. On sort ainsi des conventions officielles,

des abstractions diplomatiques, on entre dans l'histoire vivante, dans la réalité.

J'ai conçu le cours comme une suite de monographies reliées entre elles par des exposés très-succincts destinés à résumer les données de chaque problème, à marquer l'enchaînement de la série. J'ai dû supposer à l'auditeur la connaissance, au moins générale, des événements intermédiaires et de l'histoire intérieure des États. Je me suis borné à en détacher ce qui me semblait essentiel à l'intelligence de mon sujet, renvoyant, pour le détail, aux histoires générales et aux mémoires du temps. C'est ainsi que pour l'histoire de la seconde paix de Paris, j'ai renvoyé les auditeurs à l'histoire du Consulat et de l'Empire, à l'histoire du XIXe siècle de Gervinus, aux deux derniers ouvrages surtout publiés en France sur la Restauration, l'Histoire de M. de Viel-Castel plus étendue, plus égale, plus continue, plus diplomatique aussi et plus refroidie, histoire d'État, et à celle de M. Duvergier de Hauranne moins didactique, moins suivie, mais plus individuelle, plus vivante, semée de digressions instructives, remplie de citations, de témoignages de première main, moins une histoire proprement dite qu'une série de chapitres de mémoires, histoire d'opposition.

Dans un premier essai, aussi hâtif, presque improvisé, je n'ai pas cru devoir tenter une étude abstraite, détachée, des événements. Loin de chercher la *vérité absolue*, que je n'aurais pas découverte, je me suis renfermé à dessein dans la *vérité relative*. Je ne me trouvais ni assez d'essor, ni assez de soutien pour planer au-dessus des hommes, des partis,

des nations. Je n'ai point cherché à m'élever à un point de vue supérieur; je me suis imposé au contraire de demeurer à terre, de me placer au point de vue de chaque homme, de chaque parti, de chaque nation, et de passer de l'un à l'autre en décrivant successivement ce que j'avais observé. Je rendais ainsi les choses telles qu'elles m'étaient données, et il m'était permis de tirer parti des documents mélangés que j'avais entre les mains : je présentais à l'auditeur des faits, rien que des faits, tous ceux que j'avais pu rassembler, et je m'efforçais de recomposer ainsi la physionomie des hommes et des temps, telle que la donnaient, pour chaque pays, les contemporains les plus intéressés. Dans ce dessein j'ai multiplié les textes, je ne me suis interdit aucune citation, pensant qu'un aperçu de la littérature diplomatique de chaque période rentrait dans mon sujet.

En essayant ainsi de comprendre le plus d'hommes et le plus de faits qu'il m'était possible, et de les expliquer, je ne me suis point interdit de rapprocher les uns des autres, de détacher les rapports, de dégager les contradictions. La méthode critique, l'étude objective des faits psychologiques n'interdit point certaines conclusions morales et certains enseignements politiques; je me suis borné la plupart du temps à les indiquer, à y solliciter l'auditeur plutôt qu'à l'y arrêter; lorsque la déduction en était très-nette et pour ainsi dire forcée, j'ai essayé de la formuler en peu de mots : ici je me plaçais exclusivement au point de vue des intérêts de notre pays.

Je ne crois pas que le patriotisme perde en s'éclairant, qu'il se refroidisse en cherchant dans l'histoire une conscience

LE

TRAITÉ DE PARIS

DU 20 NOVEMBRE 1815

plus pénétrante de lui-même. En voyant se reproduire chez le même peuple, en découvrant chez les peuples étrangers, sous des apparences différentes de langage et de coutumes, les mêmes passions, les mêmes prétentions, les mêmes illusions, les mêmes erreurs, on se forme un jugement plus rassis et plus mesuré des choses, on prend plus de patience, on a moins de colère, l'amour-propre diminue, mais la confiance dans l'avenir s'affermit davantage : c'est qu'on voit à mesure se déterminer les conditions de la vie nationale, il s'établit sur la conduite à suivre une certitude plus grande, l'esprit passe de l'instinct à la réflexion, de la superstition à la croyance, de la légende à l'histoire : il approche de la science.

Je décris ici non ce que j'ai prétendu faire, mais ce que j'aurais au moins voulu essayer. Si j'insiste à ce point sur la méthode, c'est par la conscience même de l'insuffisance de ce qui suit : ce n'est qu'une intention, s'accuse-t-elle suffisamment? Je n'ose le croire, c'est pourquoi j'ai cru nécessaire d'avertir le lecteur.

Août 1872.

SOURCES

ALISON. — History of Europe, 1774 to 1815, 20 vol. in-12. Londres, 1847-1848.

ANGEBERG. — Le Congrès de Vienne et les traités de 1815, avec une introduction historique par M. Capefigue, Paris, 1864 (1).

ARNDT. — Hardenberg's Leben und Wirken nach authentischen Quellen, Berlin, 1864.

BENJAMIN CONSTANT. — Mémoires sur les Cent jours. Paris.

BEUGNOT. — Mémoires. 2 vol. Paris.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE. — (Michaud), dernière édition, 54 vol. Paris.

CASTLEREAGH. — Despatches, Londres.

CHATEAUBRIAND. — Œuvres, Mémoires d'outre-tombe.

CORNEWALL LEWIS. — Histoire gouvernementale de l'Angleterre de 1770 jusqu'à 1830, trad. de l'anglais par M. Mervoyer, 1 vol. Paris.

DUVERGIER DE HAURANNE. — Histoire du gouvernement parlementaire. Paris.

EYNARD. — Vie de Madame de Krüdner, Paris.

(1) Ce recueil est le dernier et le plus complet sur cette période 1813-1822. Il a été publié d'abord en 2 vol. très-forts, puis en quatre ; c'est à cette dernière division que je renvoie.

FLEURY DE CHABOULON. — Mémoires pour servir à l'histoire du retour et du règne de Napoléon en 1815. Paris, 1822.

ID. — Avec les notes manuscrites de Napoléon, copiées par M. de Menneval. (Bib. nationale, réserve.)

GAGERN. — Mein Antheil an der Politik. — T.V. der Zweite Pariser Frieden. Leipsig 1845.

GENTZ (Friedrich von). — Schriften, h. von Schlesier. Stuttgart.

Briefe von F.v.G. an Pilat, h. von, Dr. Mendelssohn. Bartholdy. Leipsig. 1867.

GERVINUS. — Histoire du XIXe siècle, traduction de M. Minsen. Paris.

GUIZOT. — Mémoires. Paris.

HOBHOUSE. — Lettres sur les Cent jours.

MAISTRE (Joseph de). — Correspondance diplomatique. Paris, 1860.

MÉMOIRES tirés des papiers d'un homme d'Etat. Paris, 1837.

MIOT DE MÉLITO. — Mémoires. Paris.

PERTZ. — Aus Stein's Leben. Berlin, 1857 (1).

PONTÉCOULANT. — Souvenirs. Paris, 1863.

PRADT (de). — Du congrès de Vienne.

ID. — L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle.

ROVIGO. — Mémoires.

SAINTE-BEUVE. — Portraits littéraires, Portraits de femme. Causeries du lundi, Nouveaux lundis.

SCHAUMANN. — Geschichte des Zweiten Pariser Friedens für Deutschland, aus Actenstücken, Göttingen 1844 (avec pièces justificatives).

(1) Cet ouvrage est un résumé très-serré, très-dense du grand ouvrage de M Pertz : Das leben der ministers von Stein, 7 vol. Berlin 11850-1855. Les renvois sont faits en vue de cet abrégé, tome II. — Les ecteurs pourront se reporter au tome IV, IXe partie du grand ouvrage, pour plus de détails.

STAEL (Madame de). — Considérations sur la Révolution française. Paris.

TABLEAU HISTORIQUE de la guerre franco-allemande, Berlin, 1871.

THIERS. — Histoire du Consulat et de l'Empire.

VARNHAGEN VON ENSE. — Denkwürdigkeiten. B. VII : Nach dem Wiener Congress; Berlin, Paris 1815. Leipsig.

VICENCE. — Souvenirs du duc de Vicence publiés par Ch. de Sorr. Paris.

VIEL CASTEL (de) — Histoire de la Restauration.

VILLEMAIN. — Souvenirs contemporains. Les Cent jours. Paris.

WELLINGTON. — Despatches. Londres, 1858-1862.

LE

TRAITÉ DE PARIS

DU 20 NOVEMBRE 1815

I

LES CENT JOURS

I. — En 1814, la guerre durait depuis vingt-deux ans. Il y avait eu des trêves, jamais de sécurité. C'était un système de violences continues et de revanches incessantes. La Révolution d'abord, Napoléon après elle avaient exaspéré l'Europe par une tyrannie sans trève et l'abus systématique de la victoire. La France était excédée, à bout d'illusions et sans ressort d'enthousiasme; le sang lui manquait. A mesure qu'elle se dégoûtait de son maître, la colère des peuples s'élevait contre lui. Il fallut pour qu'elle se déchaînât des excès bien prolongés, des fautes irréparables, surtout d'immenses désastres (1). L'empereur vaincu, il y eut un élan

(1) « L'Europe était si vaincue, les princes si brisés et si médiocres, qu'ils se seraient soumis à toute énormité dont on aurait annoncé d'avance les limites fixes et précises. Ce qui les a réduits au désespoir, c'est moins ce qu'ils souffraient que l'incertitude perpétuelle de leur avenir et l'attente effrayante de quelque chose de pire encore. » TOQUEVILLE, *Mélanges*.

irrésistible vers la paix. Toutes les colères s'étaient concentrées sur cette tête. La France attribua tous ses malheurs au despotisme impérial et répudia le génie qui l'avait fascinée quinze ans. L'Europe comprit qu'elle devait, dans l'intérêt de son propre repos, ménager un peuple qui l'avait si longtemps tenue en échec. A part les Prussiens dont les ardeurs de représailles n'étaient que trop justifiées (1), les puissances alliées désiraient sincèrement la réconciliation. Elles n'avaient pas moins combattu dans Napoléon le conquérant que l'héritier de la Révolution française. Elles voulaient en finir avec cette Révolution; il était nécessaire pour elles qu'il s'établît en France un gouvernement régulier donnant des garanties d'ordre et de durée. Un gouvernement dont le premier acte eût été un traité humiliant pour le pays, n'aurait pu ni se soutenir lui-même, ni contenir longtemps les passions nationales. De là vint la modération dont on usa en 1814.

« Les alliés, dit de Pradt, n'étaient pas venus à Paris pour la France, pour la rendre puissante, pour entrer dans ses désirs..... mais pour se défendre eux-mêmes de ses atteintes passées et à venir.... Ils avaient fixé son nouvel état sinon sans générosité, du moins sans rigueur; et ce défaut de rigueur pouvait encore après

(1) « Il ne les avait pas seulement accablés de guerres, de taxes, d'invasions, de démembrements; il les avait offensés autant qu'opprimés... Ils voulaient venger la reine de Prusse de ses insultes et la nation allemande de ses dédains.... Après la campagne de Russie, l'Empereur causant un jour des pertes de l'armée française dans cette terrible épreuve, l'un des assistants, le duc de Vicence, les estimait à plus de 200,000 hommes. — « Non, non, dit Napoléon, vous vous trompez, ce n'est pas tout; » et après avoir un moment cherché dans sa mémoire. « Vous pourriez bien ne pas avoir tort; mais il y avait beaucoup d'Allemands. » C'est au duc de Vicence, lui-même, que j'ai entendu raconter ce méprisant propos; et l'empereur Napoléon s'était complu sans doute dans son calcul et dans la réponse, car le 28 juin 1813, à Dresde, dans un entretien devenu célèbre, il tint le même langage au premier ministre de la première des puissances allemandes, à M. de Metternich.

GUIZOT. *Mém.*, I, 64.

tout ce qui avait rempli le cours des vingt-cinq dernières années passer pour de la générosité. »

La première invasion n'eut point le caractère odieux qui s'attache en général à la conquête. Elle dura peu de temps et laissa peu de traces. La France sentait amèrement ses défaites, mais elle sentait aussi ses torts. Elle sut gré aux vainqueurs des égards qu'ils lui montrèrent. Le traité du 30 mai 1814 lui rendait ses frontières de 1792, c'est-à dire les frontières de l'ancienne France un peu étendues et fortifiées. Le pays se résigna sans trop de peine à l'abandon de conquêtes qu'il avait payées si cher et dont il appréciait l'injustice. Un écrivain de l'époque rend avec vivacité les sentiments qui régnaient à ce sujet dans les classes éclairées.

« Ce mobilier de puissance et de gloire ne faisait pas partie de l'ancien mobilier de la couronne de France. Il est compris dans l'inventaire d'une révolution dont les principes et les actes sont trop odieux et dont on a eu trop à souffrir, pour que les conséquences puissent paraître mériter d'être défendues. C'est donc sans résistance comme sans chagrin qu'on aura renoncé à tout ce qui est hors de l'ancienne France. » (1)

A part l'Angleterre, aucune des puissances n'avait d'inclination marquée pour les Bourbons. On les croyait incapables d'une mission aussi difficile. La France ne les appelait pas : il ne lui restait de tant de crises et tant de secousses qu'une indifférence radicale, une lassitude profonde.

(1) De Pradt, du congrès de Vienne. — Voyez aussi Viel Castel. I, 322. — « Lorsque les armées coalisées sont entrées dans Paris, les Français étaient réduits à un tel état d'oppression, d'avilissement et de misère, qu'ils n'ont pas senti d'abord ce qu'avait d'humiliant la présence de leurs ennemis dans le sein de la capitale; le gouvernement impérial qui pesait sur eux s'est écroulé, et comme Carnot l'a reconnu, ils en ont vu la chute avec une joie unanime. » (CENSEUR, t. V, 1815).

« C'était une nation de spectateurs harassés, dit un contemporain, qui avaient perdu toute habitude d'intervenir eux-mêmes dans leur propre sort, et qui ne savaient quel dénouement ils devaient désirer ou craindre à ce drame terrible dont ils étaient l'enjeu..... la nation était aussi divisée dans ses langueurs qu'elle l'avait été naguère dans ses emportements. » Mais, ajoute le même écrivain (1), « plus on prouvera qu'aucune volonté générale, aucune grande force intérieure ou extérieure n'appelait et n'a fait la Restauration, plus on mettra en lumière la force propre et intime et cette nécessité supérieure qui détermina l'événement. »

Les Bourbons apportaient la paix et la liberté politique. Ils restaurèrent les finances et commencèrent de rétablir l'armée. Le pays respira et se remit à vivre. Au congrès de Vienne, la France vaincue força, pour ainsi dire, l'entrée du concert Européen et reprit son rang de grande puissance. La plus large part du mérite revient ici au prince de Talleyrand. Il se fit un rôle prépondérant. Les grandes questions furent résolues dans le sens que le gouvernement de Louis XVIII jugeait le plus conforme aux intérêts de la France. Au mois de janvier 1815, la quadruple alliance était rompue; la France, l'Autriche et l'Angleterre s'unissaient pour résister aux ambitions de la Prusse et de la Russie. Au dedans comme au dehors la Restauration justifiait le beau nom qu'elle s'était donné.

Mais ses mérites n'étaient point de ceux qui frappent les imaginations populaires et gagnent les sympathies du grand nombre. C'étaient des mérites cachés, qui ne pouvaient trouver leur récompense que dans l'avenir. La Restauration avait à lutter contre de grandes défiances, elle se heurtait aux préjugés les plus enracinés. Ses amis étaient maladroits; les meilleurs étaient dépourvus de sagacité politique. Louis XVIII était lui-même un ancien émigré. Il ne montra dans cette première épreuve ni le tact ni la finesse

(1) Guizot, *Mémoires*, I, 24-30.

supérieure qu'il déploya plus tard. Ce gouvernement était honnête et sincère; il manqua d'habileté, surtout de sens critique. Il ne compta point assez avec la sottise humaine; il dédaigna trop les fanfaronnades réactionnaires du parti royaliste (1), et les déclamations surannées des révolutionnaires (2). Comme il n'avait point l'intention de rétablir la corvée et d'exproprier les acquéreurs de biens nationaux, il se crut dispensé de faire à cet égard des professions de foi (3). Jamais pouvoir ne montra plus de mépris pour le charlatanisme : c'était une erreur avec un peuple qui avait assisté aux fêtes de la déesse Raison et poursuivi de ses acclamations toutes les pompes de l'empire. Il était habitué à d'autres manières d'être, il ne comprit pas et se défia (4). Des maladresses furent commises; quelques-unes étaient inévitables. Les adversaires de la Restauration surent en tirer parti. « Les Bourbons, dit un des plus dévoués serviteurs de l'empire (5), ne comprenaient pas ce qu'avait si bien compris Henri IV, c'est qu'ils n'avaient rien à craindre de leurs amis et tout à redouter de leurs ennemis. »

L'armée était mécontente, la nation craignait pour ses droits; la chute prodigieuse de Napoléon, son exil, son abandon réveillaient les sympathies étouffées par les derniers désastres; la légende se formait (6); le peuple s'habi-

(1) Duv. de H, II, 329.

(2) Id. 354 à 358. *Mémoire au Roi* de Carnot.

(3) « En présence des alarmes de la France nouvelle, le Roi et ses principaux conseillers étaient bien plus disposés à céder qu'à engager la lutte ; mais après avoir fait acte de sagesse constitutionnelle, ils se croyaient quittes de tous soucis et rentraient dans leurs habitudes et leurs goûts d'ancien régime, voulant aussi vivre en paix avec leurs vieux et familiers amis. » GUIZOT, *Mémoires*, I, 55.

(4) Le préfet de la Loire-Inférieure écrivait en novembre 1814 : « La classe haineuse n'est pas nombreuse ; la classe méfiante est presque universelle. » DUV., II, 373.

(5) Caulaincourt : *Souvenirs du duc de Vicence.*

(6) Voyez Duv., II, 363.

tuait à voir dans l'empereur tombé le défenseur de ses droits et le représentant de la Révolution. Son despotisme n'avait jamais menacé l'égalité; la noblesse impériale, loin de blesser la foule, flattait à la fois son goût pour l'éclat et caressait ses convoitises secrètes; c'était une noblesse démocratique; tout le monde y pouvait prétendre; on y parvenait même à l'ancienneté (1). L'oubli se faisait autour des souffrances; il ne restait que le souvenir des gloires du passé; les dernières blessures d'amour-propre en complétaient le prestige : Napoléon avait promené ses aigles populaires dans toutes les capitales; les fleurs de lys avaient reparu avec les étrangers. Ces regrets, ces froissements, ces inquiétudes, ce travail de légende, détachaient insensiblement la nation de ses nouveaux chefs. Les bruits qui venaient de Vienne contribuaient encore à affaiblir dans les esprits ce qui restait de griefs contre Napoléon. Ne voyait-on pas les souverains qui l'avaient vaincu continuer ses errements, trafiquer des âmes et négocier des peuples ainsi qu'il l'avait fait? leur conduite semblait même plus odieuse encore; ils n'invoquaient que le droit divin des couronnes, tandis que Napoléon avait eu toujours soin de se couvrir du manteau de la Révolution, d'exciper en toute occasion des droits éminents du peuple français. C'est ainsi que, sans rappeler l'empereur, les habitants des campagnes, obsédés du cauchemar féodal, la population ignorante des villes, en proie aux superstitions révolutionnaires, la bourgeoisie libérale, blessée dans son amour-propre, ombrageuse de la noblesse, franchement hostile au clergé (2), abandonnant à ses erreurs un gouvernement qui ne sollicitait pas assez son appui, préparaient peu à peu les voies aux menées

(1) Sur l'irritation et l'attitude des *nouveaux nobles*, voyez Duv. de H. II, 327, 334.

(2) « Le déclin du gouvernement royal en 1814, doit être attribué aux intérêts plus qu'aux opinions, aux amours-propres plus qu'aux intérêts. » Duv. II, 337.

des agitateurs bonapartistes, soutenus par la conspiration spontanée des officiers en demi-solde, des vétérans licenciés, des jacobins anoblis (1), des clubistes incorrigibles, des mécontents de tout étage et des déclassés de tout ordre, dont vingt-cinq ans de crise sociale avaient encombré la France.

Lorsque le bruit se répandit que Napoléon était débarqué au golfe Juan, que les généraux se jetaient dans ses bras, que l'armée abandonnait le drapeau blanc pour suivre ses aigles, que les populations l'acclamaient au passage (2), le gouvernement restauré s'affaissa de lui-même. Ce n'était pas que le mouvement fût irrésistible, mais on n'avait point de forces pour l'arrêter, les barrières tombaient, la nation se laissait faire. Les voix qui s'élevaient en faveur de Napoléon n'étaient pas très-nombreuses, mais c'étaient les seules qui se fissent entendre; les bras qui s'armaient pour l'empereur ne formaient pas un faisceau bien redoutable, mais tous les autres restaient inertes.

« Stupéfaite, la France laissa sans résistance comme sans confiance, l'événement s'accomplir. Napoléon en jugea par lui-même ainsi avec son bon sens admirable : « Ils m'ont laissé arriver, dit-il au comte Mollien, comme ils les ont laissé partir. » (3)

(1) Châteaubriand écrivait à leur propos en décembre 1814 : « Un républicain de bonne foi qui ne cède ni au temps ni à la fortune, peut être estimé... Mais si des fortunes immenses ont été faites... si Brutus a reçu des pensions de César, il fera mieux de garder le silence ; l'accent de la fierté et de la menace ne lui convient plus. »

Réflexions politiques, IV.

(2) A Lyon « l'air retentissait d'acclamations non-interrompues. C'était un feu roulant de cris de : *Vive l'Empereur! A bas les prêtres! A bas les royalistes!* FLEURY DE CHABOULON. *Mém.* I, 213.

« Cette marche triomphale de Napoléon à travers la France gonflait d'orgueil le cœur de ses amis. C'était encore l'élu du peuple! l'homme aux merveilles... C'est en traits de feu qu'il faudrait retracer le grandiose de l'ovation populaire qui porta le proscrit, de bras en bras, du golfe de Juan au palais des Tuileries.

(*Souvenirs du duc de Vicence*). — Cf. Duv., II, 429.

(3) Guizot, *Mém.* I, 57.

Ainsi s'accomplit la Révolution du 20 mars (1). Personne n'eut l'idée de la combattre; quelques-uns seulement en aperçurent, dès le premier moment, les terribles conséquences. Madame de Staël nous laisse un témoignage éloquent des perplexités qui déchirèrent alors les âmes clairvoyantes et vraiment libérales.

« Non, jamais je n'oublierai le moment où j'appris par un de mes amis, le matin du 6 mars 1815, que Bonaparte était débarqué sur les côtes de France; j'eus le malheur de prévoir à l'instant les suites de cet événement, telles qu'elles ont eu lieu depuis et je crus que la terre allait s'entr'ouvrir sous mes pas. Pendant plusieurs jours, après le triomphe de cet homme, le secours de la prière m'a manqué complètement..... Je dis à M. de Lavalette : « C'en est fait de la liberté si Bonaparte triomphe et de l'indépendence nationale s'il est battu (2). »

II. — A Vienne les grandes questions étaient résolues; il ne restait plus qu'à débattre la forme de la future Confédération germanique; les plénipotentiaires négociaient le règlement des affaires de détail; les souverains alliés songeaient à retourner dans leurs États. La confiance était complète; jamais Vienne n'avait été plus brillant. Ce fut au milieu d'une fête que l'on apprit l'audacieuse tentative de Napoléon. Un des secrétaires de l'ambassadeur de France, le comte Alexis de Noailles (3) assistait à la scène et l'a décrite en ces termes.

« La nouvelle arrivait à la cour d'Autriche dans la soirée du 5 mars, par un messager de Sardaigne, à l'heure où dans les salons de l'Impératrice, on donnait la représentation d'un tableau

(1) Cf. Duv. II, VI : Le 20 mars.

(2) Considérations, V, XIII. Voir aussi le chap. I, des *Souvenirs des Cent-Jours* de Villemain, et en général, pour toute cette période, suivre ce beau et vivant récit.

(3) Cité par Villemain. — *Souvenirs*, III.

vivant. Le sujet de ce jeu de cour était la première entrevue de Maximilien Ier avec Marie de Bourgogne... L'attention admirative qui suivait les scènes diverses, les changements pittoresques, les attitudes guerrières ou gracieuses du tableau, est tout à coup interrompue. L'Empereur d'Autriche et les monarques ses hôtes se retirent dans une pièce à part. Tout le monde, dans le palais, se répète bientôt que le 26 février au soir, Napoléon, avec quelques centaines d'hommes de sa garde, montés sur un brick et sur plusieurs petits navires, a quitté l'île d'Elbe et que l'Europe est menacée. — Quelques personnages officiels essayent de traiter légèrement cet incident. Mais l'inquiétude perce et domine dans le langage des plus fermes. L'incertitude dura cependant deux jours encore..... »

Il y eut d'abord une consternation générale, puis une irritation profonde. Tout était remis en question, il fallait donc recommencer la guerre. Les alliés adressaient les reproches les plus vifs à l'empereur de Russie. C'était lui surtout qui avait insisté pour que Napoléon ne fût pas traité plus sévèrement, relégué plus loin que l'île d'Elbe. Alexandre se défendait en accusant les Bourbons qui n'avaient su rien prévenir; mais il condamnait lui-même sa modération. Il devint le plus passionné des coalisés et déclara dès les premiers jours qu'il s'agissait maintenant d'une guerre à mort. Il répétait « que l'affaire le regardait personnellement, qu'il avait à se reprocher une imprudence, à se laver d'un tort, et qu'il mettrait à cette guerre renaissante par sa faute son dernier homme et son dernier rouble » (1). La résolution d'en finir avec l'Empereur éclate avec violence dans la déclaration des puissances, en date du 13 mars, *au sujet de l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe* (2).

« En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France, avec des projets de trou-

(1) Villemain, IV. 91.
(2) Angeberg, III, 912.

bles et de bouleversements, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui. — Les Puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. »

Les Puissances ajoutaient qu'elles maintiendraient le traité de Paris du 30 mai 1814, et donneraient *au roi de France et à la nation Française, ou à tout autre gouvernement attaqué... les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique*. Cette clause avait été insérée par intérêt pour la Restauration ; elle explique comment la signature des plénipotentiaires français se lit au bas de la *Déclaration*. Elle était motivée sur la confiance que *la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, ferait incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant*.

Cette confiance ne put être de longue durée. La France abandonnait les Bourbons et laissait faire Napoléon. Le récit des manifestations qui accueillaient l'Empereur arrivait à Vienne accommodé et amplifié par la Presse officieuse. Napoléon avait intérêt à faire croire que le peuple le rappelait. Il ne négligeait aucune occasion de l'affirmer à l'Europe. On lisait dans *la relation de la marche de Napoléon de l'île d'Elbe à Paris*, insérée au *Moniteur* et qui « ne saurait être attribuée qu'à l'Empereur » (1) :

« De Grenoble à Lyon la marche de l'Empereur ne fut qu'un triomphe. L'Empereur fatigué était dans une calèche, allant toujours au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse des sentiments des braves dauphinois.... Les soldats du 5me arrachèrent sur le champ leurs cocardes et prirent avec enthousiasme et la larme à l'œil, la cocarde tricolore. Lorsqu'ils furent rangés en bataille, l'Empereur leur dit : ... — Demandez à vos pères; interrogez tous ces habi-

(1) Note de l'Éditeur officiel de la *Correspondance*.

tants qui arrivent ici des environs ; vous apprendrez de leurs propres bouches la véritable situation des choses. Ils sont menacés du retour des dîmes, des priviléges, des droits féodaux et de tous les abus dont nos succès les avaient délivrés (1). N'est-il pas vrai, paysans ? — Oui, Sire, répondirent-ils tous d'un cri unanime ; on voulait nous attacher à la terre. Vous venez comme l'ange du Seigneur pour nous sauver. » (2)

La France semblait confondre sa cause avec celle de l'Empereur ; le ressentiment commença de se tourner contre elle. Les Allemands avaient demandé en 1814 des garanties territoriales contre un nouveau soulèvement de la France. Le fait confirmait leurs préventions. Dans toute l'Allemagne, les volontaires à peine licenciés coururent aux armes. A la crainte, à la colère se joignaient les déceptions cruelles que le congrès de Vienne avait fait éprouver aux patriotes. Le rêve de l'unité et de la puissance germanique s'était dissipé sous l'action dissolvante des diplomates, entre les rivalités misérables des Cabinets.

« L'indignation des espérances déçues se tournait en une haine enflammée contre l'ennemi de la patrie, et cherchait à s'apaiser dans le sang des infidèles qui l'avaient reçu pour la seconde fois. » (3)

Le baron de Stein écrivait à sa femme, le 18 mars :

« On est très-agité par les nouvelles qui circulent sur le soulèvement général de l'armée française, la conduite molle et l'inaction du peuple. On prend de tous côtés, les mesures les plus énergiques pour la résistance et pour la soumission de ces janissaires. Mais les efforts qu'il faut faire, les dangers auxquels on s'expose au moment où on croyait atteindre le port sont grands et inquiétants. La génération présente semble devoir être privée pour tou-

(1) « Les mots de servage et de glèbe avaient échauffé les esprits. La haine universelle contre la noblesse prêtait à Bonaparte un appui redoutable. » BENJAMIN CONSTANT, *Mém. sur les Cent-Jours*.
(2) *Moniteur* du 23 mars 1815.
(3) Pertz, II, 203-204.

jours du calme et de la tranquillité qui permettent de s'abandonner aux occupations de la paix..... Le bouleversement en France est une conséqnence de la profonde corruption de la nation qui, entraînée par la vengeance et le brigandage, préfère le gouvernement d'un tyran au gouvernement légitime d'un roi pieux et intelligent, qui reçoit partout ce tyran avec enthousiasme, et qui se prépare avec joie à la guerre de conquête et de pillage. Elle oublie l'oppression physique et morale sous laquelle elle a vécu, le despotisme qui disposait des existences et des fortunes, l'anéantissement du commerce, la dilapidation du sang de ses enfants et elle ne souhaite que de se précipiter de nouveau sur les pays voisins pour les opprimer. »

Les Allemands n'étaient pas seuls à manifester ces impressions violentes. Joseph de Maistre, ambassadeur de Sardaigne à Saint-Pétersbourg, écrivait à la fin de mars à son gouvernement :

« Il y a longtemps que j'ai dit et écrit sur Bonaparte : *ses vices nous sauveront de ses talents*. Les nouvelles dans ce moment sont fort mauvaises. Toutes les lettres nous donnent pour certaine l'entrée de ce *dæmonium meridianum* à Paris le 21; cependant je crois que son grand coup de tête n'aboutira qu'à nous débarrasser de lui; je souhaite de tout mon cœur ne pas me tromper. Si cet enragé parvenait à reprendre sa place, la peste noire aurait moins fait de mal au monde que ce que nous éprouverions. »

Le 25 mars, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre renouèrent l'alliance de Chaumont par un traité nouveau (1).

Art. 1. Les hautes parties contractantes s'engagent solennellement à réunir les moyens de leurs états respectifs pour maintenir dans toute leur intégrité les conditions du traité de paix conclu à Paris le 30 mai 1814, ainsi que les stipulations arrêtées et signées au Congrès de Vienne dans le but de compléter les dispositions de ce traité, de les garantir contre toute atteinte et particulièrement contre les desseins de Napoléon Buonaparte.

. . . . . .

Art. 3. — Les H. P. C. s'engagent réciproquement à ne pas

(1) Angeberg, III, 971.

poser les armes.... tant que Buonaparte ne sera pas mis absolument hors de possibilité d'exciter des troubles et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir suprême en France. »

Les différents États furent invités à adhérer à l'alliance. M. de Talleyrand reçut le 27 un *Office* (1), signé des quatre puissances : elles lui communiquaient le traité du 25 :

« Cet engagement prouvera à S. M. très-chrétienne leur invariable résolution de combattre de tous leurs moyens l'ennemi qui vient de troubler de nouveau la tranquillité de la France et de l'Europe. »

La formule était sèche : elle ne contenait aucune promesse relative au rétablissement des Bourbons; les alliés annonçaient l'intention de maintenir le traité du 30 mai 1814, mais ils ne s'interdisaient point le droit d'en aggraver les conditions. La mauvaise humeur d'Alexandre, le refroidissement qui s'opérait autour de l'ambassade de France, les propos menaçants des Allemands, avertissaient le prince de Talleyrand. Il s'empressa, dès le jour même, d'accéder au traité, de faire au nom du Roi et de la France, cause commune avec la coalition; il eut soin de mentionner dans la note « le maintien de l'ordre des choses, établi par le traité du 30 mai 1814 » (2).

La Bavière, le Danemark, le Wurtemberg, la Sardaigne, les Pays-Bas, les États secondaires et les villes libres d'Allemagne adhérèrent successivement (3).

III. — Cette coalition formidable avait surgi d'elle-même. Il avait suffi du nom de Napoléon pour étouffer

(1) Angeb., III, 979.
(2) 27 mars 1815. Angeb., III, 984.
(3) Cf. Angeberg, III.

toute discorde au congrès et réunir en un seul faisceau toutes les forces militaires de l'Europe. L'Empereur s'était-il fait sur ce point quelques illusions? A-t-il cru jamais que l'Europe le tolérerait de nouveau, recevrait ses promesses d'amitié, accepterait ses serments pacifiques? Dans l'isolement où il vivait à l'île d'Elbe, ne s'est-il pas forgé, selon ses ambitions, une Europe de fantaisie, n'a-t-il pas à son tour fait « de la politique d'exilé, » spéculant sur des nouvelles apocryphes, des rapports sans fondement, s'exagérant les divisions des alliés et se méprenant sur les causes véritables de leurs dissentiments? Quelque chimérique que se soit montré ce grand esprit, il est difficile de croire qu'il se soit laissé abuser à ce point par son imagination et par les émissaires qu'on lui envoyait de Paris. Mais s'il était instruit du véritable état des choses, les négociations qu'il tenta de nouer avec l'Europe ne peuvent être prises que comme des feintes diplomatiques destinées à retourner les responsabilités, à masquer aux yeux des Français une situation désespérée.

En arrivant à Lyon, le 10 mars, Napoléon écrivit à l'Impératrice Marie-Louise et à son frère Joseph, retiré en Suisse. Il le chargeait « de faire connaître aux puissances étrangères par l'intermédiaire de leurs ministres près la confédération helvétique, que ses intentions étaient de ne pas troubler le repos de l'Europe et de maintenir loyalement le traité de Paris (1). » Il ne put d'ailleurs se méprendre longtemps sur l'enthousisame dont il était l'objet, sur le degré de dévouement qu'il pouvait attendre du peuple français. Sa vue avait fasciné l'armée, il avait suffi de quelques lieux-communs révolutionnaires pour entraîner les paysans.

(1) Fleury, *Mém.* I, 217.

« Soldats ! nous n'avons jamais été vaincus : deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers. » — « Français ! La défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis..... les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants..... (1) »

Mais la population sceptique de Paris était devenue insensible à ces apostrophes; ces oripeaux oratoires étaient usés ; c'était à peine s'ils pouvaient décevoir encore quelques gardes nationaux convaincus et quelques clubistes de faubourg.

« J'ai traversé la France, disait Napoléon à Sainte-Hélène ; et j'ai été porté jusqu'à la capitale par l'élan des citoyens et au milieu des acclamations universelles ; mais à peine étais-je à Paris que, comme une sorte de magie, et sans un motif légitime, on a subitement reculé, on est devenu froid autour de moi. »

C'est que le pays était désabusé et qu'il y avait au fond de toutes les âmes un immense besoin de paix. — Napoléon le sentit. Ce fut à ses yeux une raison de plus pour tenter de négocier. Il avait appelé aux affaires étrangères le duc de Vicence, Caulaincourt, dont il connaissait le dévouement; c'était lui qui avait négocié l'année précédente à Châtillon ; l'Empereur savait qu'il s'était fait estimer des Alliés. En prenant le portefeuille, le 30 mars 1815 (2), Caulaincourt adressa une circulaire aux agents français à l'étranger; il leur annonçait que leur mission était terminée, qu'ils allaient être remplacés, et il ajoutait :

« Si au moment de quitter la cour auprès de laquelle vous résidez, vous avez occasion de voir le ministre des affaires étrangères, vous lui ferez connaître que l'Empereur n'a rien de plus à cœur que le maintien de la paix ; que sa Majesté a renoncé aux projets de grandeur qu'elle pouvait avoir antérieurement conçus, et que le système de son cabinet, comme l'ensemble de la direction des affaires en France, est dans un tout autre principe. »

(1) Proclamations du golfe Juan, 1er mars 1815.
(2) Angeb., III, 992,

La dépêche fut expédiée ; mais des ordres avaient été donnés par les coalisés ; on arrêta les courriers à la frontière. Napoléon se retourna d'un autre côté. Caulaincourt qui fut chargé de ces négociations, nous en a laissé le récit (1).

« M. le baron de Vincent, ministre d'Autriche, n'avait pas encore quitté Paris, ainsi que M. Boudiakine, chargé d'affaires de Russie. (Entre nous on ne se pressait pas de leur délivrer leurs passeports). Je m'arrangeai pour voir dans une maison tierce (2) M. de Vincent que je connaissais du reste beaucoup. C'était un homme doux et modéré ; et s'il y avait eu moyen de s'entendre, il aurait prêté les mains ; mais il me déclara tout d'abord que la résolution des Alliés était contraire à ce que Napoléon conservât le trône, et il ne me laissa aucun espoir que le cabinet de Vienne modifiât, en ce qui le concernait, cette disposition. Il m'engagea néanmoins sa parole de faire connaître à l'Empereur François, en particulier, les sentiments de Napoléon pour le maintien de la paix. »

Napoléon spéculait sur sa parenté avec l'empereur d'Autriche, sur l'intérêt que ce souverain devait porter à son petit-fils, le roi de Rome. Mais il faisait en même temps des ouvertures analogues à la Russie. S'il ne pouvait obtenir l'alliance d'Alexandre, il tâchait du moins de le détacher de la coalition ; et, dans ce dessein, il n'hésita pas à compromettre les intérêts de la France, à dévoiler le traité du 3 janvier 1815 qui avait rompu la quadruple alliance et qu'une incroyable légèreté avait fait tomber entre ses mains. Ecoutons encore le duc de Vicence.

« M. de Jaucourt (3) avait oublié en partant de retirer du portefeuille des affaires étrangères un traité secret entre l'Angleterre, l'Autriche et la France pour s'opposer en commun, de gré ou de force, au démembrement de la Saxe, que la Russie et la Prusse

(1) *Souvenirs du duc de Vicence.*
(2) Chez Mme de Souza. (FLEURY, *Mém.*)
(3) Chargé par Louis XVIII de l'intérim des affaires étrangères pendant que Talleyrand était au Congrès.

méditaient. Cette pièce est très-curieuse. Je la mis sous les yeux du ministre Russe comme une preuve manifeste de l'ingratitude dont la cour des Tuileries payait l'Empereur Alexandre. Boudiakine ne pouvait en croire ses yeux ; il contînt ses mines ; mais il était furieux. »

Fleury de Chaboulon donne au sujet de ce même entretien des détails assez piquants.

« M. de Boudiakeen, après avoir également refusé l'entretien proposé par le duc de Vicence, finit enfin par l'accepter. Il fut convenu qu'ils se rencontreraient chez Mlle Cauchelet, dame du palais de la princesse Hortense.

M. de Jaucourt avait oublié dans le portefeuille des affaires étrangères, un traité secret par lequel l'Angleterre, l'Autriche et la France s'étaient mutuellement engagées à s'opposer de gré ou de force, au démembrement de la Saxe, que conspiraient ouvertement la Prusse et la Russie.

L'Empereur pensa que ce traité pourrait peut-être aliéner aux Bourbons l'intérêt de ces deux puissances, et jeter parmi les alliés, la défiance et la discorde. Il ordonna au duc de Vicence de le mettre sous les yeux du ministre russe, et de le lui représenter comme une preuve nouvelle de l'ingratitude dont la cour des Tuileries payait les nombreux bienfaits de l'Empereur Alexandre. L'existence de cette triple alliance était ignorée de M. de Boudiakeen, et parut lui faire éprouver autant de surprise que de mécontentement. Mais il déclara que les principes de son souverain lui étaient trop connus pour qu'il osât se flatter que la circonstance de ce traité, ou tout autre, pût opérer dans ses dispositions quelque changement favorable. »

M. Boudiakine ne se trompait pas. Le coup d'ailleurs était paré déjà. Le 27 mars lord Castlereagh écrivait de Londres au duc de Wellington :

« Il est à présumer que, dans le hourvari du départ, le cabinet des affaires étrangères, à Paris, n'a pas été vidé de tout son contenu par les ministres du roi, et conséquemment que notre traité secret avec la France et l'Autriche, aussi bien que toute la correspondance du prince de Talleyrand, tomberont entre les mains de Bonaparte. Il essaiera naturellement d'en faire son profit pour semer sous mains la discorde..... Je me flatte que ceci ne peut pro-

duire aucune fâcheuse impression sur l'empereur de Russie, après tout ce qu'il a vu depuis longtemps. Il doit se sentir assuré que l'affaire en gros venait de dissidences actuellement arrangées... Le traité est d'après l'intitulé même, purement défensif; et tous nos procédés depuis ont prouvé cela de manière à ne pas permettre le doute. »

Mais l'empereur de Russie avait son siége fait; l'heure n'était point aux dissensions; il accepta les explications qui lui furent données. Il fit écrire presque immédiatement à lord Castlereagh par le comte de Nesselrode une lettre « respirant toute la chaleur de confiance et de haine unanime qui avait échauffé la coalition de 1812, répétant que c'était pour tous le cas de donner le dernier schilling et la dernière goutte de sang (1). » Le seul résultat de la manœuvre de Napoléon fut d'irriter un peu davantage Alexandre contre les Bourbons et Talleyrand : « Napoléon n'en profita pas et la France en souffrit. » La contradiction même et le décousu de ces démarches prouve d'ailleurs que Napoléon en attendait peu de chose. Il ne lui était plus permis de conserver d'illusions. La déclaration du 13 mars, « transmise directement par les émissaires du Roi aux préfets des villes frontières et propagée par les royalistes circulait dans Paris (2). » Napoléon savait qu'il était mis hors la loi des nations. Il n'avait plus qu'à gagner du temps, à s'armer, à soulever s'il le pouvait et à concentrer autour de sa personne les passions politiques des Français.

Ce fut l'objet du rapport qu'il se fit présenter le 2 avril par le conseil d'État, au sujet de la déclaration de Vienne. Ce document (3) rédigé avec une grande habileté s'adressait beaucoup plus à la France qu'à l'Europe et visait la Restauration bien plutôt que le Congrès. Il relevait avec une

(1) Villemain, 125, d'après les papiers de Castlereagh.
(2) Fleury.
(3) Angeb., III, 1004.

grande force les griefs de l'Empereur : le traité de Fontainebleau (1) n'avait pas été exécuté ; l'Impératrice et son fils n'avaient point reçu, comme il était convenu, des passeports pour se rendre à l'île d'Elbe ; le prince Eugène n'avait pas obtenu l'établissement qui lui était promis, l'Empereur n'avait pas touché les revenus qui lui étaient alloués.

« La convention de Fontainebleau est un traité entre souverains ; sa violation, l'entrée de Napoléon sur le territoire français ne pouvait, comme toute infraction à un acte diplomatique, comme toute invasion hostile, amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne peut être quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier de guerre ; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les accroître ou de les diminuer ; toute pensée, toute menace, tout attentat contre la vie d'un prince en guerre contre un autre, est une chose inouïe dans l'histoire des nations et des cabinets de l'Europe. »

Ainsi Napoléon était à l'île d'Elbe en vertu d'un traité, les puissances n'en avaient point exécuté les clauses ; l'Empereur se croyait en droit de le déclarer caduc à son tour. Napoléon, continuait le rapport, avait abdiqué dans l'intérêt de la France :

« Il espérait pour la nation la conservation de tout ce qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire..... Loin de là, toute idée de la souveraineté du peuple a été écartée.... La France a été traitée par les Bourbons comme un pays révolté reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservie de nouveau à une domination féodale.

La dislocation de l'armée, la dispersion de ses officiers..... l'avilissement des soldats.... le mépris des citoyens, désignés de nouveau sous le nom de Tiers-état, le dépouillement préparé et déjà commencé des acquéreurs de biens nationaux..... le retour de la féodalité dans ses titres, ses privilèges, ses droits utiles..... le rétablissement des dîmes..... la domination d'une poignée de nobles sur un peuple accoutumé à l'égalité, voilà ce que les Bourbons ont fait ou veulent faire de la France.

C'est dans de telles circonstances que l'Empereur Napoléon a quitté l'île d'Elbe. ... Il est venu délivrer la France et c'est aussi comme libérateur qu'il a été reçu. Il est arrivé presque seul ; il a parcouru deux-cent-vingt lieues sans obstacles, sans combats, et a repris sans résistance, au milieu de la capitale et des acclamations

(1) 11 avril 1814, entre Napoléon, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Angeb., III, 148.

de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons.....

Que veut Napoléon ? Ce que veut le peuple français : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814.

Il n'y a rien de changé : si quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas de défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté et ses droits et son indépendance et le souverain de son choix. »

Le 4 avril Napoléon fit une tentative personnelle près des souverains et leur adressa une lettre autographe. Il annonçait la paix et prêchait la concorde en termes presque idylliques (1).

« Je suis venu, et, du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité..... Assez de gloire a illustré tour à tour le drapeau des différentes nations.... Après avoir présenté au Monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne reconnaître d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. »

Sat prata biberunt...

Caulaincourt exprimait les mêmes idées, en style de chancellerie, dans une circulaire aux principaux cabinets (2).

« Le second avénement de l'Empereur a la couronne de France est pour lui le plus beau de ses triomphes..... C'est à la durée de la paix que tient l'accomplissement des plus nobles vœux de l'Empereur. »

Les courriers qui portaient cette circulaire, ceux qu'on avait chargés de la lettre autographe, les messagers en-

(1) Angeb., III, 1016.
(2) Angeb., III, 1017 — 4 avril

voyés à l'empereur d'Autriche et à Marie-Louise furent tous arrêtés en route. Napoléon ne pouvait se flatter du reste qu'il persuaderait les alliés. Mais il était nécessaire de convaincre la France que si la guerre éclatait, ce n'était point les ambitions de l'Empereur qu'il en fallait accuser : la coalition des monarques, leur volonté de rétablir « le trône et l'autel, » d'anéantir les conquêtes de la Révolution, telle devait être aux yeux des Français la vraie cause de la guerre, telles étaient les provocations et les menaces qui devaient les forcer encore une fois à prendre les armes.

IV. — La France se laissa-t-elle convaincre? Il est permis d'en douter, au moins pour les parties intelligentes de la nation. Mais elle ne protesta pas, et les déclarations de l'Empereur furent prises à la lettre par l'Europe. Les craintes, les colères, les rancunes, les convoitises y trouvaient un aliment. Napoléon se donnait pour l'élu de la nation; la France semblait confondre sa cause avec celle de l'Empereur; l'Europe ne les sépara plus. Ce ne fut plus seulement contre l'Empereur que l'on s'arma, mais contre la France.

Joseph de Maistre écrivait le 20 avril :

« Maintenant, Monsieur le comte, comme Caton terminait tous ses discours par le fameux mot : *Il faut détruire Carthage*, tout homme d'état européen doit terminer les siens en disant : *Il faut détruire Bonaparte*. Le pourra-t-on ? Je l'espère, et j'en serais sûr si je l'étais de l'accord des puissances. Ce qui arrivera en France est lettre close. Si ce pays est vaincu et détruit absolument, qui peut prévoir le résultat? S'il résiste, le danger est d'un autre genre : dans ce cas, il faudra probablement lui faire des offres capables d'anéantir le grand argument que Napoléon adresse à l'orgueil national. Ce qu'il y a de plus probable, après avoir tout bien examiné et balancé c'est que le retour de Bonaparte est un événement extrêmement avantageux et nécessaire même dans l'*ordre général*, qu'il pouvait seul donner aux choses l'assiette convenable, mais que l'Europe et la France surtout payeront cher cette nouvelle secousse. »

La guerre qui devait être, au début, une guerre politique et personnelle, prit le caractère d'une guerre nationale et d'une guerre de races. Ce fut surtout en Allemagne que ce caractère s'accentua. L'année précédente, la politique avait forcé les gouvernements alliés à refréner la vindicte populaire; il n'y avait pas eu, à vrai dire, de représailles. Les hommes d'État allemands montraient alors peu de confiance dans le peuple Français : « il n'observera point les conditions de la paix, disaient-ils, il retournera à ses passions, il nous faut des garanties territoriales. » Ils demandaient la ligne des Vosges. Les alliés voulaient ménager la France; ils écartèrent les demandes des Allemands. L'empire se rétablit : l'évènement sembla confirmer toutes les appréhensions de l'Allemagne; elle vit de nouveau la France s'élançant aux conquêtes et passant le Rhin; elle se dit qu'il fallait en finir et cette fois aller jusqu'au bout. Ce fut un déchaînement de colères, une explosion de patriotisme jaloux bien plus violente encore qu'en 1813.

En acceptant Napoléon, en se soumettant à lui, la France, ignorante comme toujours des choses étrangères, ne savait point le mal qu'elle se faisait; elle perdait l'occasion de persuader l'Europe de sa sagesse, de sa bonne foi, de son repentir pour les excès de la Révolution et les abus de l'Empire; elle justifiait tous les soupçons, elle semait pour l'avenir la haine et la méfiance. On se disait qu'elle n'avait pas été suffisamment vaincue; on la redoutait encore. Varnhagen de Ense était à Berlin au mois de juin 1814; quelques jours avant Waterloo, il écrivait :

« L'étonnante unanimité des Français, la rapide fusion du peuple et de l'armée sous un même maître qui joignait au prestige des triomphes de la veille l'enchantement nouveau d'un appel à la liberté, tous ces signes avertissaient les plus braves d'entre nous qu'il fallait réfléchir. »

Réfléchir, c'était s'armer jusqu'aux dents, se lever en

masse, courir sus à la France et ne l'abandonner à elle-même qu'après l'avoir réduite pour longtemps à l'impuissance.

D'un bout à l'autre de l'Allemagne, ce ne fut qu'un cri de guerre. Les journalistes, Gôrres surtout, l'ardent rédacteur du *Mercure rhénan,* le plus *gallophobe* des *teutomanes*, demandaient à la fois l'expulsion de Napoléon et la déchéance des Bourbons, le démembrement de la France et la reprise de l'Alsace et de la Lorraine par les Allemands. Le baron de Gagern, plénipotentiaire de Nassau à la diète, s'était fait l'organe officiel des passions germaniques. Dès le 13 avril, dans une conférence des États secondaires d'Allemagne, où l'on délibérait sur l'accession du roi de France au traité du 25 mars, il s'exprimait ainsi (1) :

« La France est la première par ses ressources intérieures. L'Europe entière réunie contre elle est à peine un adversaire trop fort pour elle. La France est entourée de murs et d'un triple rang de places fortes qu'elle n'a pas acquises ou conquises par des voies légitimes, mais que ses intrigues et notre discorde lui ont données dans le cours des derniers siècles ; l'Alsace tient le premier rang parmi les provinces que son astuce lui a mises entre les mains.

« Je me suis assez souvent prononcé sur la paix de Paris, rédigée dans des termes préjudiciables à l'Allemagne. Toutefois, on avait l'intention ou le prétexte de ménager l'amour-propre ou la vanité des Français en étendant encore leurs limites. On voulait replacer les Bourbons sur le trône sous des auspices favorables, et on espérait qu'une conduite si magnanime consoliderait la paix et affermirait la tranquillité.

« Il n'en a pas été ainsi ; le mortel qui a réuni au plus haut degré l'audace, la méchanceté, la perfidie s'est replacé sur le trône ; il nous menace de nouveau ; que dis-je ? sa seule existence est une menace. Nous la repousserons les armes à la main.....

« Louis XVIII a abandonné son royaume ; il ne lui reste pas une province fidèle ; il ne se croit pas en sûreté dans sa dernière forteresse.... Si nous succombons, je ne sais où seront fixées les limites de la France : ce ne sera pas sur le Rhin, car nous connaissons le système des têtes de pont ; ce ne sera pas sur le Weser, car le système continental s'y oppose.....

« Si nos armes sont bénies.... nous sommes autorisés à espérer

(1) Angeb., III, 1073.

un plus heureux résultat que la paix de Paris.... nous nous faisons illusion si nous croyons n'avoir affaire qu'à une faction. Nous aurons à combattre toutes les forces de la France.....

« *Convenons cependant que si la partie saine de la nation*, revenue à elle-même pendant qu'il en est temps encore, *secoue les fers* et se délivre sans que nous ayons besoin de verser notre sang, *les choses devront rester au point où elles en étaient après le* 30 *mai* 1814 ; mais si la force des armes décide en notre faveur, qu'il ne soit plus question d'une paix de Paris. »

Ainsi de l'aveu même du plus intraitable des patriotes allemands, du plus acharné des ennemis de la France, la paix pouvait être maintenue, le traité de 1814 pouvait devenir définitif. Le retour de l'île d'Elbe, l'illusion napoléonienne, la rechute du 20 mars et le délire qui suivit ont tout compromis et tout perdu. Le sentiment du danger commun réunit tous les Allemands si divisés d'ailleurs. Le travail de rédaction du pacte fédéral entravé de tant de côtés, arrêté par tant de contestations, si terriblement enchevêtré et embrouillé, s'acheva en quelques semaines. La Constitution fut rédigée en onze séances, du 8 au 23 mai 1815.

Les alliés étaient mécontents de la Restauration; ils tenaient à faire la place aussi nette que possible, à ne point compliquer leur entreprise d'une guerre de restauration monarchique. Alexandre ne tenait point aux Bourbons, l'Autriche leur montrait un intérêt médiocre, la Prusse les désirait peu : c'était par égard pour eux qu'on avait repoussé en 1814 les revendications allemandes, il fallait se ménager cette fois une entière liberté d'action. Les diplomates anglais qui étaient sincèrement convaincus de la nécessité du rétablissement de Louis XVIII, étaient eux-mêmes forcés à la réserve. Le parlement s'opposait à une guerre dont l'objet serait une ingérence dans les affaires intérieures de la France : il voulait l'expulsion de Bonaparte, la prise de garanties de paix et rien de plus. Les ministres craignirent que l'accession de Louis XVIII au traité du

25 mars ne soulevât des orages; ils se mirent en mesure d'en prévenir l'effet. Le 8 avril Lord Castlereagh écrivait au duc de Wellington :

« En invitant le roi de France, surtout quand il se trouve hors de son royaume, à accéder au traité, nous regardons comme nécessaire de bien marquer que l'objet de l'alliance est de détruire le pouvoir de Bonaparte et non d'imposer à la France un souverain particulier ou une certaine forme de gouvernement..... »

Il écrivait à la même date à Lord Clancarty, à Vienne :

« Vous apprécierez combien il importe au point de vue parlementaire qu'on ne puisse pas dire que Louis XVIII étant notre allié contre Bonaparte, est devenu membre de la coalition pour sa propre restauration. S. M. ne peut pas désirer que nous sentions plus que nous ne le sentons à quel point la restauration est importante. Nous ferons tous nos efforts pour que la guerre produise ce résultat ; mais nous ne pouvons en faire un *sine qua non*..... »

C'est dans ce dessein que Lord Castlereagh fit la déclaration du 25 avril (1) :

« Le soussigné, en procédant à l'échange des ratifications du traité du 25 mars dernier, a ordre de déclarer que le huitième article dudit traité par lequel S. M. Très-chrétienne est, sous certaines conditions, invitée à accéder, doit être entendu comme obligeant les parties contractantes à faire des efforts communs contre le pouvoir de Napoléon Bonaparte, mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant S. M. britannique à poursuivre la guerre dans la vue d'imposer à la France aucun gouvernement particulier. »

L'Autriche, la Russie, la Prusse firent des réserves analogues. Elles y étaient engagées par les instances des petits États. Le 11 avril M. de Gagern avait écrit au ministre britannique qui lui avait soumis le texte du traité du 25 mars (2) :

(1) Angeb., III, 975.
(2) Schaumann. Pièces n° XI, p. 81.

« En entrant, Mylord, je trouve la pièce ci-jointe, pour y apposer ma signature. Comme ce passage : *que le traité du 30 mai et les arrangements territoriaux et politiques arrêtés au Congrès resteront la règle des rapports entre elle et les autres états de l'Europe* est absolument contraire à ma conviction morale et politique, je ne puis me résoudre à la signer..... Les forces de la France turbulente se déployeront pour nous prendre des provinces. Les nôtres pour la punir se déployeront dans les mêmes intentions. Nos frontières sont mauvaises il faut les rectifier. »

Les Allemands se rendaient compte que si la coalition rétablissait encore une fois les Bourbons dans l'intérêt de la paix de l'Europe, elle devrait renoncer au système des garanties territoriales; si au contraire on laissait la France libre de ses destinées, au risque de la livrer à l'anarchie, il faudrait l'affaiblir par des contributions pesantes et des cessions de provinces (1). La presse allemande se montra donc très-hostile aux Bourbons et combattit vivement la pensée d'imposer à la France un gouvernement quelconque. Les diplomates anglais au contraire, tout en abandonnant les Bourbons en apparence, persistaient à considérer leur établissement comme la seule garantie sérieuse de la paix. Wellington écrivait au prince de Metternich (2) :

« J'aurais désiré que notre gouvernement et le vôtre fussent en position de faire connaître pourquoi nous allons nous battre, et que le peuple français ayant eu, en 1814, une belle occasion de choisir à son gré telle ou telle personne, telle ou telle forme de gouvernement, on évitât de présenter aux imaginations l'idée que la même cérémonie peut être recommencée en 1815..... J'ai souvent dit à V. A. et chaque jour me confirme dans mon opinion, que la seule chance de paix, pour l'Europe consiste dans la restauration en

(1) C'était une nécessité qui n'échappait point aux hommes d'État anglais. Il y a dans les papiers de lord Castlereagh un *memorandum* où il conclut au système des garanties, à une liberté absolue des alliés quant aux conditions de paix dans le cas où, Bonaparte vaincu, la France proclamerait un autre gouvernement que celui de Louis XVIII. (Duv., III, 107.)

(2) 20 mai 1815.

France de la dynastie légitime des Bourbons et que tout autre combinaison soit la personne de..... (1), soit une régence au nom du jeune Napoléon, soit la forme républicaine, doit conduire au maintien de grands établissements militaires, ruineux pour toute l'Europe, jusqu'au jour où il conviendrait au gouvernement français de recommencer la lutte contre vous ou contre d'autres.... Je suis convaincu que la pénétration de V. A. vous a déjà montré le danger de toutes ces combinaisons et que vous les ferez échouer en adhérant fermement, d'accord avec nous, à une ligne de conduite qui, en définitive, assurera le rétablissement du seul gouvernement qui puisse maintenir la paix de l'Europe, du gouvernement légitime. »

Ces réserves, cette insistance constante de Wellington en faveur du rétablissement de Louis XVIII et du maintien du traité de Paris avaient une importance considérable; mais, en fait, officiellement, les alliés n'en étaient pas moins dégagés à l'égard des Bourbons et du traité du 30 mai : ils laissaient en apparence la France maîtresse d'elle-même et libre de son choix, mais ils la mettaient en cause et se réservaient de prendre contre elle toutes les garanties qu'ils jugeraient nécessaires à leur sécurité. Ils satisfaisaient en cela au sentiment public. En Angleterre comme en Allemagne, l'opinion se prononçait pour la guerre, mais pour une guerre déterminée, limitée à l'expulsion de Napoléon, à l'établissement d'une paix durable, sans intervention dans les affaires intérieures de la France.

Il y eut au parlement anglais des débats mémorables (2); la paix avait des défenseurs; ils étaient peu nombreux, il est vrai, mais ils étaient éloquents et ne craignirent point d'élever la voix. Ils appartenaient aux rangs des whigs. Ce parti, dit un historien anglais (3), « était tombé fort bas dans

(1) Le nom est en blanc ; c'est sans doute le duc d'Orléans auquel on avait pensé à Vienne, Alexandre surtout et plus tard Metternich sur les instigations de Fouché.

(2) Voir les belles et larges analyses qu'en a données M. Villemain dans les *Souvenirs des Cent-Jours*, ch. IV et suiv.

(3) Cornewall Lewis.

l'opinion publique par sa résistance à une guerre dont l'issue avait été triomphante. Il y avait sans doute parmi les whigs des personnes que Lord Dudley appelle des « whigs napoléonistes » (1), des admirateurs de Napoléon, parce qu'ils le regardaient comme l'héritier de la Révolution, comme le défenseur de ses principes d'égalité et comme l'ennemi des trônes légitimes. » Lorsque le 3 avril, le prince régent annonça (2) que les forces militaires allaient être augmentées, un de ces whigs, M. Whitbread proposa aux communes d'inviter la couronne à faire les plus grands efforts pour le maintien de la paix. Sa proposition fut repoussée par 220 voix contre 37, et les ministres furent blâmés par la majorité de la modération imprévoyante qu'ils avaient montrée en 1814. Cet échec ne découragea point les partisans de la paix. Ils revinrent à la charge. M. Ponsomby exprima le désir que l'on attendît, pour commencer la guerre, une preuve que Napoléon n'était pas sincère dans son évolution libérale et ses déclarations pacifiques. Le 28 avril, M. Whitbread proposa une adresse conçue dans le même esprit, « suppliant le prince régent de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le pays d'être entraîné dans la guerre, parce que telle personne plutôt que telle autre serait placée à la tête du pouvoir exécutif. Cette motion fut soutenue par un discours condamnant la célèbre proclamation de Vienne, du 25 mars, qui avait déclaré Bonaparte ennemi et perturbateur de l'Europe, et avait été signée par les quatre représentants de l'Angleterre. Elle fut combattue par Lord Castlereagh au nom du gouvernement et rejetée par 273 voix contre 72 (3). »

La discussion recommença le 23 mai (4), lorsque les mi-

(1) Par exemple M. Hobhouse. Ses *Lettres sur les Cent-Jours* en sont un témoignage.
(2) Villemain, ch. VI, 148.
(3) Cornewall Lewis.
(4) Villemain, VIII, 195.

nistres communiquèrent au parlement les traités d'alliance conclus avec les puissances. Le parti de la paix ne fut pas plus heureux que dans ses précédentes tentatives. Le débat s'étendit à la Chambre haute. Lord Grey se prononça contre « une guerre entreprise pour proscrire le maître des destinées de la France. » Sa motion fut repoussée par 156 voix contre 44. Aux communes la majorité en faveur des ministres fut de 331 voix contre 91. M. Grattan se prononça pour la guerre. Désavouant la mémoire de Fox et toutes les traditions de son parti, le célèbre orateur whig, avec un emportement qui rappelait les anciens réquisitoires de Burke contre la révolution, s'était fait l'interprète de l'opinion publique européenne et prêchait la croisade contre Napoléon.

« Le gouvernement français, disait-il, c'est la guerre ; c'est une stratocratie élective, querelleuse, envahissante ; ses armées vivent pour combattre et combattent pour vivre. Leur constitution a pour essence la guerre, et l'objet de cette guerre c'est la conquête de l'Europe. Ce qu'une personne telle que Bonaparte doit faire en présidant à une telle constitution, vous pouvez en juger par ce qu'il a fait. Il a pris possession de la plus grande partie de l'Europe. Il a fait son fils roi de Rome, son beau-fils vice-roi d'Italie, son frère roi de Hollande, son beau-frère roi de Naples. Il a emprisonné le roi d'Espagne ; il a banni le roi de Portugal et formé son plan pour conquérir la couronne d'Angleterre. L'Angleterre a fait échec à ses desseins. D'un coup de trident, elle a bouleversé son empire.

« ..... Il a perdu en puissance de fascination, car s'il a été le destructeur des droits, il ne s'est pas montré le redresseur des griefs et des souffrances populaires. La Suisse n'a pas oublié, et toute l'Europe garde en souvenance sa manière de réformer les abus, et comment sa meilleure réforme était pire que le plus mauvais gouvernement qu'il ait renversé. L'Espagne ou la Prusse aussi ne peuvent oublier ce qui était pire que ses réformes, la marche de ses armées. Ce n'était pas une armée, c'était un gouvernement militaire qui était en marche, semblable à ces légions romaines des plus mauvais temps de Rome, l'Italique, les Rapaces, troupes sans loi, sans frein, sans responsabilité devant Dieu ni devant l'homme.

« C'est ainsi qu'il a guéri ses partisans de l'enthousiasme qui

pouvait l'attacher à son nom et qu'il est tout à fait réduit à ces ressources intérieures. »

— On ne doit pas imposer les Bourbons à la France, mais on ne doit pas méconnaître les qualités anciennes de leur gouvernement.

« La cour y était contrôlée par l'opinion, limitée par les principes de l'honneur, adoucie par l'influence des mœurs ; et en tout il y avait dans la condition sociale de la France une aménité qui faisait des Français une race aimable, éclairée, vaillante et accomplie. Par cette race généreuse, vous voyez aujourd'hui s'imposer un despotisme oriental. La cour actuelle a pris quelque chose du langage comme du régime de l'Asie, une expression fantastique et fastueuse.

« Désirez-vous affermir cette tyrannie militaire au cœur de l'Europe..... cette espérance insurectionnelle offerte dans la cité à tout homme hardi et pervers, et cet effrayant exemple du profit et du pouvoir transportés à des brocanteurs de serments, qui ont vendu leur allégeance du roi à l'Empereur. »

Le parti de la guerre l'emportait partout, au congrès, au parlement (1), dans la presse européenne, dans les Universités d'Allemagne. Les alliés crurent cependant nécessaire de préciser encore davantage l'objet de la guerre et de proclamer hautement leurs intentions. Lord Clancarty écrivait de Vienne à son gouvernement une dépêche qui fut immédiatement publiée.

La guerre, disait-il, n'est entreprise que pour renverser Napoléon et assurer la sécurité de l'Europe. « Quelque générale que puissent être les dispositions des souverains en faveur de la restauration du roi, ils ne cherchent à influencer les actes des français relativement à telle ou telle dynastie ou forme de gouvernement qu'autant que cela peut être essentiel à la sureté et à la tranquillité permanente du reste de l'Europe. Si la France donne des garanties raisonnables sous ce rapport, ainsi que les autres états ont le droit de l'exiger..... leur objet sera rempli, et c'est avec joie qu'ils rentreront dans cet état de paix qui alors, mais seulement alors, s'ouvrira pour eux. »

Le 12 mai, les huit puissances signataires de la paix de Paris écoutaient la lecture d'un rapport rédigé par Gentz et

(1) Pour les derniers débats sur la guerre, voir Villemain, x. 245.

destiné à répondre au rapport du conseil d'Etat français et aux notes de Caulaincourt (1).

« Les puissances ne se croient point autorisées à imposer un gouvernement à la France, mais elles ne renonceront jamais au droit d'empêcher que sous le titre de gouvernement il ne s'établisse en France un foyer de désordres et de bouleversements pour les autres états. Elles respecteront la liberté de la France partout où elle ne sera pas incompatible avec leur propre sureté et avec la tranquillité générale de l'Europe.... (2) Le jour de leur entrée à Paris, les souverains déclarèrent qu'ils ne traiteraient jamais de la paix avec Bonaparte.... La nation française, supposé même qu'elle soit parfaitement libre et unie, ne peut se soustraire à cette condition fondamentale sans renverser le traité de Paris et tous les rapports actuels avec le système européen.

. . . . . .

« La France n'a eu aucune raison de se plaindre du traité de Paris.... Ce traité était même un bienfait immense pour un pays réduit par le délire de son chef à la situation la plus désastreuse..... Il eût été pour une longue suite d'années une des bases du droit public de l'Europe. Mais cet ordre de choses a fait place à une nouvelle révolution..... Il ne s'agit plus aujourd'hui de maintenir le traité de Paris, il s'agirait de le refaire. Les puissances se trouvent rétablies envers la France dans la même position dans laquelle elles étaient le 31 mars 1814....

« Le consentement formel de la nation française au retour de Bonaparte sur le trône équivaudrait à une déclaration de guerre contre l'Europe; car l'état de paix n'a subsisté entre l'Europe et la France que par le traité de Paris, et le traité de Paris est incompatible avec le pouvoir de Bonaparte.....

« Cet homme n'a d'autre garantie à proposer à l'Europe que sa parole. Après la cruelle expérience de quinze années, qui aurait le courage d'accepter cette garantie? et si la nation française a réellement embrassé sa cause, qui respecterait davantage la caution qu'elle pourrait offrir? »

(1) Angeb., III, 1181.

(2) Lord Liverpool commentait cette déclaration lorsqu'il disait le 20 mai à la chambre des Lords, au nom du gouvernement.

« Il n'y avait dans aucun des confédérés désir de voir les forces de la France diminuées, d'écourter son domaine, d'affaiblir ses ressources. Leur seul vœu était de voir établi un gouvernement qui donnât à l'Europe et au monde la possibilité de demeurer en paix. »

..... « Les nations de l'Europe pouvaient dire à la France, non pas quel gouvernement elle devrait avoir, mais quel gouvernement elle ne devait pas avoir. La distinction est claire et évidente de soi. »

Les conclusions du rapport étaient qu'il y avait lieu pour le congrès de persister dans la déclaration du 13 mars et que l'offre par Napoléon de ratifier le traité de Paris ne saurait modifier les dispositions des puissances. Ces conclusions furent adoptées. M. de Talleyrand et les plénipotentiaires français signèrent le protocole. Le sentiment patriotique leur aurait conseillé de s'abstenir; mais d'autres considérations les décidèrent. La France n'avait pas légalement reconnu Napoléon; son gouvernement était considéré à Vienne comme révolutionnaire. En continuant de figurer au congrès, M. de Talleyrand et ses collègues maintenaient le gouvernement du Roi parmi les puissances. Ils avaient lieu de s'inquiéter de l'abandon des Bourbons par l'Europe; ils se préoccupaient surtout des projets de démembrement agités tout haut par les allemands, des réserves du congrès au sujet du traité de Paris. L'Europe disait : le retour de Napoléon rend ce traité caduc. Il fallait se préparer à répondre, après la chute de l'Empereur : Napoléon est vaincu; le traité de Paris redevient valide avec toutes ses conséquences. C'était le seul argument légal et diplomatique à opposer plus tard à ceux qui auraient intérêt à contester ce traité pour en aggraver les dispositions. Du moment que l'Europe était résolue à l'abattre, Napoléon devait tomber : Talleyrand était sage en pensant aux négociations futures et l'on n'a point été juste en ne voyant dans sa conduite d'alors que l'effet de ses rancunes contre l'Empereur ou le résultat intéressé de ses récentes convictions légitimistes.

V. — Napoléon ne pouvait conserver aucun doute sur les résolutions des puissances. Il ne se faisait point d'illusions, on ne s'en faisait plus. Il disait à Benjamin Constant, vers le milieu d'avril :

« Je désire la paix et je ne l'obtiendrai qu'à force de victoires. Je ne veux pas vous donner de fausses espérances; je laisse dire qu'il y a des négociations, il n'y en a point. Je prévois une lutte difficile, une guerre longue (1). »

Les émissaires secrets que l'Empereur avait dépêchés à Londres lui avaient confirmé le langage officiel des puissances. A Vienne, il avait envoyé pour tâter le terrain un homme particulièrement propre à ce genre de missions. Aventureux, mêlé à toutes les intrigues depuis le directoire, ayant pied dans tous les salons, esprit délié, sceptique, entièrement dégagé de préjugés et de scrupules, l'âme damnée et le confident de Talleyrand, M. de Montrond fut dépêché près du prince de Bénévent (2). Avait-il, comme on l'a dit, mission de lui offrir de l'argent? Une pareille proposition n'était inconciliable ni avec le caractère de Talleyrand, ni avec celui de Napoléon, ni avec les habitudes politiques de l'époque. Une note autographe de l'Empereur permet de le supposer (3).

« La mission de Montrond avait plusieurs buts : 1° gagner Talleyrand; 2° lui faire connaître la vraie opinion de la France que ce ministre ne connut jamais; 3° porter à l'Impératrice des lettres et rapporter des réponses; 4° fournir à Talleyrand une occasion d'écrire en France et pouvoir saisir les fils. Tous ces buts furent remplis, Talleyrand, à son grand étonnement connut que la France entière était levée. Napoléon reçut et donna de ses nouvelles (4). »

La note est optimiste ; Montrond parvint à passer la fron-

(1) Benjamin Constant, *Lettres sur les Cent-Jours.*

(2) Avril 1815. Cf. Villemain, IX, 226 et suiv.

(3) Notes écrites de la main de Napoléon sur les marges d'un exemplaire des mémoires de Fleury de Chaboulon, transcrites et certifiées par M. de Menneval. (*Bibl. nationale.*)

(4) « Le messager était peu grave pour une telle entreprise ; et on reconnaît bien, dans le recours à un tel instrument, cette extrémité qui faisait dire à Napoléon : « Quel pays ! Tout est soumis et tout me manque. Je n'apprends la vérité que par des traîtres. »

(VILLEMAIN, IX, 227).

tière, c'était beaucoup; il porta des nouvelles de France et prit l'air de la coalition, ce fut le seul résultat effectif de son voyage. Il ne parvint à convaincre les alliés que d'un point : la soumission de la France à l'Empereur, sa résolution apparente de le soutenir. Les alliés n'en doutaient guère, mais il était au moins inutile de les confirmer dans ce sentiment, et sous ce rapport la mission de Montrond fut plutôt nuisible à la France. Le messager était parti sans illusions, il n'en montrait point à Vienne; on n'en attribua que plus de poids à ses descriptions.

« Il commença, dit M. Villemain (1), sur ce ton de moquerie de soi-même et de froid bon sens qui fixe l'attention, à défaut de la confiance; et il décrivit le succès prodigieux de Napoléon, l'abdication de la France, au retour du maître et ce second empire refait en vingt jours.... qu'on ne pourrait plus renverser maintenant qu'au prix d'immenses efforts d'argent et d'hommes. Il affecta de répéter, avec un air de conviction, ce que, dans sa modération actuelle, disait souvent Napoléon de ses regrets sur M. de Talleyrand : « L'homme qui, après tout, connaît le mieux ce siècle et le monde, les cabinets et les peuples. » L'émissaire parla longtemps sur ce ton, pour tâcher de se persuader lui-même, racontait-il un soir, en 1830. Mais un mot accompagné d'un froid sourire, l'avait enfin arrêté : « Mon cher Montrond, lui avait dit le prince, prenez garde de vous tromper de porte, comme Bonaparte s'est trompé d'heure. Il n'y a ici qu'une indomptable et facile volonté d'attendre un dénouement infaillible, qui ne tardera pas trois mois. »

Admis près de Metternich, il n'en obtint guères que ces mots : « nous ne traiterons jamais avec Napoléon; mais sans lui et contre lui. » Il parvint jusqu'à l'empereur Alexandre. Le tableau qu'il lui présenta « de l'exaltation (2) » des français ne fit que le fortifier dans une résolution de com-

(1) Souvenirs, IX, 228.

(2) « J'ai vu à son retour la personne que M. Fouché avait envoyée près de M. de Talleyrand... Elle avait vu l'empereur de Russie chez lui, elle racontait à quel point était portée l'exaltation dont elle avait été témoin. Elle ajoutait tout ce qui pouvait persuader que le mouvement était national. » (ROVIGO, *Mém.* VIII.)

battre à outrance le nouvel empire. Il ne fut pas plus heureux auprès de l'impératrice Marie-Louise. Résolue à ne point retourner près de son époux « son père lui en donnât-il l'ordre, » elle n'avait point de goût à entendre parler de lui ni de disposition à lui donner de ses nouvelles (1).

« Trompant la surveillance, ou peut-être trompé lui-même par une inattention volontaire de la police autrichienne, Montrond parvint à s'introduire dans les jardins de Schönbrünn, près du pavillon où la jeune Impératrice de France était retenue.... Il eut même l'honneur d'être présenté ou du moins toléré à une promenade de la princesse, comme un voyageur passionné pour la botanique, un savant amateur des plantes rares et des belles fleurs que renfermaient les serres et le jardin réservé de la retraite impériale.... s'il eut l'honneur d'entendre d'une noble bouche quelques insignifiantes paroles, il ne put de son côté rien dire ni rien laisser deviner. Seulement, avec son malicieux coup d'œil, attentif à suivre la promenade de la princesse, veuve d'un époux vivant, d'un triomphateur mort civilement selon le droit public d'alors, en la voyant s'arrêter près d'une plante, en relever une autre, arroser même quelques fleurs choisies, il remporta cette impression, qu'une impératrice, si facilement amusée par quelques plates-bandes, était bien détachée de son belliqueux empereur, et qu'il ne fallait pas compter sur elle pour aider à son retour aux Tuileries. « Arroser des tulipes à pareille heure, disait-il, sous mes yeux, c'était un symptôme bien plus décisif que les laitues de Dioclétien à Salone. Je m'en retournai bien vite, avec mon carnet de botaniste sous le bras; et je repartis, le soir même, pour Paris, où je ne confiai mon observation qu'au duc d'Otrante, voulant épargner cette amertume à l'Empereur, qui avait tant d'autres affaires (2). »

Ce ne fut point la seule observation que Montrond ne confia *qu'au duc d'Otrante*. Fouché, qui le connaissait de longue date, lui avait au départ remis « quelques notes qui n'étaient pas tout-à-fait d'accord avec celles de l'Empereur (3). » Montrond était de ces diplomates à plusieurs

(1) Voyez Menneval, *Napoléon* et *Marie-Louise*, t. II, X; Duv., II, 463. — Thiers, XIX, 368.
(2) Villemain, IX, 229-231.
(3) Duv. de H. II, 604. — M. Duv. de H. a exposé avec une grande

faces qui ne servent jamais un seul maître à la fois. Quant à Fouché il se préoccupait très-sérieusement dès cette époque de la succession éventuelle du second empire. Napoléon n'avait pas cru pouvoir se passer de lui et l'avait appelé au ministère de la police. Fouché avait toujours conservé des relations parmi le personnel spécial de ce département, il était encore ambitieux, il avait la passion de l'intrigue.

« Dès les premiers jours du retour de l'Empereur, dit le comte Beugnot, il avait jugé que ce retour ne finissait rien et ouvrait seulement une chance dont l'issue était douteuse. Dès lors il avait tendu ses rêts dans les deux camps... Il manœuvrait en personne aux Tuileries, et à Gand par ses émissaires. »

Il jugea utile de tâter le terrain à Vienne et profita du voyage de Montrond. Il le chargea de parler à la fois de l'hypothèse d'une régence et d'une monarchie possible avec le duc d'Orléans (1). C'étaient là quelques-uns de ces fils que Napoléon voulait saisir. Il se servait de Fouché mais en le surveillant. Il l'avait doublé d'un préfet de police, M. Réal, sur lequel il pouvait compter. On lit dans une note de l'Empereur :

« Au retour *du sieur Montrond*, on délibéra de l'arrêter à la frontière, mais on sentit qu'il aurait caché ses dépêches; on se contenta d'observer ses démarches et l'on eut le fil des intrigues de Fouché. »

On sut bientôt en effet qu'un voyageur venu de Vienne cherchait à parler au duc d'Otrante.

« L'Empereur, sur-le-champ, ordonna à M. Réal, préfet de police, de se mettre à la recherche de cet émissaire; il fut arreté et déclara :

pénétration, avec une connaissance rare des coulisses politiques, le rôle si complexe de Fouché dans le *drame d'intrigue* qui fit d'un régicide, de l'ancien terroriste de Lyon l'agent principal de la seconde Restauration. Voir surtout t. II. ch. VIII, Paris et Gand, t. III, ch. X.

(1) Cf. Thiers, XIX, 307-369 et Duv. de H. II, 607.

qu'envoyé par une maison de banque de Vienne pour régler des comptes d'intérêts avec plusieurs banquiers de Paris, il avait été mandé par M. de Metternich et que ce prince l'avait chargé d'une lettre pour le ministre de la police de France; qu'il ignorait le contenu de cette lettre; qu'il savait qu'elle était écrite entre les lignes avec de l'encre sympathique, et que le Prince lui avait remis une poudre pour faire ressortir les caractères occultes; que M. le Baron de Werner, agent diplomatique, devait se trouver à Bâle le 1er mai pour recevoir la réponse du duc d'Otrante..... » (1)

Les notes manuscrites de l'empereur ajoutent :

« L'Empereur ne fut pas étonné puisqu'il connaissait déjà les menées suspectes de Fouché, en conséquence de la mission de Montrond. Il allait faire arrêter Fouché et se saisir de ses papiers, lorsque le duc de Vicence instruisit l'Empereur de cette nouvelle trame. Il suspendit son ressentiment jusqu'au retour de Fleury de Bade. Car le bruit de la disgrâce de Fouché eût fait fuir le sieur Werner ».

L'Empereur craignait un complot contre sa personne; il envoya à Bâle un jeune auditeur au conseil d'Etat, M. Fleury de Chaboulon et le chargea de sonder Werner. M. Fleury se pourvut d'une commission d'inspecteur général des vivres et se présenta à Bâle sous prétexte de faire des achats. Il se rendit à l'hôtel des *Trois-Rois;* M. Werner s'y trouvait déjà ; Fleury se fit reconnaître. Et l'entretien selon les mémoires de Fleury s'engagea en ces termes (3 mai 1815) :

« M. de Metternich, dit Werner, avait conservé la plus haute opinion du mérite de M. Fouché; il avait pensé qu'un homme tel que lui ne pouvait croire que Napoléon se soutiendrait sur le trône; il était persuadé qu'il n'avait accepté le ministère de la police, que pour épargner aux Français le malheur de la guerre civile et de la guerre étrangère; dans cette persuasion, il espérait que M. Fouché n'hésiterait point à seconder les efforts que les alliés allaient faire pour se débarrasser de Bonaparte et rétablir en France les Bourbons.

— Je ne connais, répondit Fleury de Chaboulon, que deux moyens

(1) Fleury, *Mém.*

de renverser du trône Napoléon le premier : c'est de l'assassiner. » Weruer protesta, Fleury poursuivit alors : « le second c'est de se réunir secrétement ou, pour dire le mot de conspirer... M. de Metternich et les alliés ont-ils déjà quelques relations d'établies? — Ils n'en ont aucune; à peine a-t-on eu le temps à Vienne de s'entendre. C'est à M. Fouché à préparer, à combiner ses plans...

— Les alliés croient, donc, reprit Fleury, qu'il est facile à M. Fouché de soulever la France contre Napoléon! Il fut un temps, il est vrai, où l'on n'aimait point l'Empereur; mais les ministres des Bourbons ont si maltraité la nation, qu'ils ont réussi à le faire regretter, et que ses ennemis sont devenus ses partisans.

— Ce que vous me dites là, répondit M. Werner avec étonnement, est entièrement contraire aux rapports qui nous sont arrivés à Paris.

— Je puis vous assurer, poursuivis-je, qu'on vous a trompés, les acclamations et les vœux qui ont accompagné Napoléon depuis le golfe Juan jusqu'à Paris, auraient dû cependant vous instruire qu'il avait pour lui les suffrages unanimes de l'armée et de la nation.

— Dites de l'armée.

— Non, je persiste à dire de la nation et de l'armée..... Si les alliés n'ont fondé leurs espérances que sur un dissentiment d'opinion et de volonté entre la nation et l'armée, ils ont fait un faux calcul : l'approche de leurs troupes, loin de diviser les Français, les réunira plus étroitement. On ne se battra point pour Napoléon : on se battra pour l'honneur et l'indépendance nationale.... »

M. Werner parla tour à tour du duc d'Orléans, de Napoléon II, de la régence, d'un gouvernement fédératif, du prince Eugène. Fleury trouvait des objections à tout.

« Tenez, M. Werner dit-il enfin, il faut que je continue à vous parler avec franchise. Le seul chef qui nous convienne, est Napoléon.... mais je suppose que nous consentions à accepter l'une on l'autre de vos propositions; que ferait-on de Napoléon? Ni votre intention ni la nôtre n'étant point de le tuer, il faudrait qu'il vécût; et où vivrait-il? les alliés doivent avoir pris sur ce point une détermination?

— Je l'ignore; M. de Metternich ne s'est point expliqué à cet égard; je lui soumettrai cette question. Je lui ferai connaître votre opinion sur la situation de la France et de Napoléon, et sur la possibilité d'un arrangement général; mais je prévois d'avance combien les sentiments actuels de M. Fouché lui causeront d'étonnement; il croyait qu'il détestait Bonaparte!

— Les circonstances changent les hommes. M. Fouché a pu détester l'Empereur quand il tyrannisait la France et s'être réconcilié avec lui depuis qu'il veut la rendre libre et heureuse. »

Ils se séparèrent sur ce propos après être convenus de se retrouver dans huit jours. En arrivant à Paris, Fleury reçut à son grand étonnement, l'ordre de tout rapporter à Fouché. Averti à temps ou prévenu par son tact supérieur, le duc d'Otrante avait raconté à Napoléon qu'il avait reçu un agent de Metternich mais qu'il considérait l'affaire comme insignifiante. L'Empereur lui répondit qu'il savait tout, s'emporta, l'appela traître, le menaça. Fouché plia devant l'orage et retourna ses batteries. Voyant Napoléon disposé à poursuivre la négociation, il se chargea de s'entendre avec Fleury pour confirmer M. Werner dans son erreur.

« Pruis à la gorge, dit le duc de Rovigo, il donna à l'agent de l'Empereur une lettre pour celui de Metternich; mais elle était si singulièrement tournée que l'on ne pouvait rien en conclure sinon que le porteur était bien vraiment l'agent de Fouché. »

Fleury se rendit donc de nouveau à Bâle, Werner s'y trouvait. Il avait rapporté leur conversation au prince de Metternich.

— « Il s'est empressé, dit-il, d'en rendre compte aux souverains alliés, et les souverains ont pensé, qu'elle ne devait rien changer à la résolution qu'ils ont prise de ne jamais reconnaître Napoléon pour souverain de la France, et de n'entrer personnellement avec lui dans aucune négociation; mais en même temps je suis autorisé à vous déclarer formellement qu'ils renoncent à rétablir les Bourbons sur le trône et qu'ils consentent à vous accorder le jeune prince Napoléon. Ils savent que la régence était en 1814 l'objet des vœux de la France, et ils s'estiment heureux de pouvoir les accomplir aujourd'hui.

— Cela est positif, lui répondis-je; mais que ferons-nous de l'Empereur?

— Commençons par le déposer; les alliés prendront ensuite et selon les évènements la détermination convenable. Ils sont grands, généreux, humains, et vous pourrez compter qu'on aura pour Napoléon les égards dus à son rang, à son alliance et à son malheur.

— Cette réponse n'explique point si Napoléon sera libre de se choisir une retraite ou s'il sera prisonnier de la France et des alliés.

— Je n'en sais pas davantage.

— Je vois que les alliés voudraient qu'on leur livrât Napoléon pieds et mains liés : jamais les Français ne se rendront coupables d'une semblable lâcheté. Depuis notre entrevue l'esprit public s'est prononcé avec une nouvelle force, et je viens vous protester qu'il n'a jamais possédé à un aussi haut degré l'amour des Français.....

— Si vous connaissiez les forces qui vous sont opposées, vous tiendriez d'autres discours; vous aurez douze cent mille hommes à combattre, douze cent mille hommes habitués à vaincre et qui connaissent déjà le chemin de Paris.

— Ils le connaissent parce que la trahison le leur a enseigné.

— Songez donc que vous n'avez plus d'artillerie, plus d'armée, plus de cavalerie.

— Les Espagnols ont résisté à toutes les forces de Bonaparte, et ils avaient moins de ressources que nous.

— Vous n'avez pas d'argent.

— On s'en procurera aux dépens des nobles et des royalistes, ou l'on s'en passera. Les armées de la république étaient payées avec des feuilles de chênes ; en ont-elles moins vaincu les armées de la coalition?

— Vous avez tort, je vous assure, de voir votre position sous d'aussi belles couleurs. Cette nouvelle guerre sera plus cruelle et plus opiniâtre que les autres. Les alliés sont décidés à ne point déposer les armes tant que Napoléon sera sur le trône. »

Ils prirent encore un rendez-vous pour le 1er juin. Cette fois Werner ne parut pas.

— Est-ce, dit le duc de Vicence, « parce que la campagne allait s'ouvrir ou parce que Fouché avait trouvé le moyen de faire prévenir de la supercherie par Bâle, Vienne ou Bruxelles où il était aussi en communication avec le duc de Wellington? Je l'ignore. L'Empereur fut un instant sur le point de faire arrêter Fouché ; il changea de résolution en observant qu'il serait toujours temps lorsqu'il serait mieux établi, et que, si les affaires ne se consolidaient pas, la punition de Fouché ne serait qu'une rigueur inutile. »

Ainsi se termina ce singulier épisode. La négociation de Bâle avait eu cependant un résultat : Napoléon avait reçu

de nouveau l'assurance que l'Europe ne le laisserait point sur le trône; les alliés étaient induits à croire de plus en plus que la France confondait sa cause avec celle de l'Empereur.

VI. — Napoléon ne négligeait rien pour les fortifier dans cette croyance. En même temps, il tâchait de surexciter le patriotisme des Français (1) ; il leur montrait l'Europe acharnée contre eux, les provoquant à la guerre, menaçant leurs libertés (2). Le *Moniteur* imprimait des extraits de journaux allemands où l'on discutait le démembrement de la France. L'acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui consacrait la plupart des *libertés nécessaires*, fut soumis au plébiciste. Il fut accepté par 1, 300, 000 voix et repoussé par 4, 206. L'opposition était nulle, mais l'approbation faible.

« L'inquiétude, la crainte, le mécontentement, dit Miot de Mélite, étaient les sentiments prédominants, aucun attachement, aucune affection pour le gouvernement ne se montraient. Toutefois cette opposition s'évaporait en épigrammes, en pasquinades, et

(1) Duv. de H., II, VII : *l'Acte additionnel*. — Thiers.

(2) « Mis au ban des monarques, dit M. Villemain, il lui restait à soulever le peuple. Évidemment l'Empereur, malgré sa répugnance innée pour ce qu'il appelait la populace, sentait que dans sa lutte à mort contre l'Europe, l'esprit de révolution lui venait plus en aide, pendant le combat, que cet esprit ne pouvait le gêner après la victoire. » Il appela Carnot au ministère, fit organiser des fédérations de gardes nationales, reçut des adresses de fédérés faubouriens (Duv., II, 537-538). La garde impériale défilait sur l'air de la *Marseillaise*, et du *Ça ira* (Hobhouse). Napoléon voulait à la fois soulever les masses et terrifier les classes supérieures qu'il sentait hésitantes, souvent hostiles. Il disait à Fleury de Chaboulon : « Les prêtres et les nobles jouent gros jeu. Si je leur lâche le peuple, ils seront tous dévorés en un clin d'œil. » — Mais tout ce mouvement était artificiel. « Il manquait la flamme de 1789, dit M. Villemain, et Dieu merci, la terreur de 1792. Dans son personnage nouveau et composé, la foi lui manquait, comme l'illusion manquait autour de lui. »

comme les artisans des faubourgs populeux de Saint-Antoine et de Saint-Marceau s'étaient réunis en fédération et venaient même se faire passer en revue aux Tuileries, il n'y avait aucun mouvement séditieux à redouter. »

Le 1er juin, Napoléon en costume impérial, dans le cérémonial du sacre, entouré de tous les dignitaires de l'empire, se rendit au Champ de Mars où les colléges électoraux se trouvaient rassemblés avec 25, 000 gardes nationaux fédérés et 25, 000 soldats. Ce fut la fameuse journée du *Champ de mai* (1).

Les députés avaient préparé une adresse. Ils protestaient contre le rétablissement des droits féodaux et ils ajoutaient :

« Le peuple français se lèvera tout entier afin de nous dégager des offres trop modérées peut-être que vous avez faites pour épargner à l'Europe de nouveaux bouleversements. Tout Français est soldat ; la victoire suivra de nouveau vos aigles, et nos ennemis qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués. »

Napoléon répondit :

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple..... Les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du Nord, et de concilier les différends qui les divisent encore en se partageant l'Alsace et la Lorraine.

Il a fallu se préparer à la guerre.

..... Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aux citoyens que, tant que les Français me

(1) Voir Hobhouse : *Lettres sur les Cent-Jours*, etc. Villemain, VIII. Il échappa à ce propos au duc de Rovigo un mot piquant sous la plume d'un ancien ministre de la police, commandant en chef de la gendarmerie. « Tout ce qui avait pu, dit-il, donner à cette assemblée un grand caractère de liberté avait été scrupuleusement soigné. »

conserveront les sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante. »

Après cette harangue, les aigles furent distribuées, les gardes nationaux jurèrent de ne jamais laisser l'étranger souiller la capitale. Les récits officiels portèrent à l'Europe l'écho de l'enthousiasme populaire. S'il faut en croire les contemporains, cet enthousiasme fut limité ; il ne dépassa guère l'enceinte du Champ de Mars ; la ville était inquiète, la France silencieuse. Au Champ de Mars même quelque chose d'artificiel paraissait dans toute la cérémonie.

« On remarquait en général, dit Miot de Mélite, plus de curiosité que d'enthousiasme, et il s'en fallait de beaucoup que cette solennité pût se comparer, comme on en avait eu la prétention, avec la fédération de 1790. A cette époque, la fête était toute nationale ; les sentiments qui animaient les acteurs et les spectateurs, débordant de toutes parts, s'exhalaient sans effort et continuellement. En 1815 des bouffées de chaleur factice se manifestaient par secousses et par bonds, et le signal des acclamations était toujours donné par la troupe. »

La chambre des députés se réunit. La majorité était libérale ; on avait vu reparaître beaucoup de noms de la Révolution, une partie de ceux que l'Empire avait écartés ou qui s'étaient refusés à la noblesse nouvelle (1). Ils prêtèrent serment. Napoléon leur dit en prenant congé d'eux :

« N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville. »

Quelques jours auparavant le roi de Naples battu, fugitif, sans armée, sans royaume, avait débarqué en Provence. Le désastre de Murat déconcerta l'Empereur. Au moment où il

(1) Cf. Duv., III. *La Chambre des représentants.*

partait de l'Ile d'Elbe il avait écrit à son beau-frère d'être prudent, de s'armer, d'attendre et de tenir à Vienne un langage pacifique. Murat n'en fit rien ; dès qu'il fut assuré du succès de Napoléon, il entra en campagne et se proclama roi d'Italie. L'Autriche qui avait des raisons de se méfier de lui massait des troupes en Lombardie. Attaqué par des forces supérieures, Murat dut se replier : il rentra à Naples le 20 mai, mais ce ne fut que pour en repartir aussitôt.

« Il empêcha l'Empereur, dit le duc de Vicence, de contracter la seule alliance qui lui était possible, si toutefois l'Autriche y avait été disposée..... (1) Murat était persuadé que s'il parvenait à exécuter son projet de conquérir l'Italie pour lui, il ferait adopter à l'Empereur le parti de la lui laisser. L'Empereur m'a lui-même parlé de cela à bord du Bellérophon, comme d'une extravagance qui avait détruit toutes les espérances qu'il avait conçues de la coopération de Murat. »

Cette nouvelle fut accueillie par l'Europe avec une joie marquée. La chute de Murat parut d'un bon augure. Joseph de Maistre écrivait le 12 mai de Saint-Pétersbourg :

« Je ne change pas d'avis. C'est très-heureux pour nous que Bonaparte *est* (sic) revenu sur le continent. Le premier effet de ce grand *coup d'Etat* est la chute de Murat et le rétablissement d'un trône légitime : le reste suivra. Déjà Bonaparte n'existe plus : ce que nous voyons n'est pas lui, c'est une effigie empaillée, et cette effigie même périra. Les Jacobins se sont montrés de nouveau ; tant mieux ; l'effet de cette nouvelle explosion sera d'en détruire une partie, d'en rassainir une autre et de contenir la troisième. »

Déçu de ce côté, Napoléon conservait encore de l'espoir dans ses troupes, dans ses dispositions, dans son plan de campagne. Il espérait battre les Alliés en détail, les couper

(1) Elle ne l'était pas : elle eût accepté peut-être Napoléon II avec une régence; mais ce n'était point là ce que voulait l'Empereur. — Duv., II, 464. *Mém.* de Lavalette.

et briser la coalition avant que les armées n'eussent commencé leur marche combinée. Il quitta Paris le 11. Le 18, ses dernières illusions étaient anéanties.

« Durant ce court intervalle, dit M. Villemain, on peut dire qu'il y eut à Paris comme une suspension de la vie ordinaire. Toutes les âmes incertaines, lorsqu'elles n'étaient pas décidées avec passion, restaient attachées à cette obscure attente d'une défaite odieuse ou d'une victoire oppressive, sans terme dans les sacrifices dont elle aurait besoin pour se soutenir, avec l'impuissance de durer. On ne respirait pas. »

La nouvelle du désastre parvint à Paris le 20. L'irritation fut vive, la consternation profonde. Le 21, dit Miot de Mélito, « le calme le plus complet régna dans la ville et ne fut pas troublé un seul instant. » Le mot d'abdication était dans toutes les bouches, la pensée de la déchéance se présentait à tous les esprits (1). On en parlait à haute voix dans la Chambre.

« A peine, dit Benjamin Constant, la nouvelle de ses désastres avait-elle atteint la barrière de la capitale, que l'idée de l'abandonner traversa tous les esprits... Quelques instants avant l'arrivée de Bonaparte à Paris, je vis entrer chez moi des personnes que je croyais lui être le plus dévouées ; leur premier mot fut que l'Empereur devait abdiquer (2). »

« Tous ces serments de fidélité et d'obéissance prêtés l'un à l'autre, dit encore Miot de Mélito, avaient, en dix jours, éprouvé le sort qu'ont eu tous ceux que l'on n'a pas cessé de faire depuis 1789. »

Fouché travaillait l'opinion. Il fut à partir de ce moment le grand meneur des affaires intérieures de la France. Il

(1) « Sans doute des changements aussi prodigieux, accumulés dans un si court espace, ne se déterminent que par l'action de la force. Mais pour que la force ait cette rapide puissance de destruction et de création, pour qu'une victoire ôte ainsi et transfère la couronne, il faut dans la condition morale d'un pays, dans l'instabilité des lois et le scepticisme des âmes, certains accidents plus instructifs et plus curieux à étudier que tous les faits de guerre. (VILLEMAIN, X.)

(2) *Mém. sur les Cent-Jours.*

n'avait cessé de critiquer l'Empereur, de prédire des catastrophes, on le savait en relation avec les Alliés, il répétait qu'ils ne faisaient la guerre qu'à l'Empereur et qu'il suffisait de le sacrifier pour obtenir la paix. La Chambre étourdie du coup, désorientée, épouvantée, se laissa conduire par lui. Comme Talleyrand en 1814, il eut pendant quelques jours la France dans les mains.

Napoléon était arrivé dans la nuit du 20 à l'Élysée (1). Il était exténué et se jeta dans un bain.

« Je regrette, lui dit le duc de Vicence, de vous voir à Paris : il eût été préférable de ne point vous séparer de votre armée ; c'est elle qui fait votre force, votre sûreté. — Je n'ai plus d'armée, reprit l'Empereur, je n'ai plus que des fuyards. Je trouverai des hommes, mais comment les armer ? Je n'ai plus de fusils (2). »

« C'était la troisième fois, dit Thibaudeau, qu'il revenait dans la capitale sans armée. » Dans les salons du palais, pendant que l'Empereur était au bain, les « ministres et les grands de l'État » accourus à la nouvelle, interrogeaient les officiers.

« Ceux-ci n'épargnèrent aucun détail et jetèrent dans tous les cœurs la terreur et le découragement. On disait tout haut que Napoléon était perdu, et tout bas qu'il n'avait plus d'autre moyen de sauver la France que d'abdiquer (3). »

A la Chambre des pairs, comme le gouvernement essayant de pallier le désastre, de susciter quelques espérances, dénombrait les forces qui restaient à la France, le maréchal Ney s'écria :

« Tout cela est faux, tout cela est chimérique, on vous trompe de tous les côtés... L'ennemi est victorieux sur tous les points.

(1) Cf. Villemain, x, 256.
(2) Fleury, *Mém.*
(3) *Id.*

Vous ne pouvez dans l'état présent songer à rien qu'à la paix. Vous n'avez pas le temps de vous recruter, de refaire votre matériel et de vous remettre en ligne. Ce n'est pas seulement un champ de bataille, c'est un empire perdu... Il n'y a plus que le temps de négocier. Il faut faire la paix. Nous sommes à bout de tout le reste (1). »

Carnot, appelé au ministère de l'intérieur et fait comte de l'Empire depuis quelques semaines, essayait de réveiller en lui le génie révolutionnaire qui organisait autrefois la victoire.

Il déclara que l'Empereur devait être « revêtu pendant la durée de la crise d'une grande et importante autorité... Il fut d'avis qu'il fallait déclarer la patrie en danger, appeler aux armes les fédérés et toutes les gardes nationales, mettre Paris en état de se défendre, se retirer à la dernière extrémité derrière la Loire, s'y retrancher... et tenir l'ennemi en arrêt jusqu'à ce qu'on eût pu réunir et organiser des forces suffisantes pour reprendre l'offensive et le chasser hors de France (2). »

D'autres parlaient de coup d'État.

« Il faut, dit Lucien Bonaparte, que dans vingt-quatre heures, l'autorité de l'Empereur ou celle de l'Assemblée ait cessé d'exister. » (3)

« Il aurait fallu, dit Miot de Mélito, tenter un 18 Brumaire. Mais que pouvait l'Empereur ! Il se trouvait sans force, sans moyen de s'en donner. »

(1) Villemain, 313.

(2) Fleury. — La légende s'était déjà faite, même dans l'esprit de l'homme qui aurait dû pourtant moins que personne s'y laisser prendre. Napoléon a écrit à ce sujet sur les marges des Mémoires de Fleury : « Le mouvement populaire ne fut pas arrêté mais régularisé. Il fut aussi grand que de 90 à 92; mais alors on eut 3 ans pour armer et ici on n'eut que 40 jours. Alors on ne fut attaqué que par une armée de 80,000 hommes, et ici on le fut par 600,000. Si en 1792 on eût été attaqué seulement par 300,000, Paris eût été pris malgré l'énergie de la nation et les trois ans qu'elle avait eus pour s'organiser. »

Il y a beaucoup de vérité dans ces observations; ajoutons toutefois qu'en 1792 la France était plus jeune de 23 ans de révolution et d'Empire, du désastre de Russie et de deux invasions. Le mouvement populaire, bien moins spontané en 92 qu'on ne l'a prétendu, pouvait être le même en 1815, mais la force manquait, et c'est le principal.

(3) Lucien Bonaparte. *La vérité sur les Cent-Jours.*

Une commission législative se réunit au Conseil des ministres et se prononça pour l'abdication. Elle fut signée le 22. Le 29, Napoléon quitta Paris et se rendit à la Malmaison. Ici M. Villemain a dit très-justement :

« Le grand acteur se retirait de la scène parce que le rôle était fini et la tragédie épuisée. Il ne cédait pas, comme on l'a misérablement supposé à quelque crainte de périls personnels et de mort, mais à la conviction que, dans l'état présent, nul péril bravé, nul sacrifice de la vie ne soulèverait le poids qui écrasait la France et lui. Il succombait au milieu de son désastre militaire, sous des haines intérieures et sous des abandons qu'il aurait méprisés dans un autre temps, mais que la défaite rendait irrésistibles. Il succombait comme Annibal devant l'inimitié du sénat de Carthage, parce qu'il était vaincu ; et il n'avait pas, comme Annibal, la ressource d'aller dans le monde entier, chercher des ennemis à ses vainqueurs, car c'était le monde civilisé qu'il avait combattu et par lequel il se sentait accablé. »

Sous l'influence de Fouché, la Chambre nomma une commission exécutive de sept membres, qui se chargea du gouvernement. Il fallait avant tout songer aux alliés qui s'avançaient sur Paris à marches forcées. Un négociateur fut envoyé près de Wellington; celui-ci le renvoya à Blücher qui formait l'avant-garde de l'invasion. Blücher posa comme conditions d'armistice : la remise entre les mains des Alliés de Metz, Thionville, Maubeuge, Mézières et Sarrelouis. La Commission exécutive refusa, mais uniquement parce que l'exigence lui semblait exagérée; elle ne contesta pas le principe et continua de négocier. Elle avait décidé de s'adresser directement aux souverains alliés. Cinq plénipotentiaires : le général Sébastiani, Pontécoulant, Laforest, Lafayette et Voyer d'Argenson reçurent l'ordre de se rendre au quartier-général de la coalition. Leurs instructions rédigées sous l'inspiration de Fouché portaient (1) :

(1) Angeb., IV, 1458.

« Le salut de la patrie est attaché à deux questions essentielles : l'indépendance nationale et l'intégralité de notre territoire.

L'Empereur ayant abdiqué, ses droits sont dévolus à son fils. Les Puissances ne peuvent porter la moindre atteinte à ce principe d'hérédité, établi par nos constitutions, sans violer notre indépendance...

Si la guerre déclarée par les puissances alliées à l'empereur Napoléon n'était en effet déclarée qu'à lui seul, l'intégralité de notre territoire n'est point menacée. Il importe à l'équilibre général que la France conserve au moins les limites que le traité de Paris lui a assignées...

Il est un devoir que ne peut oublier la nation française, c'est de stipuler la sûreté, l'inviolabilité de l'empereur Napoléon hors de son territoire. C'est une dette d'honneur... »

Après beaucoup d'efforts, les plénipotentiaires parvinrent au quartier-général des Alliés à Haguenau. Les souverains refusèrent de les recevoir, et désignèrent pour s'aboucher avec eux quatre plénipotentiaires. Un des envoyés français, Benjamin Constant (1), raconte ainsi leur entrevue :

« Après les phrases d'étiquette et de convenance qui précèdent toute négociation, nous ne voulons, dit le général Sébastiani, que l'indépendance et la liberté de notre pays. Aucune question n'est préjugée, aucun engagement n'est pris. La France, qui vous voit en armes contre elle, la France, dont vous avez promis de respecter le territoire et les droits, demande, par notre bouche, à savoir quels moyens honorables s'offrent encore pour faire cesser les maux de la guerre. »

Le représentant de l'Angleterre, Lord Stewart, déclara qu'il n'avait point de pouvoirs pour traiter avec le peuple Français, et cette objection ne permit point de sortir, dans cette conférence, des pourparlers généraux. Dans la soirée, les Alliés apprirent que l'on avait proclamé Napoléon II à Paris; ils s'en plaignirent amèrement; ne leur avait-on pas assuré que « rien n'était encore préjugé? » Lord Stewart s'emporta même jusqu'à dire à M. de Lafayette qu'il fau-

(1) Secrétaire de la commission.

drait livrer Napoléon (1). L'Angleterre d'ailleurs se refusant à négocier, les conférences durent être interrompues. Les trois cours réunies à Haguenau, l'Autriche, la Russie et la Prusse le notifièrent le 1er juillet aux plénipotentiaires français.

Elles ne pouvaient, d'après les traités, « traiter de paix ou d'armistice que d'un commun accord » avec toutes les parties contractantes; elles ajoutaient d'ailleurs que « d'après les événements survenus au mois de Mars dernier, les puissances doivent exiger que Napoléon Buonaparte soit remis à leur garde (2). »

Ainsi éconduits, les plénipotentiaires français n'avaient plus qu'à retourner à Paris, ce qu'ils firent.

Ils rapportaient une idée inexacte sur les véritables dispositions des alliés. Il s'était établi à ce sujet un malentendu qui se prolongea beaucoup trop longtemps. Le langage officiel des alliés à Haguenau fut conforme à leurs précédentes déclarations : ils n'entendaient point, dirent-ils, imposer les Bourbons à la France, mais ils étaient résolus « à exiger les précautions et les garanties les plus sévères pour que Napoléon ne pût pas reparaître sur la scène du monde » (3). On a vu plus haut quels sous-entendus cachaient ces formules évasives. Sous l'influence de Wellington, les Alliés étaient revenus peu à peu à la conviction que les Bourbons étaient seuls capables d'assurer à la France l'ordre à l'intérieur, à l'Europe la sécurité dont elle avait besoin. Mais, excepté Wellington, personne ne tenait aux Bourbons; personne ne désirait engager, pour les rétablir, une lutte avec la France. D'autre part les Allemands, les Prussiens surtout, entendaient pousser leur victoire jusqu'au bout, entrer dans Paris avant le roi, traiter la France

(1) Pontécoulant.
(2) Angeb., IV, 1462.
(3) Dépêche des plénipotentiaires, 26 juin.

en pays conquis et imposer au gouvernement choisi par elle les conditions que bon leur semblerait. Lors donc qu'ils insistaient tant sur la liberté laissée à la France, leur langage cachait un piége. Wellington lui-même reconnaissait, devant ses collègues, que si Louis XVIII n'était pas rétabli, les Alliés seraient en droit d'exiger toutes garanties territoriales qu'ils jugeraient nécessaires (1). Les plénipotentiaires français, fort peu au fait de la situation, prirent à la lettre les déclarations ambiguës qu'on leur adressa, les rapportèrent à Paris et il en résulta de grandes difficultés pour le rétablissement de la monarchie légitime.

Wellington y poussait de toutes ses forces. Le roi était rentré en France; le général anglais pressait Talleyrand, mécontent, boudeur et presque en disgrâce (2), de le rejoindre le plus vite possible.

« Si je vous avais vu, lui écrivait-il le 24 juin, ou si vous aviez connu l'état exact des affaires quand vous avez conseillé au roi, à Mons, de ne pas rentrer en France, je me flatte que vous lui auriez donné un avis différent, et que vous l'auriez suivi. »

L'*état des affaires*, c'était l'incertitude des Alliés, leurs réserves équivoques, les résolutions de Blücher enfin que Wellington connaissait et que la présence du roi permettrait seule de prévenir. Enivré de ses succès, « dévoré du désir d'entrer dans Paris le premier, en vainqueur, en maître, et d'y exercer de terribles représailles » (3), Blücher avait engagé la poursuite avec son audace habituelle et s'avançait sur Paris à marches forcées. Il annonçait l'intention formelle de prendre à la lettre la déclaration du 13 mars et, si Napoléon tombait entre ses mains, de le

(1) Duv., III, 147, — et p. 107, le *Memorandum* de Castlereagh résumé plus haut.
(2) Cf. Duv. III, x, *Seconde Restauration*, 94-101 et suiv.
(3) Duv., III, 149.

traiter comme un homme placé hors la loi des nations, de le « faire fusiller à l'endroit où était tombé le duc d'Enghien » (1). Wellington qui montrait dans la victoire autant de fermeté d'âme qu'il en avait déployé aux instants les plus critiques de la journée de Waterloo, se révoltait à cette pensée. Il écrivait le 28 juin à Sir Charles Stewart :

« J'ai averti Blücher que j'insisterais pour que le sort de Napoléon fût réglé en commun, et, comme ami, je lui ai conseillé de ne point commettre un acte aussi criminel. Nous avons, lui et moi, joué un rôle trop distingué dans les derniers événements pour nous abaisser au rôle de bourreau (2). »

Cependant l'investissement de Paris commençait. Les Prussiens étaient à Saint-Cloud. Le 2 juillet on entendit le canon. Un comité de défense réuni à la Villette déclara la résistance impossible ; il fallut capituler. La Chambre, comme l'avait pressenti Napoléon à son départ, « imitait l'exemple du Bas-Empire, » discutait un projet de constitution, recevait des adresses de gardes nationaux fédérés demandant la guerre à outrance, et lisait des lettres de généraux qui proposaient de la diriger. Aux pairs, Thibaudeau déclamait contre les Bourbons (3). Dans la ville, à part les faubourgs où l'opinion révolutionnaire maintenait en éveil un patriotisme d'une nature particulière, la masse des citoyens se montrait indifférente et résignée.

« La population, dit M. de Lavalette dans ses mémoires, avait repris son attitude habituelle, l'inertie la plus complète ; car on ne

(1) Gervinus, I, 327.

(2) Le général prussien Gneisenau « qualifiait cette manière d'agir de générosité théâtrale... il avoua lui-même que le motif de la vengeance qu'il aurait voulu exercer contre Napoléon, c'est qu'il était la cause de l'appauvrissement de la noblesse prussienne. »
GERVINUS, I, 327.

(3) Pour les derniers débats des chambres, surtout pour les séances si dramatiques de la Chambre des pairs, voyez Villemain, XII, 269, et XIII, XIV, XV.

peut tenir compte de la trentième partie de la population qui demandait des armes. »

— « Ballotté de gouvernement en gouvernement, dit M. Miot de Mélito, le peuple n'avait d'affection ni pour celui qu'il perdait ni pour celui qu'on allait lui rendre. Il dormait en attendant qu'à son réveil on lui dît s'il devait obéir à Napoléon II ou à Louis XVIII. »

Les jardins étaient remplis de monde, les théâtres jouaient comme à l'ordinaire, la rente avait monté de dix francs en dix jours (1). Le 3 juillet une convention d'armistice était signée à Saint-Cloud (2) : elle garantissait les propriétés particulières; les Alliés n'avaient consenti à rien stipuler quant aux propriétés publiques. Les débris de l'armée française durent se retirer au-delà de la Loire. Le 6, toutes les barrières de Paris furent remises aux Alliés. Le général prussien de Müffling, nommé gouverneur de la capitale, s'installa aux Tuileries. La commission exécutive se dessaisit de ses fonctions et le 8, le *Moniteur* annonça la dissolution des Chambres au nom du gouvernement royal.

VII. — Cette solution n'était pas la meilleure; ce n'était point celle non plus que dans l'intérêt de la France, Wellington aurait voulu faire prévaloir. Pendant les pourparlers relatifs à l'armistice, il n'avait point caché aux plénipotentiaires français sa façon de penser. « Il déclara qu'un seul gouvernement, celui de Louis XVIII, lui paraissait offrir des garanties de sécurité suffisantes pour que l'Europe n'en exigeât pas d'autres et il laissa entrevoir que ces autres garanties consisteraient dans de nouvelles cessions de territoire. » Il écrivait à Talleyrand :

« Le point important est que le roi soit restauré d'abord sans conditions, ensuite sans que la force des armées alliées paraisse le remettre sur le trône. »

(1) Duv., III, 59-154.
(2) Angeb., IV, 1462.

Dans une autre entrevue, il répéta aux commissaires que, « si tout autre que Louis XVIII était choisi, il insisterait auprès des souverains alliés pour qu'i ls prissent des sûretés. » Il ajoutait quelques jours plus tard que le roi « était disposé à donner toutes les garanties désirables de la liberté constitutionnelle et de la liberté personnelle » (1). Résolu à établir une paix durable, désireux de fonder une alliance sérieuse entre la France et l'Angleterre, Wellington comprenait que la Restauration ne serait solide que si elle s'appuyait sur un accord du roi avec la nation, qu'elle devait arriver comme un médiateur entre la France et les Alliés : il fallait pour remplir ce rôle qu'elle se présentât aux Alliés comme rappelée par la France, au lieu de se présenter à la France comme ramenée par les Alliés. Loin de s'appuyer sur eux pour s'imposer à la nation, elle devait s'appuyer sur la nation pour leur résister. Dans ce dessein, Wellington s'employait à la fois à convaincre le gouvernement provisoire de la nécessité d'une entente avec les Bourbons, et les Bourbons de la nécessité de faire à l'opinion publique de larges et libérales concessions. Le 4 juillet, Fouché lui ayant demandé quelle conduite il conseillait à la France, il répondit :

« Les puissances alliées étant convenues qu'elles ne traiteraient point avec Napoléon Bonaparte ni avec son gouvernement, les Chambres élues sous le règne de Napoléon Bonaparte et la Commission créée par les Chambres, n'ont rien de mieux à faire que de se déclarer dissoutes, après avoir exprimé au roi dans une adresse respectueuse leurs sentiments et leurs vœux. »

Ce conseil ne fut pas apprécié. Les Chambres ne prononcèrent pas leur propre dissolution ; elles ne se rendirent pas compte de l'intérêt qu'il y aurait eu pour la

(1) Duv. de H., III, 144 et suiv., d'après les documents authentiques ; p. 144, note.

France à rétablir la monarchie légitime. — Le 5 les plénipotentiaires d'Haguenau revinrent à Paris, confirmant les dires de leurs dépêches du 26 juin, affirmant toujours que « les cours étrangères n'avaient point la prétention de se mêler de la forme du gouvernement français. » La majorité, dans les deux chambres, était opposée aux Bourbons ; il lui convint de prendre à la lettre le rapport de ses plénipotentiaires, elle s'occupa de discuter « une constitution sans savoir quand et à quoi elle servirait, » puis elle « envoya des députés au camp des étrangers pour demander un tout autre souverain qu'un prince de la maison de Bourbon (1). » Les députés ne purent même pas sortir de Paris. La chambre n'en continua pas moins de discuter.

Fouché dut renoncer à ménager une transaction avec elle. Le 6 il se rencontra avec Wellington et M. de Talleyrand; le général anglais sut faire comprendre au Roi qu'il devait donner un gage au parti libéral en même temps qu'il devait rassurer les anciens conventionnels rentrés à la chambre et rappelés aux affaires par Napoléon. Le 6, Talleyrand et Fouché se rendirent à Arnouville où se trouvait Louis XVIII. L'ancien régicide eut une longue entrevue avec le frère de Louis XVI (2). Le 7, un ministère responsable fut constitué sous la présidence de M. de Talleyrand ; le duc d'Otrante était ministre de la police. Le 8, le roi rentra dans Paris.

Préparée au quartier général des Alliés, entre Wellington, Talleyrand et Fouché, la Restauration de la monarchie n'avait point le caractère manifeste ni la force légale qu'il aurait fallu pour que le gouvernement du roi s'imposât à l'Europe. Il aurait fallu un appel du peuple français par ses représentants, au lieu d'une sorte de conspiration diploma-

(1) Voyez le récit de cette entrevue dans Beugnot.
(2) Beugnot.

tique, poursuivie à travers l'atonie générale d'une nation. Il en résulta une grande faiblesse pour le gouvernement restauré devant les alliés; un vice d'origine qui pesa sur la monarchie légitime pendant toute sa durée. Le parti royaliste négligea par un coup de hardiesse, par des déclarations évidentes d'attirer à lui les suffrages de la nation; la nation, de son côté, manqua de clairvoyance, elle se renferma dans ses préventions et ses préjugés. De part et d'autre on ne fit pas assez pour s'entendre. Ce qu'un des chefs de la coalition, ce qu'un ancien régicide avaient si bien compris, d'autres auraient dû, auraient pu le comprendre. Davoust, avec son grand sens, l'avait senti. Dès le 28 juin, il écrivait au chef de la commission exécutive :

« Nous devons proclamer Louis XVIII ; nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale avant les troupes étrangères qui n'y doivent jamais mettre le pied. Louis XVIII doit régner avec l'appui de la nation... J'ai vaincu mes préjugés ; la plus irrésistible nécessité et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre patrie. »

Si la France commit la faute de ne point chercher à s'accorder avec Louis XVIII, il est très-inexact de soutenir que Louis XVIII ait été imposé à la France par les Alliés. Le prince régent d'Angleterre, lord Liverpool, chef du cabinet anglais, désiraient la Restauration, mais ils y croyaient peu et, loin de soutenir Louis XVIII, ils pensaient qu'il fallait au contraire affaiblir la France (1). Wellington fut le seul dans la coalition qui travailla énergiquement en faveur des Bourbons et s'efforça de les rétablir dans une position avantageuse. Il rallia à ses idées l'empereur de Russie, fort mal disposé pour Louis XVIII; Alexandre ne se décida en sa faveur que par la conviction où il était que la monarchie légitime pouvait seule dispenser les Alliés de prendre des

(1) Duv., III, 193.

garanties territoriales. La Restauration ne fut donc souhaitée que par ceux qui désiraient se montrer modérés à l'égard de la France, qui recherchaient son alliance et voulaient son bien. Au contraire les hommes d'État, les peuples qui jugeaient utile à leur intérêt de la démembrer, s'opposaient aux Bourbons et s'attachaient à démontrer l'impossibilité d'un établissement royal dont la conséquence devait être, comme en 1814, de faire écarter leurs revendications.

La situation véritable de Louis XVIII à l'égard des coalisés est fort bien indiquée par le comte Beugnot dans ses mémoires.

« La première fois, dit-il, les souverains ne se sont point opposés à la Restauration, mais ils ne l'ont point provoquée, et loin de la désirer ils élevaient plutôt des doutes sur son succès. Quant à la seconde fois, c'est-à-dire en 1815, le roi quitta la ville de Gand sans les avoir consultés, s'avança promptement vers Paris et y rentra au grand étonnement des troupes étrangères qui se mettaient en possession de la capitale et des environs, et comptaient bien se venger de leur sotte indulgence de l'année précédente. Le désappointement de cette arrivée fut grand au quartier général des Prussiens, qui étaient les premiers venus ; il y fut décidé qu'on ne ferait pas la plus petite attention au retour du roi et qu'on se comporterait de même que s'il était encore à Gand. C'était pour l'exécution manifeste de cette détermination que des canons étaient braqués sur le Pont-Royal, en face même des Tuileries, et que des canonniers faisaient le service des pièces la mèche allumée, tandis que les soldats Prussiens lavaient leur linge et leurs habits dans la cour du château et les étendaient sur les flèches des grilles qui faisaient office de séchoir. J'appris ces particularités par le comte de Goltz, qui était ministre de Prusse en France, avec qui je m'étais lié particulièrement à Gand, et qui, tout bon prussien qu'il était de cœur, regrettait toutefois des procédés aussi révoltants.....

« Vous avez, me disait-il, voulu marcher tout seuls sans avoir de troupes à vous et sans nous demander des nôtres. Vous voyez ce qui est arrivé. On n'est pas fâché que le roi l'ait senti. »

« Voilà comment la famille royale nous a été imposée pour la seconde fois par les étrangers en 1815. »

C'est dans ces conditions que la Restauration devait défendre contre l'Europe la France menacée de démembre-

ment. Les Bourbons n'avaient point su se rallier les sympathies des Français; ils n'avaient pu prévenir la funeste révolution du 20 mars. Mais s'ils avaient manqué d'adresse, la France avait manqué de conscience politique. Elle avait méconnu la modération des Alliés en 1814, elle avait boudé le gouvernement royal, laissé revenir ou acclamé Bonaparte sans songer un instant à l'Europe, sans se préoccuper des conséquences qui en devaient résulter pour le pays. Ces conséquences étaient indiquées; l'Europe ne cacha point ses intentions; on dédaigna en France les manifestes de Vienne, les menaces de la presse étrangère, les avertissements du parlement britannique; on n'y voulut voir que d'impudentes provocations, d'insupportables ingérences, et loin de forcer les esprits à la réflexion, ce que l'on connut en France des résolutions des Alliés, ne fit que surexciter les passions populaires. Les Français, dit Madame de Staël, « appelèrent le tyran au nom de la liberté; ils repoussèrent en son nom le monarque constitutionnel; ils attirèrent 600,000 étrangers au sein de la France pour effacer l'humiliation de les y avoir vus quelques semaines (1). » Et cette terrible leçon ne suffit pas.

Par un des plus insolents sophismes de l'histoire, le gouvernement qui eut l'honneur de sauvegarder en 1815 l'indépendance et l'intégralité de la France, succomba sous le poids d'une défaite qu'il n'avait pas subie, d'une humiliation qu'il ne fit qu'enregistrer. L'homme au contraire dont les ambitions avaient pour la seconde fois mené la France à la ruine, vit son prestige grandir au milieu même des malheurs qu'il avait causés et son nom s'associa dans les traditions populaires à l'idée d'une grandeur disparue, d'une gloire effacée et d'une revanche à prendre. La tâche que la destinée imposait à la maison de Bourbon était l'une des plus difficiles

(1) Considérations, V, XIII.

et des plus ingrates que jamais monarchie ait eu à accomplir. Les dangers étaient immenses, les moyens d'action presque nuls. Le gouvernement n'avait point d'alliés au-dehors, il n'était point soutenu au-dedans. La situation était bien telle que la dépeignait Joseph de Maistre lorsqu'il écrivait au mois de juillet 1815 :

« L'Européen, en général, semble pouvoir se réjouir sans restriction du succès de cette grande bataille; quant au Français en particulier, même bon et pur royaliste, il n'en est pas de même, car sa patrie est menacée dans son intégrité et son indépendance, à moins d'un désintéressement miraculeux de la part des Alliés. Bonaparte et ceux qui l'ont rappelé ont commis le plus grand crime imaginable contre la France puisqu'ils l'ont anéantie politiquement. »

II

LES PROJETS DE DÉMEMBREMENT

I. — La France avait en 1814 subi la guerre et l'occupation ennemie; mais l'occupation avait été courte, et les Alliés satisfaits de leur victoire, s'étaient efforcés d'en alléger le fardeau pour le vaincu. En 1815, ce fut l'invasion avec toutes ses rigueurs, toutes ses misères, tous ses désastres, toutes ses humiliations. Les Alliés ne pardonnaient pas à la France d'avoir acclamé Napoléon; puis le prestige « de la grande nation » si éblouissant encore en 1814 malgré tous les revers, s'était dissipé à leurs yeux sous le canon de Waterloo. La France ne leur inspirait plus la même estime ni la même admiration : ils ne la respectaient plus. Wellington seul ne changea point; sa ténacité devint de la grandeur; aucun des triomphes de Napoléon n'avait découragé sa haine, aucune des éclipses du génie national de la France n'altéra le sentiment de justice sévère avec lequel il appréciait notre pays. Le 24 juin, en franchissant la frontière il écrivait :

« J'annonce aux Français que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée déjà victorieuse, non comme ennemi (excepté de l'ennemi du

genre humain avec lequel on ne peut avoir ni paix ni trève) mais pour les aider à secouer le joug de fer sous lequel ils sont opprimés. »

Wellington tint sa promesse; il imposa à son armée la plus stricte discipline.

Les Prussiens seuls et quelques contingents allemands avaient combattu avec lui à Waterloo. Blücher avait montré une ardeur militaire poussée jusqu'à l'emportement; il poursuivait sans trêve ni repos l'implacable revanche rêvée par la Prusse depuis 1807. Loin de contenir les passions de ses soldats, il les excitait au contraire par ses propos et par son exemple.

« Ce qui les caractérisait, a dit très-bien M. de Viel-Castel (1), ce qui rendait leurs procédés plus blessants que s'ils eussent été simplement inspirés par une brutale violence, c'est qu'il était impossible de ne pas y reconnaître la volonté préméditée d'opprimer et d'humilier leurs anciens vainqueurs. Aux plaintes qu'on leur faisait entendre, ils se plaisaient à opposer le souvenir de ce que les armées françaises avaient fait souffrir à leurs compatriotes. Ils affectaient de traiter les autorités des lieux qu'ils occupaient avec aussi peu de ménagements que les généraux de Napoléon en avaient montré aux fonctionnaires prussiens. »

Les Autrichiens, les Russes, la grande masse des Allemands n'avaient point pris part à la lutte; ils ne s'en montraient que plus impatients de la curée. Ils envahissaient de toutes parts; c'était un calcul et une vengeance, il fallait se payer des frais de guerre et entretenir sur l'ennemi les armées formidables levées pour le combattre. Un million d'hommes se rua sur la France. Les Autrichiens se mon-

(1) Toute cette partie, ce tableau de l'invasion, le caractère des différentes armées sont étudiés d'une manière remarquable par cet écrivain dans son *Histoire de la Restauration*. Les questions diplomatiques y sont aussi traitées avec une grande impartialité et une compétence particulière.

traient relativement modérés. Les Russes agissaient en barbares, contenus çà et là, arrêtés de temps à autre et réprimés brutalement par leurs chefs : Alexandre répugnait aux représailles vulgaires et châtiait sévèrement les désordres dont il était instruit. Les pires étaient les Belges, les Hollandais, les Bavarois, les Wurtembergeois, les anciens sujets et confédérés de Napoléon.

« Ils avaient eu, dit encore M. de Viel-Castel, la principale part aux pillages qui rendirent si odieuses à l'Europe les invasions françaises... de même... ils rendaient à la France le mal qu'ils avaient infligé en son nom à d'autres pays. Les Prussiens, malgré le mauvais vouloir dont ils étaient animés, les égalaient à peine dans leurs déprédations, mais, comme ils étaient les plus nombreux, leur nom servait à désigner d'une manière générale l'ensemble de ces oppresseurs. »

L'état d'esprit de ces armées se reflète très-vivement dans le récit d'un auteur allemand, M. Pertz, l'historien de Stein, qui a puisé aux meilleures sources.

« Il se manifestait une grande différence dans la conduite des troupes alliées. Les Prussiens et aussi les Autrichiens et d'autres Allemands, les hommes des Pays-Bas et les Russes avaient appris des Français même comment on devait se conduire en pays ennemi. Ils trouvaient juste de punir par une dure revanche le peuple hautain, parjure, infidèle, brigand, pour ses pillages et ses railleries de vingt années, — de le ramener à la raison, de le courber, sinon de le corriger. Wellington au contraire irritait les troupes allemandes en écartant durement leurs justes exigences. — Les Français se moquaient de lui : « Il est, disaient-ils, plus Français que les Français même. »

« Blücher, le violent ennemi des Français, n'était pas habitué à la souplesse diplomatique; il n'éprouvait aucune joie à contribuer à fonder une dynastie royale française qui s'était montrée incapable, et à peine rétablie par les Alliés, avait tourné de suite contre eux ses exigences nationales.... Toute son attention se portait sur la poursuite acharnée de l'ennemi, vers la conquête de Paris (1). »

(1) Pertz, II, 253-251.

L'idée qui dominait parmi les généraux et les diplomates allemands, c'était la pensée qu'il fallait profiter de l'occasion pour « réparer les fautes et les faiblesses » de 1814, pour assurer à l'Allemagne les « garanties défensives, » les boulevards dont elle avait besoin. Les plénipotentiaires suivaient le quartier général. Le nassovien Gagern était chargé de représenter le roi des Pays-Bas. Le 27 juin il écrivait de Heidelberg, à son gouvernement :

« A mon arrivée ici j'ai trouvé le prince de Metternich occupé de la rédaction de la proclamation du prince de Schwarzenberg... où il est dit : l'Europe veut la paix. J'ai fait rayer sans difficulté les paroles : *et rien que la paix.* »

Personne n'apportait à ces revendications une passion plus convaincue que Stein. Mis au ban de l'Europe par Napoléon, le grand réformateur prussien s'était réfugié près d'Alexandre dont il avait gagné l'estime. Le souvenir des souffrances infligées à son pays, l'ardeur de la revanche, la crainte des dangers qu'il redoutait pour l'avenir de l'Allemagne l'aveuglaient au point de lui faire demander pour la France un sort analogue à celui que Napoléon avait commis l'inexcusable faute d'infliger à la Prusse. Personne ne savait mieux que Stein combien cette oppression avait soulevé les âmes, elle avait été le ferment de la « guerre de délivrance; » mais la colère l'emportait sur l'expérience : il fallait mettre la France hors d'état d'agir et placer entre elle et l'Allemagne le contre-fort des Vosges.

« Humboldt et Hardenberg, dit M. Pertz (1), étaient sur ce point entièrement d'accord avec lui. Gagern faisait valoir la même pensée avec le plus grand zèle..... Arrivant un jour avec lui chez Metternich, Stein regarda les cartes étendues sur la table et insista pour

(1) II, 245.

que l'on prît l'Alsace et la Lorraine et les donnât à l'archiduc Charles. Metternich, sans contredire, du ton de la plus parfaite conviction, indiqua du doigt la Flandre française, comme le côté le plus important où les Pays-Bas avaient besoin d'une frontière meilleure. Gagern en fut naturellement d'accord, mais il insista avec beaucoup d'énergie sur l'Alsace. »

Le parti militaire se prononçait plus énergiquement encore, s'il est possible. Six jours après Waterloo, Blücher écrivait au roi de Prusse :

« Je supplie respectueusement Votre Majesté d'avertir les diplomates qu'ils ne perdent pas encore une fois ce que le soldat a gagné avec son sang. Cet instant est le seul et le dernier où nous puissions nous assurer contre la France. Votre Majesté sera honorée comme le fondateur de la sécurité Allemande, et nous jouirons du fruit de nos efforts sans avoir besoin de rester l'épée à la main. »

On lit dans une lettre de Gagern, en date du 15 juillet :

« A un banquet militaire, Blücher a porté le toast suivant : « Puissent les diplomates ne pas gâter ce que nous avons fait de bon ! »

Gruner, gouverneur général de Düsseldorf, prononçait « des discours fanatiques, dans lesquels il menaçait la France d'un partage et qui rappelaient les proclamations du duc de Brunswick (1) ». La presse vantait ces forfanteries brutales et en forçait encore le ton dans sa polémique.

« La voix générale du peuple se prononçait si hautement, dit un historien allemand (2), que les feuilles ministérielles, *le Courrier* surtout, prenaient involontairement le même ton. Il n'existe, à coup sûr, aucun journal allemand qui ne se fût exprimé dans le même sens. Tous indiquaient ce qu'on avait déchiré de l'Allemagne par la farce et la ruse, ce que l'occasion favorable permettait de reconquérir. On se demandait avec une certaine inquiétude si les souverains écouteraient cette voix du peuple; il y avait une certaine

(1) Gervinus, I, 327.
(2) Schaumann, 146.

surexcitation dans les esprits; mais, au fond, on était plein d'espoir. Il semblait impossible que la politique prît une direction opposée. Le porte-voix, le coryphée était encore une fois le *Mercure rhénan*, que l'on appelait naguère *la Cinquième puissance* dans la coalition contre les Français. Gœrres et Arndt, qui collaboraient alors au journal, ne se lassaient pas d'annoncer et de proclamer hautement l'opinion publique. »

Il se publiait, en français et en allemand, de nombreuses brochures, écrites dans le même esprit, aboutissant aux mêmes conclusions ; les titres seuls étaient un programme :

« La France est-elle moins redoutable sans Napoléon ? »
« Influence des derniers événements politiques et militaires sur l'opinion publique en Allemagne. »
« Que devons-nous exiger ? appel aux négociateurs de Paris. »
« De l'intérêt des états du sud de l'Allemagne quant aux garanties à exiger de la France. »

Parmi ces écrits, l'un des plus curieux est celui que le conseiller d'état prussien Bütte adressa au chancelier Hardenberg, comme une expression de vœux de ses compatriotes.

M. Bütte demandait (1) que la France fût ramenée « à sa frontière de langues avec l'Allemagne ; » que les Flandres fussent cédées aux Pays-Bas ; que l'entretien des armées alliées ne fût pas porté en déduction de la contribution de guerre ; que les troupes fussent réhabillées aux frais de la France ; que les objets d'art enlevés par la France fussent restitués avec garantie qu'on ne les reprendrait plus ; que les Alliés fissent raser les monuments français humiliants pour l'étranger, dénommer les édifices, les rues et les places qui rappelaient une humiliation.

Varnhagen de Ense, qui accompagnait les diplomates prussiens et vivait dans leur intimité, écrivait le 2 août au « *Deutscher Beobachter* » de Hambourg :

(1) Pertz, II, 276.
(2) Arndt, 245.

« On sait combien dans l'année précédente l'opinion populaire en Allemagne avait été péniblement affectée en songeant que des pays d'origine allemande, l'Alsace par exemple, étaient laissés à la France. Ce même sentiment se traduit aujourd'hui avec plus de vivacité et de puissance, et se prononce avec véhémence pour que l'on répare cette négligence, puisqu'un destin étonnant nous en présente une occasion nouvelle et inattendue. »

Et dans une autre lettre, antérieure de quelques jours, 24 juillet, il résumait ainsi les vœux de l'Allemagne :

« D'abord que l'on continue avec activité les opérations militaires contre les troupes et les forteresses qui nous résistent ; en second lieu que nos vieux pays allemands, annexés autrefois par la France, fassent retour à l'Allemagne ; en troisième lieu qu'en considération des exactions inouïes dont la France a accablé l'Allemagne et des frais de guerre non moins inouïs auxquels nous avons dû faire face de toute manière, on exige un remboursement suffisant, mais non pas excessif et de nature à entraîner la ruine du pays..... Ce qui est en dehors de ces points, les Français, comme tout autre peuple, peuvent le régler à leur guise, en toute liberté ; qu'ils prennent pour maître qui bon leur semble, qu'ils s'unissent, qu'ils se divisent, c'est leur affaire qui ne doit point nous faire oublier les nôtres, mais celles-là réglées, nous ne refuserons ni nos conseils ni notre appui s'ils nous sont demandés et si les circonstances l'exigent. »

Frédéric de Gentz, le secrétaire obligé des congrès, mandé à Paris par Metternich, écrivait de Francfort le 7 août à son ami Pilat, le rédacteur du *Wiener Beobachter :*

« La colère contre les Français est grande dans tout ce pays. De Nüremberg ici je n'ai entendu que des éclats de colère à la seule pensée qu'on ne leur prendra pas au moins l'Alsace, la Lorraine, les trois évêchés et toutes les forteresses frontières des Pays-Bas. *Et cependant j'en doute.* »

II. — En entrant à Paris Blücher avait frappé la ville d'une contribution de guerre de cent millions (1) et menacé de faire sauter le pont d'Iéna. En province, les alliés accablaient

(1) Elle fut réduite à 10 millions par l'influence d'Alexandre.

le pays de réquisitions, saisissaient les caisses publiques, déportaient les préfets récalcitrants, mettaient en fuite les populations attérées et brûlaient ensuite les maisons vides pour punir les habitants de les avoir abandonnées (1). Les Anglais qui se gardaient autant que possible de ces déplorables violences, s'efforçaient de modérer leurs coalisés. Castlereagh écrivait le 8 juillet :

« La difficulté est de faire garder quelque mesure aux Prussiens et à Blücher. »

Et Wellington, le 7 août :

« Ils ressemblent à des gens qui ayant pris un gâteau veulent à la fois le garder et le manger. »

On lit dans la correspondance de Joseph de Maistre à la date du 6 août :

« L'opinion est ici (Pétersbourg) tout à fait contraire à la manière dont les Prussiens se conduisent à Paris ; l'idée surtout de détruire les monuments a paru tout à fait sauvage. Si Blücher ne manquait pas de tact ou de conseillers, il aurait fait écrire sur le pont d'Iéna : *les Prussiens ont passé sur ce pont et ne l'ont pas détruit — juin* 1815. — Il est bien juste que les Français souffrent ce qu'ils ont fait souffrir ; mais il y a des bornes à tout et des puissances légitimes ne doivent pas appuyer la main comme des brigands révolutionnaires..... Voulait-on détruire la France ? il fallait la détruire ; voulait-on rétablir le roi ? il fallait le rétablir. Commander chez lui, à côté de lui, c'est l'avilir aux yeux de la nation et c'est le contraire de ce qu'il fallait faire. C'est un terrible et difficile problème. »

Il fallait mettre un peu d'ordre à l'invasion et selon l'expression caractéristique de M. Pertz « organiser méthodiquement l'exploitation du pays » (2). Une commission fut

(1) Duv., III, 190-191.
(2) II, 253.

nommée pour régler la répartition des armées coalisées : elles occupaient les trois-quarts du territoire français. Les Anglais, les Hollandais, les Belges, les Hanovriens et les Brunswickois, sous Wellington, étaient cantonnés en Flandre, Artois, Picardie, Ile de France; les Prussiens en Normandie, Maine, Anjou, Bretagne; les Autrichiens, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Hessois en Bourgogne, dans le Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné ; les Russes en Lorraine et en Champagne ; les Badois en Alsace.

L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse étaient entrés à Paris quelques jours après Louis XVIII (11 juillet). Ils avaient décidé d'y demeurer jusqu'à la fin des négociations de la paix. Leurs rapports avec le roi de France étaient rares, très-froids, purement officiels. Alexandre avait peu de goût pour Louis XVIII; il ne lui pardonnait point la hauteur avec laquelle le chef de la maison de Bourbon l'avait reçu en 1814; il avait sur le cœur le dédain que Louis XVIII avait montré pour son projet de marier sa sœur avec le duc de Berry; il avait été blessé enfin de l'opposition que le roi de France lui avait faite au congrès. « Louis XVIII, disait-il à Vienne, m'est connu depuis Mittau ; à ses yeux, toutes les maisons souveraines de l'Europe ne comptent que des parvenus » (1). Les deux autres souverains se montraient peu communicatifs; dans leurs courts entretiens avec Louis XVIII, la question capitale, celle de la paix, restait réservée. Le roi ne voulait intervenir qu'à bon escient près de ces Alliés qui le traitaient plutôt en vaincu qu'en ami. Il avait un sentiment très-élevé de la dignité de sa couronne ; il ne désirait point l'abaisser dans des démarches humiliantes pour la France ; il conservait pour l'heure décisive l'influence qu'il pouvait exercer sur les souverains.

Les Alliés qui montraient si peu de condescendance pour

(1) Menneval.

Louis XVIII ne cachaient pas leurs dispositions défavorables à l'égard de ses ministres. Le duc d'Otrante se jugeait indispensable, Talleyrand le déclarait ; la France, l'Europe même crurent pendant quelques semaines qu'il était impossible de fonder un gouvernement sans son appui. Le mouvement royaliste qui se manifesta avec une grande énergie, peu de temps après le retour du roi, détrompa l'opinion sur ce point, et Fouché, porté un instant au premier rang, dut songer assez vite à ménager sa retraite. Le prince de Talleyrand n'avait plus la situation prépondérante que les événements lui avaient préparée en 1814 et que son habileté avait si fermement soutenue à Vienne. Il s'était porté garant de la solidité de la monarchie, de l'attachement des Français à leur prince ; le fait avait démenti ses assertions. Au congrès il s'était aliéné l'empereur Alexandre en combattant sa politique ; la divulgation du traité du 3 janvier par Napoléon rendait tout rapprochement intime impossible entre le prince de Bénévent et l'empereur de Russie. La conduite de Talleyrand à Vienne avait été calculée sans l'hypothèse du retour de l'île d'Elbe. Wellington seul et les Anglais le soutenaient encore ; mais ils tenaient surtout à la monarchie, ils désiraient fortifier le trône de Louis XVIII, c'était dans ce dessein qu'ils avaient poussé Talleyrand aux affaires, et s'ils désiraient le voir s'y maintenir, son départ ne pouvait point cependant modifier leur attitude. Très-froidement accueilli par la majorité des Alliés, le président du conseil n'était que médiocrement soutenu à la cour ; le roi avait voulu l'écarter ; il s'était imposé ; il continuait de s'imposer avec une hauteur de langage souvent blessante (1).

Tout était changé depuis un an ; l'habileté, l'esprit, l'à-propos, l'ironie, toutes les qualités qui faisaient de Talleyrand

(1) Voyez Beugnot, II.

à Vienne un incomparable négociateur, n'étaient plus de mise alors et ne suffisaient plus. Il fallait une énergie supérieure, des moyens d'action plus simples et plus profonds ; devant l'irritation des Alliés, la passion des Allemands, l'impatience générale de l'Europe, avec une France vaincue, étourdie, s'abandonnant elle-même, il fallait plus que de la finesse, du tact, de l'impassibilité, il fallait ce que Talleyrand ni Fouché n'avaient jamais possédé : le caractère. Talleyrand n'inspirait point confiance; ses moyens étaient usés, ses pointes émoussées, ses arguments réfutés d'avance par la réalité.

Il ne négligea point d'agir pourtant et ne laissa point, dans le détail, de rendre encore des services. Les quatre grandes cours avaient réuni leurs plénipotentiaires en conférence (1); c'est là que se traitaient les affaires courantes, c'est là que le Gouvernement français apportait ses plaintes et ses réclamations. Elles remplissent les protocoles (2). La démarcation des cantonnements, les réclamations contre les violences et les abus de l'envahisseur, le règlement des contributions, l'administration des pays occupés, le siége et la soumission des places comme Huningue, par exemple,

(1) Ces plénipotentiaires étaient :

Pour la Grande-Bretagne : « Le très-noble Robert Stewart, vicomte *Castlereagh*, et le très-illustre et très-noble seigneur Arthur, duc, marquis et comte de *Wellington*; »

Pour la Russie : « Le sieur André, prince de *Rasoumoffsky*, et le sieur Jean, comte de *Capo d'Istria*. »

Pour l'Autriche : Le sieur Clément, prince de *Metternich-Winnebourg*, et le sieur Jean, baron de *Wessenberg*. »

Pour la Prusse : « Le prince de *Hardenberg*, chancelier d'état, et le sieur Charles *Guillaume*, baron *de Humbolt*. »

Parmi les diplomates qui se trouvaient alors à Paris, citons :

Pour la Grande-Bretagne, sir *Charles Stewart*, frère du vicomte Castlereagh, et lord *Clancarty*, ambassadeur à Vienne.

Pour la Russie, le comte *Pozzo di Borgo* et le comte de *Nesselrode*.

Pour les Pays-Bas, le baron de *Gagern*; pour le Wurtemberg, le comte *Wintzingerode;* pour le Hanovre, le comte de Münster. — *Frederic de Gentz*, conseiller aulique d'Autriche, fut appelé pour servir de secrétaire aux conférences de la paix.

(2) Voy. ces protocotes dans Gagern et dans Angeberg.

qui gardaient le drapeau tricolore et ne se rendaient pas, tels sont les sujets qui occupaient les séances.

Gentz écrivait le 19 août :

« Après beaucoup de pourparlers, il a été convenu que les armées étrangères ne doivent rien exiger ni rien prendre sans l'intervention des autorités françaises..... mais la force et le bon plaisir ne respectent pas de si frêles barrières, et les plaintes des provinces occupées remplissent tous les jours de douloureuses correspondances. Les Prussiens, les Bavarois et les Wurtembergeois poussent la chose jusqu'à l'extravagance. D'autres observent un peu davantage les convenances extérieures, mais en réalité ils ne restent pas en arrière. »

Parmi les questions posées par la conférence l'une des plus graves et des plus difficiles fut le licenciement des débris de l'armée qui s'étaient retirés derrière la Loire (1). Les Alliés le demandaient avec insistance. Le gouvernement royal s'y résolut sans trop de peine. Démoralisées, désaffectionnées, ces troupes n'offraient point un noyau de résistance sérieuse ; elles ne trouvaient d'appui dans les populations qu'autant qu'elles représentaient un principe opposé à la monarchie restaurée ; elles auraient été soutenues peut-être si elles avaient tenté une sédition ; elles ne l'auraient point été sérieusement si le gouvernement avait voulu risquer une lutte désespérée contre l'ennemi ; elles étaient plutôt une faiblesse qu'une force dans les négociations. Elles renfermaient de bons éléments militaires ; mais ces éléments devaient être épurés, divisés, renouvelés. L'ordonnance de licenciement fut rendue le 16 juillet, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, s'occupa de réorganiser lentement, progressivement les forces nécessaires au maintien de l'ordre, des troupes sûres qui rassuraient l'adversaire sur la fermeté du gouvernement sans lui faire redouter

(1) Sur l'état de l'armée. — Cf. Duv., III, 200 et suiv.

une revanche insensée, et qui devinrent avec le temps le noyau d'une excellente armée.

Le changement radical que les Cent-Jours avaient opéré dans la disposition des Alliés ne tarda pas à se manifester. Napoléon avait enrichi les musées de Paris d'une foule d'objets d'arts apportés de toutes les capitales de l'Europe. Ils avaient été acquis par des procédés très-divers. Les uns avaient été tout simplement réquisitionnés, d'autres avaient été cédés par les traités de paix, d'autres enfin avaient été transportés à Paris par mesure administrative, le pays auquel ils appartenaient ayant été réuni à l'Empire. De toutes les exigences de Napoléon celle-là avait paru la plus cruelle aux populations ; la France a pu en juger par elle-même ; rien ne l'a plus blessée en 1815 que la reprise de ces objets, et cependant ils ne représentaient pour elle qu'une conquête récente ; ils étaient au contraire pour les peuples auxquels Napoléon les avait enlevés des œuvres nationales, des souvenirs historiques dont la perte laissait dans leur cœur un aiguillon profond de vengeance, un sentiment d'amour-propre blessé (1). En 1814, c'était un parti pris de ménager l'opinion publique en France ; les alliés avaient écarté les réclamations présentées de ce chef par les Italiens, les Hollandais, les Belges et les Allemands. Louis XVIII avait pu dire à la nation. « Les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la conquête. » En 1815 il n'en fut plus de même ; les Alliés voulaient châtier les Français ; les réclamations se reproduisirent, on les écouta. Les Anglais qui n'avaient dans l'affaire aucun intérêt propre, posèrent les premiers la question de principe. Le 15 juillet, le chef du cabinet britannique, Lord Liverpool, écrivait à Lord Castlereagh :

(1) Pertz, II, 254.

« Le prince régent m'a chargé d'appeler votre attention sur les collections de statues et de peintures que les Français ont pillées en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas. De quelque manière qu'on puisse en disposer, soit qu'on les rende aux pays où elles avaient été prises, soit qu'on les partage entre les Alliés, les armées coalisées ont sur elles par la conquête, les mêmes droits par lesquels les armées françaises les avaient acquis. Il est très-désirable, au point de vue politique, de les faire sortir s'il est possible du territoire français, car tant qu'elles y resteront, elles ne peuvent manquer de faire vivre dans la nation française le souvenir de ses anciennes conquêtes et d'entretenir son esprit militaire et sa vanité. »

Lord Castlereagh répondit :

« Je pense que vous ne devez pas vous attendre que l'empereur de Russie aille aussi loin que vous, particulièrement en ce qui touche les tableaux et les statues. En vérité, je doute que la mesure dont il s'agit soit goûtée même par les Autrichiens; et je doute encore plus que le roi puisse se maintenir en France si après s'être présenté à la nation comme un moyen d'apaiser les Alliés, ils le désavouent à ce point. Le duc de Wellington regarde la mesure comme peu prudente. »

On voit se marquer ici entre le gouvernement anglais et ses représentants à Paris une divergence d'opinion qui s'accentuera bien davantage au sujet des revendications territoriales. Pressé d'un côté par l'opinion publique, alors très-hostile à la France, pressé d'autre part par le prince régent qui conservait beaucoup d'attaches allemandes, et que les Allemands circonvenaient de toutes parts, Lord Liverpool (1) insistait pour une politique de méfiance et de représailles. Castlereagh et Wellington, qui vivaient depuis plus d'un an au foyer même de l'Europe politique, jugeaient les choses avec plus de raison, avec un sentiment plus apaisé, plus éclairé des vrais intérêts de l'Angleterre. Tout en exécutant les instructions qui leur venaient de Londres, ils s'effor-

(1) Duv., III, 193.

çaient de modérer l'esprit qui les dictait. Ils n'en portaient pas moins la responsabilité des mesures même qu'ils avaient le plus désapprouvées. C'est ainsi que Wellington, opposé en principe à la reprise des objets d'art, fut accusé en France par l'opinion publique d'en être l'instigateur. Lord Liverpool revint à la charge.

« Sans doute, écrivait-il, il est juste d'avoir égard à leurs sentiments, d'en tenir compte dans une mesure raisonnable en ce qui touche aux questions de l'intégrité du territoire, du démantèlement des forteresses et même de l'occupation temporaire, parce que sur tous ces points, les sentiments dont il s'agit, sont naturels et louables.... mais je ne suis aucunement touché de ceux que leur inspirent les produits du pillage auxquels ils ont livré d'autres pays. Ce sont des sentiments de vanité, et de la pire espèce, et, en les ménageant, nous ne ferions qu'encourager des penchants qui, par la suite, aboutiraient à des agressions contre les droits des autres nations. » « Il fallait, disait-il encore, donner aux Français une leçon de haute morale politique. »

On peut juger d'après cette correspondance du ton que prenaient les réclamations des petits États. Les plénipotentiaires anglais tâchaient de les ramener à la modération; ils les engageaient à attendre, à s'en rapporter à la bienveillance des Alliés. Gagern écrivait le 15 août (1) :

« Je me suis transporté au grand bureau des Alliés. J'y ai vu lord Castlereagh. Je venais de lui adresser cette note sur les tableaux, rédigée par M. Fabricius, qui sera suivie d'une seconde sur les estampes et livres. Je l'ai interpellé tout doucement : « Aurons-nous bientôt nos tableaux, etc. ? — R. C'est une affaire que nous discutons. » — « Cependant, si je suis bien informé les Prussiens se sont déjà mis en possession de ce qui leur revient. » — Le lord : « Les Prussiens n'ont pas plus de droit que vous. Mais croyez-vous que la chose est pressée, ne vaudrait-il pas mieux la faire dépendre de l'arrangement général? »

On aurait pu négocier peut-être, amener une transaction.

(1) Ces dépêches sont en français. On reproduit le texte original.

Le roi ne le voulut pas : c'eût été assumer dans la spoliation des musées une part de responsabilité. Il était impossible de s'opposer par la force aux exigences des Alliés; mais en refusant de transiger avec eux, on les réduisit à procéder ouvertement par la violence; ils entrèrent d'autorité dans les galeries et emportèrent ce qui leur plut. Talleyrand disait : « Laissez les Alliés se déshonorer. » Lorsque la situation se tendait un peu trop, il s'en tirait par un bon mot. Canova réclamait au nom du pape, les objets enlevés à Rome; il invoquait son titre d'ambassadeur. « Dites emballeur, mon cher Canova, » répondit Talleyrand. L'impassibilité du roi, le masque ironique du ministre, cachaient mal l'anxiété dont au fond ils étaient pénétrés. Cette insistance pour les objets d'art annonçait des exigences plus redoutables. Les propos des salons, le langage de la presse les dénonçaient de tous côtés; on signalait avec effroi certaines mesures prises dans les départements désignés par les journaux et les états-majors allemands, comme devant être annexés à la paix. « A Bourg, le 17 juillet, les Autrichiens n'avaient pas encore souffert qu'on publiât les actes du roi. A Colmar, le 20 juillet, la municipalité n'avait pas obtenu la permission d'annoncer officiellement la rentrée de Louis XVIII dans Paris, et il avait été défendu à la cour royale d'enregistrer le premier numéro du *Bulletin des lois*. Quand on demandait compte aux commandants militaires d'une si étrange conduite, ils ne prenaient pas la peine d'en dissimuler le véritable motif (1). »

Les Alliés gardaient sur ces questions le silence le plus menaçant. Gentz écrivait le 19 août :

« Les puissances ont échangé leurs idées dans le plus grand secret; il n'y aura pas de discussion avant qu'elles ne soient tout à fait d'accord. » Et il ajoutait : « La situation du gouvernement royal est une des plus terribles qui se puissent imaginer. »

(1) Duv., III 197. — *Correspondance des préfets.*

Les Alliés avaient été avertis par l'expérience du congrès de la nécessité pour eux de rester unis, de ne laisser aucune brèche par où Talleyrand pourrait s'insinuer dans leurs affaires. Ils avaient un motif très-puissant d'agir de la sorte : ils étaient profondément divisés sur la conduite à tenir à l'égard de la France.

III. — Wellington avait été, dans le camp des alliés, l'agent principal de la Restauration de Louis XVIII. Le trône rétabli, il ne fallait pas l'ébranler; Wellington songeait d'ailleurs à l'avenir. « Il espérait fonder une influence durable de l'Angleterre sur la politique française, et il se montrait, au dire de La Besnardière, plus français qu'un Français(1). » Il estimait que malgré l'accession peu régulière du roi, le traité d'alliance du 25 mars ne permettait pas de revenir sur les conditions de la paix de Paris : les Alliés avaient fait la guerre à Napoléon, Napoléon était vaincu, ils se retrouvaient avec la France dans le *statu quo* avant la guerre. Wellington pensait du reste que le traité de Paris avait été trop avantageux pour la France. Il écrivait le 11 août :

« C'est ma conviction personnelle que la paix de Paris a laissé la France trop forte pour le reste des états de l'Europe, affaiblis par les guerres où la France les a engagés, par la destruction des forteresses défensives des Pays-Bas et l'anéantissement des finances. » — Mais ce traité avait été signé, il avait été garanti, il n'y avait pas à y revenir. L'accession de Louis XVIII était irrégulière à la vérité, mais elle existait. Il n'était ni juste ni sage de faire peser sur la France entière les conséquences du 20 mars. — « Les Français se sont soumis à Bonaparte, mais il serait ridicule de prétendre que les Alliés auraient pu, 14 jours après la bataille, se rendre maîtres de Paris, si les Français en général avaient été disposés pour l'empire, comme le croient les Alliés. » L'intérêt de l'Europe est d'établir une paix durable; il n'y en aurait pas si on poussait la

(1) Gervinus.

France au désespoir, peut-être à la révolution. « Si la politique des Alliés est d'affaiblir la France, qu'ils le fassent sérieusement, qu'ils lui enlèvent sa population et sa richesse en même temps que ses places fortes. »

Castlereagh se prononçait dans le même sens :

Les Alliés avaient présenté le roi comme un médiateur, un sauveur; c'était le discréditer à tout jamais que de lui faire signer un traité humiliant et onéreux.

A ces arguments Lord Liverpool objectait :

« Quoique la disposition générale des esprits soit en faveur du roi, il n'a pas de parti pour le soutenir, et les hommes les plus actifs, les plus capables sont contre lui. Ce sera une tâche herculéenne que de donner de la force à un tel gouvernement... La garantie dont la tranquillité de l'Europe a besoin doit donc être cherchée dans une meilleure frontière et dans l'affaiblissement de la puissance de la France. Cette opinion fait ici des progrès rapides, et je suis convaincu que, même Bonaparte mort, on éprouverait un vif désappointement si la paix laissait la France telle que l'avait laissée le traité de Paris, ou même telle qu'elle était avant la révolution. »

Il écrivait encore le 15 juillet :

« L'idée dominante en Angleterre est que les Alliés sont pleinement autorisés à profiter de l'occasion pour ôter à la France les principales conquêtes de Louis XIV..... On soutient avec beaucoup de force que la France ne pardonnera jamais l'humiliation qu'elle subit et que dès lors il importe de l'affaiblir. »

Lord Liverpool insistait sinon pour la cession au moins pour l'occupation très-prolongée des places du Nord. « En tenant ce langage altier, impérieux, il restait encore fort en deçà des sentiments, des prétentions du peuple anglais. Il faut, disaient à l'envie les journaux anglais, que la France subisse la punition de ses crimes ou du moins qu'on lui fasse donner des garanties suffisantes de sa conduite future.

Laisser à la France la ligne de Vauban et même l'Artois, ajoutaient-ils, serait le comble de l'imprévoyance (1). » Repoussés sur ce terrain, Wellington et Castlereagh invoquaient un argument qui devait laisser le Cabinet anglais moins insensible : La Russie, disaient-ils, se pose en protectrice de la France; elle veut se faire une alliée d'avenir qui la serve en Orient; elle a intérêt à ce que cette alliée soit aussi respectable que possible; l'Angleterre ne doit point lui laisser l'honneur et le bénéfice de ce rôle.

Alexandre servait à la fois la France par l'intérêt qu'il lui marquait et par l'émulation qu'il éveillait chez les Anglais. Le politique se mêlait chez lui au rêveur, le diplomate se compliquait d'un mystique; par un chef-d'œuvre de la conscience slave, l'un et l'autre étaient également sincères à leurs moments et ne se contrariaient en rien; l'élévation réelle de l'âme d'Alexandre, n'affaiblissait nullement en lui la vue de ses intérêts. Pour regarder de haut, il ne percevait pas moins clairement les rapports des choses. Il était irrité contre Talleyrand qui l'avait joué à Vienne, contre les Bourbons qui le recherchaient peu, contre la France qui avait déçu ses espérances. Mais Pozzo di Borgo et le duc de Richelieu qui l'entouraient, qu'il estimait et écoutait, plaidaient la cause de la France. Capo d'Istria, dont le crédit sur le Czar était très-grand, réveillait en lui les ambitions orientales, lui montrait un monde à conquérir et à régénérer (2), pour cela, il lui fallait un appui en Europe; il ne le pouvait trouver que dans la France, il devait donc éviter de l'affaiblir et se concilier ses sympathies. Une autre influence, une influence très-réelle, très-puissante, agissait en même temps sur lui et le poussait au même but.

Fasciné par le génie de Napoléon, il se crut véritablement élu de Dieu lorsqu'il eut abattu le colosse. La vie dis-

(1) Duvergier de Hauranne, III, 198-199.
(2) Arndt, 243.

sipée qu'il mena à Vienne pendant le congrès lui laissa de grands dégoûts. Ce fut alors qu'il connut Madame de Krüdner (1). Elle avait alors 51 ans; après avoir mené la vie frivole du monde, elle avait senti tout à coup son âme s'illuminer; elle communiquait avec le ciel et rêvait de régénérer les hommes par un christianisme renouvelé. Le courant qui soulevait Alexandre, emportait Madame de Krüdner depuis longtemps déjà, lorsqu'ils se rencontrèrent à Heidelberg. Elle sut lire dans l'âme de l'Empereur, elle l'éclaira et le consola en même temps; il ne put se séparer d'elle. Madame de Krüdner le suivit à Paris. Elle s'installa dans l'hôtel Montchenu qui communiquait par les jardins avec l'Élysée-Bourbon où demeurait Alexandre. Les salons de Madame de Krüdner se remplirent bientôt du monde le plus brillant de Paris : Châteaubriand, Benjamin Constant, Puységur, Isnard, de Gérando, les duchesses de Duras et d'Escar, Madame Récamier s'y donnaient rendez-vous. L'action de ces esprits séduisants et fins ne pouvait que fortifier Alexandre dans ses sympathies françaises. Madame de Krüdner y ajoutait son influence religieuse; elle exaltait la grandeur d'âme, la beauté du pardon. Elle transportait Alexandre dans les sphères supérieures; il se plaisait à y planer. Il y avait au bout des salons un oratoire pour se recueillir; un pasteur, M. Empeytaz, était toujours prêt à commenter devant les hôtes de Madame de Krüdner, la parole de l'Évangile. Alexandre lui dit un jour :

« Je vous avouerai une chose qui étonnerait singulièrement le monde si elle était connue, c'est que dans mes conférences avec mes ministres, qui sont loin d'avoir mes principes, lorsqu'ils sont d'avis contraire, au lieu de disputer, je prie intérieurement et je les vois se rapprocher peu à peu des principes de la charité et de la justice. »

(1) Voyez la vie de Mme de Krüdner par Eynard et sa biographie par Sainte-Beuve. (*Portraits de femme*),

Madame de Krüdner avait une coquetterie subtile et mystique, qui charmait l'Empereur.

« On prétend, lui disait-elle, que vous prenez l'air sévère quand on vous loue. — Cela est vrai, répondit Alexandre, parce que je rapporte à Dieu ce que les hommes m'attribuent. »

De Maistre écrivait à son sujet de Saint-Pétersbourg :

« Ceux qui traiteront avec l'empereur de Russie ne doivent se montrer ni finassiers ni complimenteurs; toutes nos étiquettes méridionales ne sont point à son usage; il voit assez distinctement ce qu'il est, cependant il permet une certaine gaieté respectueuse; une folie élégante ne l'effarouche pas, un homme accoutumé à nos formes est très-exposé à l'ennuyer ou à le faire rire. »

Et Gentz qui avait suivi de près Alexandre en Autriche, écrivait à Pilat :

« Ce prince est bien changé depuis Vienne. La religion y a la plus grande part. »

Dans ces dispositions d'esprit, l'empereur de Russie ne pouvait qu'être froissé des revendications égoïstes, des convoitises brutales que manifestaient autour de lui les hommes d'État allemands.

C'étaient les petits États qui se montraient les plus ardents à la curée. Napoléon avait à la fois éveillé leur appétit et excité leurs craintes; l'ambition et la peur les travaillaient à la fois. C'était une opinion générale parmi eux qu'il fallait anéantir la France. On peut juger de leurs passions par le langage que tenait alors un homme que rien ne rattachait à eux et qui se posait même en admirateur du génie français, Joseph de Maistre. Il écrivait au gouvernement Sarde, au mois d'août 1815 :

« C'est maintenant qu'on voit la plénitude du jugement porté sur

la France : on doit plaindre les honnêtes gens qu'elle renferme, et surtout le roi.... Sauf le respect infini dû à ceux qui agissent, je suis entraîné à croire qu'il eût été plus à propos de tenir le roi écarté, et que puisqu'on a la puissance en main, il faudrait s'en servir pour exterminer l'exterminatrice. »

« Les représentants des petits états allemands, et des états de second ordre, dit Gervinus, montraient des sentiments vraiment patriotiques. » Ils frappaient à toutes les portes. Gagern se montrait le plus actif de tous. Le 16 juillet, il eut un entretien avec Metternich.

« Je mets plus d'importance, écrivait-il, à la sécurité qu'à l'augmentation, et diminuer les forces de la France, c'est assez augmenter les nôtres et écarter les dangers. Sous ce point de vue l'Alsace me paraît un point de vue capital. Je lui rappelais les discours du baron de Stein. Je n'hésitais pas à lui désigner, comme lui, l'archiduc Charles, qui jouissait d'une si haute considération, et qui me paraîtrait le personnage le plus propre à venir à bout des Alsaciens et des Lorrains. »

Il ne se contentait pas d'endoctriner le ministre, il s'adressait à l'Empereur. Il écrivait deux jours après, le 18 juillet :

« J'ai présenté hier 17 M. Fagel à l'empereur d'Autriche.... Il nous a dit sans détour ces paroles mémorables, ce qu'il n'aurait pas fait s'il n'en était déjà bien sérieusement question : nous devons viser à plus de sécurité; — il vous faut encore une ligne de forteresses! »

C'étaient des paroles encourageantes, rien de plus. L'Autriche au fond se réservait. Elle inclinait aux ménagements, tergiversait, et renvoyait les petits États à l'époque où les délibérations des grandes puissances seraient arrivées à un degré de maturité suffisant. Gagern se retournait alors vers la Prusse. Le langage du parti militaire était engageant; si l'Autriche déclinait les revendications allemandes, n'était-

ce pas à la Prusse de les appuyer? Dans l'entourage des ministres prussiens on se montrait plein d'ardeur. « Oralement et dans des mémoires publiés par des particuliers, » on allait même très-loin; « Lord Clancarty avait lu des projets prussiens d'après lesquels on voulait enlever à la France trois millions d'habitants (1). » Le général Carlovitz adressa à la fin de juillet un mémoire au baron de Stein : il aurait désiré, disait-il, partager la France en deux États, Langue d'oc et Langue d'oil; mais la France était trop unie; ne pouvant la partager, il fallait l'affaiblir, et Carlovitz concluait à des cessions territoriales (2). Toutefois dans leurs relations officielles, Hardenberg et Humbolt, bien que partisans des annexions (3), se montraient fort mesurés. Ils mettaient un certain orgueil à trancher de la grande puissance, à renvoyer aux délibérations souveraines des quatre cours, les solliciteurs qui les environnaient. Ils devaient aussi contenir leur parole et modérer leur contenance, de manière à ne point choquer leur allié, leur sauveur, l'ami de leur Roi : Alexandre. Cette attitude, un peu embarrassée, perce dans un rapport de Gagern, du 20 juillet, où il rend compte d'une conversation avec Humbolt :

« De fil en aiguille, nous sommes enfin venus à la question principale de la pacification, et il m'a dit ces paroles remarquables : la Prusse aura peu de chose à désirer. Mais vous devez être plus fort. Il vous faut plus de pays et plus de forteresses. Tâchez seulement de le persuader aux Anglais. — Il était dans mes projets d'aller de ce pas déjeuner avec Lord Clancarty; le déjeuner achevé, je suis entré avec lui dans son cabinet, où une très-longue conversation s'est engagée... Je lui ai parlé de notre *sécurité*, de la question militaire — je lui ai confié la parole de l'empereur d'Autriche — j'ai fait mention de l'Alsace. A cela il avait tout plein d'objections....

A l'article de l'Alsace, il secouait la tête (4) : « Je ne crois pas »;

(1) Gervinus, II, 325.
(2) Pertz, IV, 484.
(3) Arndt, 242.
(4) « Il disait avec un peu d'ironie que le baron de Stein, qu'il n'aime

c'est contre les engagements pris à Vienne. La nation anglaise y verra un manque de bonne foi. On a dit qu'on ne faisait la guerre que contre Bonaparte et qu'on ne voulait pas faire une guerre de conquête.

J'ai répondu.... que l'opinion en Allemagne était prononcée au plus haut degré; que les monarques d'Autriche et de Prusse ne pourraient rentrer dans leurs propres capitales avec honneur et sécurité, en laissant les frontières de la France intactes.... que raser les forteresses seulement était quelque chose, mais tout à fait insuffisant à mes yeux; que si tôt ou tard la France, nation si impatiente de toute gêne, voulait les réparer, on ne ferait pas de nouvelles guerres générales pour l'empêcher, ou qu'elle épierait le moment où il y aurait d'autres rêves et d'autres combinaisons. »

IV. — Telles étaient les dispositions des différents partis parmi les Alliés lorsque les négociations confidentielles s'ouvrirent entre eux. Elles commencèrent par une note du comte Capo d'Istria, en date du 28 juillet (1).

Le temps était venu, disait-il, de commencer les pourparlers sur la question des mesures à prendre pour garantir le repos de la France et conséquemment celui de l'Europe.

« Le repos ne peut consister en France que dans un ordre de choses qui y rende à jamais impossible le retour des révolutions. Il ne peut se consolider en Europe qu'autant que la France comme corps politique sera mise dans l'impossibilité d'y porter atteinte. C'est de ce principe, de l'état actuel de l'esprit public en France, enfin du traité du 25 Mars, que dérivent en raison composée toutes les questions relatives aux garanties que les Alliés ont le droit d'exiger de la nation française, à l'effet d'assurer d'une manière immanquable et permanente les résultats des grands sacrifices qu'ils ont portés au bien général. Ces garanties sont morales ou réelles. Les unes ne peuvent reposer que sur l'opinion, les autres se fondent sur la force. Une constitution qui affermisse le pouvoir du gouvernement du Roi sur celui d'une représentation nationale et qui identifie les intérêts créés par 25 ans de révolution à ceux de la Royauté, peut seule présenter l'ensemble des garanties morales.

« La diminution directe ou indirecte des forces de la nation fran-

pas, était venu le trouver en hâte en changeant de chevaux entre Francfort et Mayence, pour l'exhorter à pareille chose. »

(1) Angeb., IV, 1470

çaise, la présence temporaire ou permanente des forces étrangères en France, constituent en général les garanties réelles ».

Les garanties réelles pourraient consister dans une diminution de territoire, dans une destruction de matériel de guerre, dans la suppression de plusieurs forteresses, dans une contribution pécuniaire qui mettrait pour longtemps la nation dans l'impossibilité de se relever de la crise actuelle. Mais les puissances alliées, en prenant les armes contre Bonaparte, n'ont point considéré la France comme un pays ennemi (déclaration du 13 mars, traité du 25 mars, déclaration du 12 mai).

« Maintenant qu'elles occupent le royaume de France, elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête.

« Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris, comme base des stipulations du congrès de Vienne. Ces stipulations en effet ont eu pour but de reconstruire les États respectifs sur une échelle propre à rétablir un juste équilibre en Europe. En portant atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles répartitions territoriales, combiner un nouveau système d'équilibre. Cette opération difficile et peu analogue aux principes libéraux qui caractérisent la politique des grandes Puissances, provoquerait une divergence dans la conduite uniforme qu'elles ont suivie jusqu'à ce jour et de laquelle seule les peuples attendent leur repos.

« Les Alliés ont reconnu le Roi de France durant l'usurpation de Bonaparte. — Il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armes. — Il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'aider du concours de toute leur puissance à fonder sur un intérêt général et national la force morale de son gouvernement.

« Ce serait détruire dès son principe la restauration de cette monarchie, que d'obliger le Roi à consentir à des concessions, qui donneraient au peuple français la mesure de la méfiance avec laquelle les Puissances Européennes envisagent la stabilité de leur propre ouvrage.

« Affaiblir directement ou indirectement les forces de la nation française, pour l'obliger à respecter le gouvernement que l'Europe veut reconnaître comme légitime, c'est dire à la France qu'un gouvernement légitime est pour elle une calamité, c'est justifier peut-être aux yeux de la postérité toutes les horreurs de la révolution, c'est faire croire à la France que la guerre n'est point terminée ; c'est engager les Puissances à se tenir en mesure de la faire avec succès.

« Ces considérations et celles qu'on pourrait aisément en déduire, donnent la juste valeur politique de toutes les garanties, qui appartiennent exclusivement à cette classe. »

Il faut en venir au système des *garanties morales et réelles ;* il consiste à soutenir le gouvernement restauré, à persuader le peu-

ple français des dangers d'une nouvelle révolution, à s'établir dans une position forte jusqu'à ce qu'on soit assuré de la stabilité des institutions politiques de la France.

« Les Puissances alliées peuvent remplir de deux manières cette tâche importante :

1. En renouvelant entre elles des stipulations conformes à celles du traité du 25 Mars à l'effet :
   a) d'exclure Napoléon Bonaparte et sa famille du pouvoir suprême en France, en vertu d'une loi générale, sanctionnée par toute l'Europe;
   b) de mettre en vigueur pour un temps déterminé, la partie défensive du traité de Chaumont contre toute atteinte que la France à l'avenir pourrait porter à la sécurité des autres États Européens ;
2. En prenant du consentement de son gouvernement actuel une position militaire en France et en la conservant tout le temps qui serait jugé nécessaire :
   a) pour obtenir la certitude de la stabilité du système de gouvernement qui serait adopté et qu'on trouvera propre à mettre un terme à toutes les révolutions.
   b) pour donner aux États limitrophes de la France le temps et les moyens de renforcer leur ligne de défense militaire.

. . . . . .

« Mais quel que soit le système de garantie qu'adopteront les Puissances, les formes à suivre pour les réaliser ne peuvent être que celles d'une négociation amicale avec le gouvernement français.

« L'Europe a été et se trouve l'alliée de ce gouvernement. L'ayant replacé à la tête de la nation française, elle est en paix avec la France. — Si ce gouvernement ne s'ouvre pas encore avec une pleine et entière confiance aux Alliés, si toute la France, ou pour mieux dire, le parti le plus immédiatement intéressé à la révolution, ne se rallie pas encore de bonne foi au gouvernement ; c'est que les Alliés n'ont point déclaré dans quelles intentions ils occupent la France et se proposent de s'y maintenir.

« Le traité du 25 Mars et les déclarations des Alliés sont sous les yeux de la nation française.

« Bonaparte, objet principal de l'une et de l'autre, est en leur pouvoir. — Le roi est censé gouverner légitimement la France. — Néanmoins les armées alliées vont prendre des cantonnements.

« On travaille à un système d'administration destiné à pourvoir à leur subsistance pour un long espace de temps. — Des divergences momentanées, provoquées par l'ascendant du pouvoir militaire, font croire que quelques-unes des armées alliées se considèrent en pays ennemi. — Le silence des cabinets glace les esprits, autorise toutes les méfiances, alarme une nation ivre d'orgueil et d'amour-propre et capable encore d'une grande énergie, — double ses souffrances,

peut exciter en elle le désespoir. — Il est donc urgent que les cabinets s'expliquent catégoriquement avec le gouvernement français sur les garanties qu'ils se proposent de lui demander. A cet effet il paraît nécessaire :

1) de se concerter sans délai sur ces garanties et de les déterminer de commun accord;
2) d'entamer une négociation formelle avec le gouvernement français afin de les lui faire adopter;
3) de consigner le résultat de cette négociation dans un traité qui serait stipulé entre les Puissances alliées et la France, et de donner en conséquence de ce traité une déclaration par laquelle, en annonçant la fin de la guerre, on déterminerait les rapports de la France avec les Puissances signataires des traités du 25 Mars. »

Cette note résumait tous les arguments que l'on pouvait produire contre un démembrement. Un historien allemand (1) a dit avec raison que si la France avait eu un avocat dans la conférence des Alliés, il n'aurait pas pu plaider plus heureusement en faveur de sa patrie. On pouvait voir et l'on vit en effet dans le memorandum de *Capo d'Istria* la pensée intime d'Alexandre; on en fut d'autant plus frappé que l'empereur de Russie prenait l'initiative des délibérations et posait, en quelque sorte, le principe de l'intégrité territoriale de la France.

Malgré les ménagements auxquels ils étaient forcés avec la Russie, les plénipotentiaires prussiens crurent cependant nécessaire de combattre ce principe. Ce fut l'objet d'une note présentée par Humbolt à la conférence (2).

Il est vrai, disait-il, que Louis XVIII a adhéré au traité du 25 mars; mais on espérait alors détacher la France de Napoléon ; on comptait soutenir le gouvernement royal et obtenir de lui un appui effectif.

« Ce traité porte évidemment le caractère de former une ligue

(1) Schaumann, p. 66.
(2) Id., Actenstücke, n° 3.

européenne pour la sûreté de l'Europe contre un état de choses en France qui pourrait la menacer. C'est là son but essentiel.... Le gouvernement britannique déclara positivement et toutes les autres Puissances accédèrent à cette déclaration, qu'il ne prenait pas l'engagement de poursuivre la guerre dans l'intention d'imposer un gouvernement à la France. Les malheurs si glorieusement réparés à présent, avaient éloigné le roi légitime de son royaume; on distingua officiellement le gouvernement et la France; on regarda comme possible que le gouvernement ne rentrât pas dans ses droits. L'alliance prit dès lors le caractère bien prononcé et entièrement décidé d'une ligue dirigée contre la France pour la propre sûreté des puissances. La France aurait en vain voulu rejeter tous les torts sur Napoléon : elle les avait tellement partagés qu'elle avait rendu impossible aux Alliés de séparer la nation de l'usurpateur. »

Les conditions ne sont plus les mêmes qu'en 1814. On a fait une terrible expérience, au prix d'énormes sacrifices. La ligue des souverains est défensive contre la France; elle doit conserver ce caractère et exiger des garanties. Le roi est revenu, il est vrai; « mais il n'est guère possible de regarder le roi et la France comme un et le même pouvoir.... la nation s'étant mise dans une attitude entièrement hostile envers les puissances alliées, elles ne peuvent la regarder comme étant devenue tout à coup entièrement amie. » Les arrangements de 1814, conclus en faveur des Bourbons, ont tourné au profit de Bonaparte. Il pourrait encore en être de même. L'intégralité de la France n'est pas garantie par les notes du 13 mars, du 25 mars et du 12 mai. Les Alliés s'engagent à maintenir le Traité de Paris; mais cet engagement est pris par eux contre Napoléon, contre la France et non en sa faveur. Quant aux moyens à employer pour prévenir une nouvelle agression, il ne paraît pas que les garanties morales soient suffisantes. Une occupation prolongée, une intervention dans les affaires de la France discréditeraient le gouvernement au lieu de le consolider, irriteraient la nation au lieu de l'apaiser. Les garanties pratiques doivent être cherchées dans une meilleure répartition des forces respectives. On y arrivera en donnant aux « états voisins, comme moyen de défense, les places fortes dont la France, depuis qu'elle les possède, s'est servie comme de points d'agression... L'Allemagne est un état essentiellement pacifique. La tranquillité de l'Europe ne peut en conséquence que gagner à ce changement de frontières.... Les cours de l'Allemagne doivent d'ailleurs attacher un intérêt particulier à revendiquer au moins une partie de ce qui lui a été injustement arraché. » On conclut donc à une cession territoriale avec une contribution de guerre dont l'étendue sera discutée et fixée ultérieurement.

Le chancelier de Hardenberg présenta des considérations analogues et soutint les mêmes conclusions dans un mémoire en date du 4 août (1).

« Veut-on une paix durable et solide comme on l'a annoncée et prononcée tant de fois, la France elle-même veut-elle une telle paix avec ses voisins ? il faut qu'elle rentre dans sa défensive formée par l'art ou par la nature et qu'elle rende à ses voisins la défensive qu'elle leur a ôtée, c'est-à-dire l'Alsace et les forteresses des Pays-Bas, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre.

« Si on ne la fait pas rentrer dans ses limites... les nations voisines n'auront pas recouvré leur défensive contre la France, et l'avantage de la situation géographique et militaire de cet empire et la facilité qu'il gardera d'aller plus loin, influeront tellement sur la politique, sur l'ambition et sur le caractère de la nation, enfin sur son opinion publique et sur son cabinet, qu'il est à prévoir qu'aux premières circonstances favorables qui se présenteront, la France tâchera derechef d'étendre ses frontières jusqu'au Rhin....

« Pour le bien de l'Europe, pour le bien de la France ne laissons pas échapper le moment favorable qui se présente à nous pour statuer une paix solide et durable. Aujourd'hui nous le pouvons, la main de la Providence a visiblement amené cette occasion ; si on la laisse échapper, des torrents de sang couleront pour atteindre ce but, et les cris de ces malheureux nous en demanderont raison (2). »

(1) Angeb., IV, 1482.

(2) Dans ce mémoire, Hardenberg se montre d'une grande inexpérience dans une science fort pratiquée aujourd'hui par ses compatriotes et qu'ils nomment « Psychologie des peuples. » Il écrit : « Une nation qui a plus d'égoïsme que de patriotisme trouvera moins dur de céder des provinces que de payer de l'argent, *puisque* la charge d'une contribution tombe sur chacun, et que céder quelques départements ne tombe que sur l'ensemble et sur le gouvernement. » Schaumann, dans son *Histoire du Traité de Paris*, écrite *pour les Allemands*, relève cette erreur (p. 98) : « Chaque Français aurait senti la honte d'une cession de territoire au plus profond de l'âme comme une atteinte à l'honneur national ; car l'aménagement intérieur de la France est tel que le Béarnais tient de plus près à l'Alsacien que chez nous le Poméranien au Souabe et en général l'Allemand du Nord à celui du Midi. Une cession territoriale aurait rencontré plus de difficulté qu'un dédommagement pécuniaire. Mais, ajoute l'auteur allemand, on avait la force de triompher de tous les obstacles ; tout s'y soumet à la fin, et la politique ne doit pas négliger un moyen qui lui paraît bon uniquement parce qu'il est difficile. Ce que l'on obtient sans peine n'est pas toujours le plus durable. »

La position prise par le prince de Metternich à la même époque ne diffère pas notablement de celle de la Prusse. Il s'exprimait en ces termes (1) :

« La guerre de 1815 n'est pas une guerre de conquête. Il est temps enfin de donner un nom au mal que nous combattons en France; le *Jacobinisme armé* pourrait seul espérer de tirer un avantage réel d'un bouleversement nouveau dans les relations des peuples toujours liées à leurs rapports géographiques et statistiques. J'exclus en conséquence de nos calculs tout arrangement entre les Alliés qui entraînerait des revirements territoriaux.....

Les puissances ont le droit de demander à la France :

1° Une indemnité pour les frais de guerre ;

2° Une garantie réelle et permanente, en changeant son attitude offensive en une attitude défensive plus rapprochée de celle des autres puissances ;

3° L'adoption d'une forme de gouvernement et d'institutions... qui assurent à la France et à l'étranger des garanties de leur stabilité;

4° Des mesures de police intérieure et momentanée qui offrent au gouvernement royal un juste soutien et à l'Europe des gages de repos....

L'attitude offensive de la France se fonde sur des positions offensives qu'elle a trouvé moyen de se ménager depuis le règne de Louis XIV, par l'établissement de grandes places d'armes et de forteresses placées à des postes assez avancés pour empêcher la formation et le déplacement d'armées qui n'auraient d'autre but que la défense de leur propre territoire.... Vu le système de fortifications de la France, il a fallu la destruction totale de l'armée Française dans la campagne de 1812... et surtout les efforts réunis de l'Europe pour assurer les succès des années 1813, 1814 et 1815.

La conviction que doit avoir le peuple français que les guerres ne lui coûtent que des hommes et tout au plus de l'argent, mais que les propriétés des particuliers ne sauraient être dévastées; que les citoyens ne risquent point d'être exposés aux fléaux inséparables de la présence d'armées ennemies est sans contredit une des raisons qui a mis le plus de moyens offensifs à la disposition du Gouvernement révolutionnaire.

Il suffit de connaître l'égoïsme et le manque total d'esprit public qui caractérisent la nation française pour vouer à cette considération une valeur toute particulière.

(1) Angeb., IV, 1482.

Il me parait donc que l'intérêt permanent de l'Europe exige :

A. Que la France perde les points offensifs que lui a laissés le Traité de Paris ;

B. Que les forteresses de la 1re ligne passent, ou sous domination étrangère et servent dorénavant à la défense des frontières des états voisins, ou que pour le moins, elles soient rasées, si la première ligne des forteresses de la Flandre devait former dorénavant la frontière des Pays-Bas. Ceux-ci ne seraient point placés par ce fait dans une attitude offensive contre la France, car il resterait dans ce cas à ce royaume deux lignes de défense fortifiées.

Si les places de l'Alsace étaient rasées à l'exception de Landau, qui à mon avis devrait être réunie à l'Allemagne pour compenser la perte de Philipsbourg, et à l'exception de quelque autre place qui ne peut servir qu'à la défense de cette frontière sans menacer, comme Huningue, la tranquillité d'une capitale voisine, si Strasbourg ne conservait que sa citadelle pour appuyer cette grande et importante cité, qui dans ce moment n'est qu'un vaste camp retranché, une place d'armes dans laquelle se formera et se concentrera toujours une armée qui, vu sa position à l'extrême frontière, portera dès l'ouverture d'une campagne le théâtre de la guerre sur territoire étranger, la sûreté de la France serait loin d'être menacée.

Les défilés et les positions des Vosges et du Jura, les forteresses de la seconde ligne qui sont susceptibles de grands développements formeraient des boulevards plus que suffisants et que le manque de places fortes dans lequel se trouve le midi de l'Allemagne est loin de compenser en faveur des puissances voisines.

Il en est de même de Besançon et de plusieurs fortifications sur la ligne du midi qui doivent être démolies.

Les Alliés ont, sans contredit, le droit de s'assurer que les institutions sur lesquelles doit se fonder le repos de l'intérieur de la France soient assises sur des bases solides et aptes à assurer ce but.

J'entends par mesure de police intérieure la présence prolongée en France des troupes étrangères. Je crois que le nombre total des troupes étrangères en France devrait pour le moins être de 100 à 150,000 hommes. »

Lord Castlereagh combattit ces conclusions (1) :

« Avant tout, disait-il, il importe de rétablir l'ordre en France. Le maintien de l'ordre dépend de l'autorité du roi ; si on ébranle la monarchie, il se produira un mouvement révolutionnaire qui pourra prendre facilement un caractère militaire. Le séjour temporaire des

(1) Schaumann, Actenstücke, n° v.

troupes alliées en France, pendant 7 ou 10 ans, protégeront l'Europe et préviendront la chute du gouvernement restauré; la prévoyance humaine ne peut s'étendre au-delà de ce temps. 150,000 hommes prendront position sur les frontières de la France et dans des forteresses que l'on déterminera ultérieurement. On ne saurait demander davantage au roi, surtout l'occupation ou la démolition de quelques-unes des principales forteresses du royaume, au nombre desquelles se trouve Strasbourg. Il est en effet dans l'intérêt des Alliés de rendre Louis populaire en France. Si son gouvernement débute par une paix onéreuse ou humiliante, on aura bientôt à craindre une révolution, et de nouvelles agitations pour l'Europe. Pour l'éviter, il importe de fixer les demandes à faire à la France avec la plus grande modération possible, de se montrer mesuré dans la forme; il faut considérer que l'on s'adresse non à un État, mais à un parti dangereux dans cet État. Il ne faut pas non plus considérer ces nouvelles explications comme une réouverture du congrès de Vienne, amenant à de nouveaux partages de territoires. Les cessions que l'on peut exiger, on ne doit point les appuyer sur le droit de conquête, mais sur des principes généraux, par exemple sur le retour à la frontière de 1790 (1). Les Alliés ne doivent jamais oublier que leurs rapports avec le roi de France sont des rapports avec un gouvernement allié. »

Les plénipotentiaires anglais proposaient en outre de prélever une contribution de guerre et d'en employer une partie à la construction de forteresses « défensives » dans les petits états voisins de la France.

Hardenberg réfuta le système anglais dans un mémorandum remis au prince de Metternich le 28 août (2).

L'État de la nation française, disait-il, rend imminent le retour de nouvelles commotions. L'occupation de positions sur la frontière ne serait pas suffisante pour parer à une agression subite des Français. La Russie ne pourrait pas arriver à temps. « L'expérience nous a prouvé depuis 1792, et plusieurs fois depuis, jusqu'à l'évidence, qu'un pays tel que la France, peut créer très-promptement une armée. » Il faudrait dans tous les cas une armée d'occu-

(1) Wellington écrivait dans le même sens au Roi des Pays-Bas le 1er août. Despatches, XII, 580.

(2) Schaumann. Actenstücke, n° VI, et Mémoire de Wellington, indiquant les positions à occuper.

(3) Schaumann, Actenstücke, n° VIII.

pation d'au moins 240,000 hommes. — Au lieu de construire des forteresses, il vaudrait mieux employer la contribution de guerre à soulager les peuples et se faire céder par la France ses forteresses *offensives* « que notre sûreté exige absolument et impérieusement. » Condé, Valenciennes, Maubeuge, Philippeville, Charlemont, Givet sont indispensables aux Pays-Bas; Thionville et Saarlouis à la Prusse; Bitche, Landau, Huningue à l'Allemagne du sud; Fort Joux et l'Écluse à la Savoie; Quesnoi, Mézières, Sedan, Montmédy doivent être rasés; Strasbourg doit redevenir une ville libre d'empire comme après le traité de Westphalie. « Le chiffre de la contribution de guerre doit être fixé à un milliard deux cents millions de francs. C'est ainsi qu'en combinant avec un système d'occupation temporaire celui de quelques cessions permanentes, nous aurions au moins quelques sûretés contre les invasions d'un voisin turbulent et qui depuis des siècles a suivi avec conséquence l'esprit de conquête et de haine de l'Allemagne. »

La Prusse se faisait ici, avec un peu plus de franchise que dans son premier mémoire, l'avocat des états allemands. Les prétentions que dévoile Hardenberg apparaissent avec plus de clarté, sous un jour autrement cru, et sans ambages diplomatiques, dans un mémoire confidentiel du général de Knesebeck, rédigé à la même époque (1).

Il se préoccupait surtout de réfuter certaines objections. Les places prises à la France, avait-on dit, ne deviendront-elles pas offensives entre les mains de ses voisins? Le général prussien répondait :

La situation est différente, ces états sont cinq, ils sont individuellement plus faibles que la France, et la France forme une masse compacte auprès d'eux : ils sont donc à son égard dans une situation défensive. Au reste, la France a provoqué la guerre, elle en doit porter le poids. Au lieu de bâtir des forteresses, qu'on en prenne. La France en construira, si elle le veut. Une guerre de résistance désespérée, « comme la guerre d'Espagne, » n'est pas à redouter; la situation géographique et psychologique des peuples n'est pas la même; d'ailleurs l'Espagne était soutenue par l'Angleterre. Il n'y a pas de garanties morales possibles avec une génération élevée dans la révolution et qui demeurera révolutionnaire.

(1) Schaumann, n° IX

« L'arrogance et la suffisance ont pris chez elle la place de l'énergie et du caractère, la valeur celle de l'honneur, la fidélité aux serments n'est qu'un jeu de mots, auquel elle se dit elle-même que les autres nations ne peuvent ajouter aucun prix. Avec une telle nation les garanties morales n'existent pas, et il faut avoir recours à d'autres mesures pour pouvoir espérer qu'elle restera tranquille. Si on ne prend que des demi-mesures on se trouverait dans le cas d'avoir tout fait pour éveiller la haine et la vengeance dans les cœurs et rien pour leur ôter l'avantage de porter cette haine chez nous; donc on pourra être sûr d'avoir à soutenir dans peu d'années une guerre terrible et dans une situation désavantageuse pour avoir voulu éviter le risque d'une guerre sous des chances favorables pour nous. »

C'est dans les mémoires des ministres des états secondaires qu'il faut chercher la véritable pensée des politiques allemands. Ils n'étaient point retenus par les considérations complexes qui embarrassaient les Hardenberg, les Humbolt, les Metternich; ils laissaient libre cours à leurs ressentiments et ne dissimulaient point leurs prétentions.

Le comte de Münster, ministre du roi de Hanovre, écrivait (1) :

« Les Pyrénées, les Alpes et la mer présentent des bornes à l'ambition de la France, pourquoi le Jura, les Vosges et les Ardennes ne rendraient-elles pas à l'Allemagne les garanties dont jouissent l'Espagne et l'Italie ? »

Le comte Wintzingerode, ministre de Wurtemberg, rédigea un *mémoire sur les intérêts des états du sud de l'Allemagne à l'égard des garanties à demander à la France* (2) :

« S'il pouvait y avoir différence d'opinion entre Alliés, disait-il, la décision ne pourrait sans doute appartenir qu'aux parties intéressées; c'est à ceux qui depuis des siècles luttent contre l'ambition de la France, qui enfin succombèrent et portèrent pendant de lon-

(1) Gagern.
(2) Schaumann, Actenstücke, n° x.

gues années de deuil, de désespoir et d'humiliation le joug de la France; c'est à eux seuls et non à des états qui ne partagent point ces dangers, à déterminer les moyens de s'en garantir.

« Jamais la possession de la Belgique ne sera assurée sans celle des *Alsaces*.... Des cessions de la part de la France (pourrait-on objecter) en entraîneraient d'autres... Cet inconvénient disparaîtra si l'on emploie ces cessions à consolider ceux des États du sud de l'Allemagne, qui se trouvent en première ligne contre la France. Le mince agrandissement qui leur en reviendrait ne donnera de l'ombrage à personne. »

L'Alsace et la Lorraine doivent être revendiquées comme « indispensables à la sécurité de l'Allemagne (1). »

Stein n'était alors qu'un « diplomate à la suite; » mais, sans lettres de créance, par son caractère, par son rôle dans les derniers évènements, il se trouvait être auprès des Alliés, auprès du Czar surtout, le représentant le plus autorisé, le plus écouté de l'Allemagne. Alexandre lui avait fait lire le mémoire de Capo d'Istria. Il y répondit par un contre-mémoire en date du 18 août (2).

« Toutes les puissances, disait-il, sont d'accord que la paix de Paris a laissé la France dans une condition de puissance de guerre dangereuse pour l'Europe. Le duc de Wellington s'en montre plus persuadé que les ministres Prussiens eux-mêmes et que les Autrichiens.....

« Les deux plans: celui d'une frontière militaire et celui d'une occupation temporaire, ont des inconvénients. Pour que la constitution d'une frontière militaire atteigne ce double but : protéger la paix de la France et la sécurité de ses voisins, il faut lui donner une grande extension — et il en sortira tous les inconvénients du démembrement d'une grande contrée. L'occupation laissera un jour les Français avec leur ancienne frontière, et les voisins seront menacés par la constitution offensive de cette frontière, par l'ambition systématique du Gouvernement français, par l'ardente vanité du peuple qui ne cessera pas de réclamer la conquête de la Belgique et de la rive gauche du Rhin.

(1) Le *tableau de la guerre franco-allemande* publié en français à Berlin en 1871 reproduit en partie ce mémoire et ajoute que l'auteur véritable était le prince royal de Wurtemberg. Les arguments ont été les mêmes dans les deux circonstances.

(2) Pertz, II, 267.

« La seule solution c'est de donner aux peuples voisins les points absolument nécessaires pour la défense et de prendre à la France ses points d'attaque. »

Louis XIV a pensé à céder Strasbourg et Lille aux traités de Gertruydenbourg ; les Anglais pourraient d'ailleurs adoucir l'amertume du sacrifice en rendant quelques-unes des colonies prises en 1814.

Les peuples Allemands se plaindront, et à juste titre, d'avoir versé leur sang sans avantage pour eux, sans garantie pour l'avenir. « Il est à souhaiter que la Russie et l'Angleterre ne croient pas de leur intérêt de laisser constamment l'Allemagne dans un état de surexcitation et de souffrance. »

On propose en conséquence « d'assurer les points faibles de la frontière occidentale, le Haut-Rhin et la Haute-Meuse, en enlevant à la France la rangée la plus avancée de cette triple ligne de forteresses qui donne à la France sa position agressive à l'égard du continent. »

Cette demande « conciliante » était, dit Gervinus « le moins qu'on aurait pu exiger (1). » Le dernier mot des exigences, l'expression la plus arrogante des passions germaniques, se trouvent dans le *mémoire confidentiel* rédigé par M. de Gagern sous le titre d'*Observations sur l'intégrité de la France* (2).

« Deux grandes parties de l'Europe se sont fait la guerre; l'une évidemment dans l'intention d'agrandir son territoire, d'envahir si elle réussissait. Appeler, admettre ou applaudir Napoléon, n'était autre chose que vouloir guerre, gloire, pillage et conquête.

Napoléon paraît; tout fléchit devant lui : la guerre éclate, il emploie les forces de la France, il succombe avec elle, et elle rejette aujourd'hui l'idée d'être payée de la même monnaie.

Il s'agit de cessions territoriales! *L'honneur français en serait blessé.* Cet honneur est-il fait autrement que celui des autres nations? Je croyais à cet honneur français; j'y croirais encore; mais n'en parlons plus aujourd'hui. Le retour de Napoléon, soutenu par l'armée et l'élite de la jeunesse, est une des plus vilaines taches faites à ce même honneur depuis que l'espèce humaine est civilisée....

(1) Gervinus, II, 322.

(2) 10 août. Schaumann, n° XI. Ce mémoire est également reproduit en partie dans le *Tableau historique*. Voyez aussi Angeb., IV, 1487.

La guerre de Trente ans était foncièrement guerre civile en Allemagne. Le parti protestant avait appelé la Suède et la France pour le maintien de l'équilibre. Ces cours demandèrent à titre de satisfaction des contributions et des cessions qui n'étaient nullement l'objet primitif de la guerre. Nous demandons la même chose à bien plus juste titre, et au besoin nous employons et emploierons les mêmes expressions....

« Une pacification durable, une répartition des forces, l'équilibre de l'Europe, la tranquillité, voilà quel était le but de la paix de Paris; et l'événement a prouvé qu'on avait encore mal calculé.... *Compléter la paix*, consolider cet état de repos, ce système d'équilibre, en chercher les moyens sûrs, voilà le grand, le noble projet de notre alliance....

Loin de moi et de tout homme d'état qui connaît l'Europe, l'idée d'un déchirement de la France, de l'antique France; loin de moi l'intention de la réduire à un véritable état de faiblesse! Posséder le Rhin, avoir l'Alsace n'est pour eux qu'un aliment d'orgueil, qu'une tentation, qu'un stimulant de plus d'en avoir davantage, d'avoir la limite du Rhin toute entière. Nous nous gênons entre Suisse et Hollande; l'un doit faire place à l'autre. Schœpflin, l'un des savants les plus distingués de la France, lui-même Alsacien, disait de son pays : « L'Alsace, cette puissante gardienne du Rhin supérieur, qui jadis ouvrait la France aux Allemands, ouvre aujourd'hui l'Allemagne aux Français. »

La France nous fera bientôt la guerre, elle sera toujours menaçante. Elle le sera en cédant et en ne pas cédant. L'irritation est trop forte et trop prononcée, l'orgueil est trop blessé pour qu'il en soit autrement. Préparons-nous à cette lutte; mais ôtons-lui quelques grands moyens de nous faire du mal.

Pour gagner l'affection, la reconnaissance des Français, affection que vous ne gagnerez jamais, faut-il indisposer, révolter l'Allemagne? Il y aura un cri d'indignation d'un bout à l'autre, je vous en préviens. Les monarques Allemands, François et Frédéric-Guillaume, ne rentreront pas avec tout honneur, acclamation et gloire dans leurs capitales, ils auront peut-être troublé leur avenir. Leurs ministres, seraient-ils les plus vertueux et les plus sages, seront sur-le-champ accusés d'ineptie et de corruption, et rien ne les relèvera de ces reproches. »

Ces Mémoires marquent les positions officielles prises par les alliés dans le courant du mois d'août 1815. Il est utile, avant d'aller plus loin, d'en résumer les conclusions et de préciser les garanties que les différentes puissances proposaient d'exiger de la France.

Russie : Occupation temporaire et contribution de guerre à fixer d'un commun accord.

Angleterre : Occupation temporaire, contribution de guerre, retour à la frontière de 1790, comme maximum des cessions territoriales.

Autriche : Occupation par 150 000 hommes, contribution de guerre, retour à la frontière de 1790, cession ou démantèlement des forteresses de la première ligne (Flandre et Alsace).

Prusse : Occupation par 240 000 hommes, contribution de 1200 millions, cession des places fortes des Flandres, de l'Alsace et de la Lorraine.

Pays-Bas et états Allemands : occupation, contribution, cession des Flandres et de l'Alsace-Lorraine, retour à la frontière de 1790 à l'est, c'est-à-dire perte de la Savoie.

Telles étaient les propositions officielles. Quant aux demandes *orales*, plus élevées, au dire de Gervinus, on peut en juger d'après la carte que l'empereur Alexandre remit en 1818 au duc de Richelieu, en lui disant :

« Tenez, mon cher duc, voilà la France telle que mes alliés voulaient la faire, il n'y manque que ma signature, et je vous promets qu'elle y manquera toujours (1). »

La ligne des frontières partait de Graveline, laissait en dehors Dunkerque, Lille, Metz, l'Alsace, l'Est de la Franche-Comté et la Savoie.

« La cession territoriale la plus élevée à laquelle on ait songé dans les négociations *orales*, dit Schaumann, entraînait la perte de 4,762,000 habitants ; elle consistait dans la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne et les anciens territoires flamands qui forment le département du Nord. »

(1) Ces paroles sont attestées par une lettre du duc Pasquier. Cf. Angeberg, IV, p. 1550 ; un fac-simile de la carte se trouve dans le premier volume de l'ouvrage.

(2) 77.

V. — Ces négociations étaient tenues rigoureusement secrètes par les plénipotentiaires des Alliés. Ni le roi ni M. de Talleyrand n'en étaient instruits. Si la France échappa au grand danger qui la menaçait alors, elle ne dut son salut ni à l'habileté de ses diplomates, puisqu'ils n'étaient point appelés au conseil des puissances ni à la terreur qu'elle pouvait inspirer, puisqu'elle n'avait plus d'armée. Ce qui la sauva ce furent le respect et la confiance imposés par son gouvernement, le conflit des volontés de ses ennemis, la contradiction de leurs exigences, surtout la notion claire et supérieure de leurs véritables intérêts à laquelle les plus puissants d'entre eux surent alors s'élever.

La première et la plus sérieuse cause de l'échec des revendications germaniques fut, au dire de Gervinus (1) :

« La discorde méprisable qui se montra dans la politique fédérale de l'Allemagne. L'accord entre les hommes d'état n'allait pas au delà de la demande d'un affaiblissement de la France. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'on fût d'accord sur les territoires à demander, les états à qui les attribuer, quant à une action commune elle faisait complétement défaut. »

Les représentants des petites cours n'étaient point admis aux conférences des *quatre;* on les ajournait après que les délibérations préparatoires seraient terminées entre les grandes puissances. Ils étaient réduits aux démarches privées ; ils accablaient les ambassadeurs de leurs représentations et de leurs notes. Wellington se montrait choqué de leurs exagérations de langage et de leurs convoitises (2). D'accord sur ce point avec son collègue, Castlereagh, il les écartait de plus en plus, opposant des faux-fuyants à toutes leurs raisons. Il s'employait activement à combattre leur action près du prince régent, à modifier les opinions de Lord Liverpool

(1) I, 323.
(2) Id., I, 322.

qui continuait d'insister, sous la pression de l'opinion publique, pour des cessions territoriales. Il invoquait les mêmes arguments, la nécessité de consolider le gouvernement royal, de ne point laisser la Russie gagner décidément la France.

Gagern écrivait, le 25 août, après une conversation avec Castlereagh :

« Ses arguments principaux, dits à l'oreille, roulaient sur la nécessité de maintenir l'alliance, de contenir la Russie, qui avait du penchant à se lier avec la France — et d'entrer avec elle en rivalité de générosité et de modération. »

Ces raisons étaient si claires, l'intérêt britannique se dessinait avec tant d'évidence que le régent et son ministre finirent par se rendre et par appuyer la politique des deux hommes d'état qui représentaient l'Angleterre à Paris. Se sentant soutenus, ceux-ci redoublèrent d'insistance auprès du prince Metternich; ils lui montraient la nécessité pour l'Autriche de s'unir à l'Angleterre et de se rapprocher de la France, si elle ne voulait point voir la Russie, appuyée sur l'alliance française, inquiéter les frontières orientales de l'empire Habsbourgeois et pousser hardiment sa pointe sur Constantinople.

Ces arguments touchaient fort le chancelier. Il était encore plus préoccupé des dangers du jacobinisme, du *jacobinisme armé* surtout, que de la grandeur de l'Allemagne (1). Il savait qu'en humiliant la monarchie restaurée, il fournissait à ces *Jacobins* la plus redoutable des armes, de là une disposition à se montrer modéré pour la France. Puis il se demandait quels avantages l'Autriche trouvait à l'agrandissement de ses voisins et clients naturels les états du sud de l'Allemagne; plus forts, plus assurés chez eux, ne seraient-ils pas moins déférents? Que l'Alsace devînt Allemande,

(1) Cf. Arndt, 244.

l'Autriche en serait-elle plus en sûreté dans ses frontières? A qui d'ailleurs attribuer les territoires conquis? On parlait du prince héréditaire de Wurtemberg: mais ce prince était le beau-frère du Czar, il échapperait à l'influence autrichienne. On aurait pu donner l'Alsace à la Bavière, la Lorraine à la Prusse ; il y avait là une idée et Metternich s'y arrêta un instant (1). Gagern écrivait le 29 août :

« Le prince m'avoua que le grand but de l'Autriche devait être de *compromettre* la Prusse avec la France, en d'autres termes, de les rendre contiguës, d'opposer leurs intérêts. »

On aurait *compromis* du même coup la Bavière ; mais si l'on remaniait ainsi les territoires à l'Ouest, la Russie n'en tirerait-elle pas un argument pour certaines dislocations à l'autre bout de l'Europe ?

« Elle ne cachait pas ses convoitises du côté de l'Est, ni son désir d'étendre les frontières du nouveau royaume de Pologne (2) .

Il y avait d'ailleurs pour l'Autriche quelque chose d'irritant à attribuer la Lorraine à la Prusse sans rien acquérir en compensation. Elle n'avait rien à gagner à s'entendre avec cette puissance; mais si au contraire elle s'unissait à l'Angleterre, si elle se conciliait l'amitié de la France, elle fermait la main à la Russie du côté de la Pologne, elle s'assurait contre le czar tout en soutenant sa politique; et, au pire cas, elle n'était pas seule en Europe s'il s'agissait de lui résister (3). Mais d'autre part il était bien tentant de saisir le premier rôle, de se poser en médiateur de l'Europe, de chercher à concilier les extrêmes, la Russie et l'Allemagne, d'établir un système d'équilibre qui tout en ménageant la France donnerait à l'Allemagne du sud les sûretés qu'elle récla-

(1) Gervinus, I, 223.
(2) Varnhagen von Ense, p. 329.
(3) Id., id.

mait (1) : on aurait atteint le but en attribuant l'Alsace et la Lorraine à l'Archiduc Charles, la Prusse s'y opposait à la vérité, mais était-il impossible de triompher de ses résistances ? Metternich était dans cet ordre d'idées lorsqu'il rédigea son mémoire, et cette opinion rencontrait beaucoup de faveur à Vienne (2). C'était l'idée que Gentz apportait lorsque le Prince l'appela en France. Il rencontra Stein à Courtray et il s'entendit avec lui sur *tous les points* (3). Mais une fois à Paris le conseiller aulique vit les choses sous un autre aspect, ses idées se modifièrent (4) et « la coalition inattendue » de ces deux hommes si dissemblables ne se maintint pas longtemps. Metternich oscillait entre ces deux points de vue. S'il ne rassurait pas les états Allemands, il ne les écartait point. Il se réservait, et souvent, à quelques jours de distance son attitude avait changé. Un jour il dévoilait Gagern le « grand but » de l'Autriche ; un autre jour il se retranchait derrière la volonté des Anglais tout en laissant voir cependant qu'eux-mêmes pourraient bien être amenés à modifier leur attitude.

Gagern écrivait le 15 août :

« Je reviens du prince Metternich, à l'entendre, les Anglais ne veulent pas démordre de l'intégrité de la France. Lord Castlereagh, disait-il, se trouve cependant fort embarrassé, parce que l'opinion en Angleterre est très-prononcée et d'accord avec l'opposition. »

Deux semaines après, il semblait s'être rapproché de la Prusse. Gentz écrivait à Pilat le 4 septembre :

(1) Schaumann, p. 81.
(2) Id., id.
(3) Gentz à Pilat, 13 août.
(4) « A la vérité, écrivait-il le 3 octobre, au moment de repartir pour Vienne, « mon séjour à Paris a mûri en moi beaucoup d'idées qui depuis quelques années fermentaient fortement dans mon esprit. Ce n'est pas l'influence des Français ; aucun d'eux n'a agi sur moi; mais j'ai tout vu d'un point de vue plus élevé. »

« Les rapports ont bien changé depuis Vienne; l'amitié entre la Prusse et la Russie est fort refroidie. La Prusse est aujourd'hui beaucoup plus près de nous : et l'Angleterre beaucoup plus loin. Au contraire la Russie, l'Angleterre et la France sont pour le moment presque du même côté. »

Mais ce n'était qu'un passage, un moment de l'oscillation. Gentz caractérisait bien plus exactement la politique autrichienne en cette période, lorsqu'il écrivait au même correspondant, deux jours auparavant :

« Les Prussiens insistent pour des conditions pénibles et dures (pas aussi dures pourtant, et bien loin de là, qu'ils ne pourraient le penser et le désirer). La Russie et l'Angleterre sont à l'extrême opposé; l'Autriche à peu près au milieu. L'affaire est si compliquée et dépend de tant de circonstances qu'il est tout à fait impossible de porter un jugement, à moins de connaître la situation, d'aussi près que je la connais maintenant. »

La position de la Russie était beaucoup plus nette, son langage plus uniforme; c'est que ses intérêts étaient très-simples et parfaitement déterminés.

« Capo d'Istria disait ouvertement à Stein que la Russie avait intérêt à laisser la France forte, afin que d'autres puissances ne pussent pas disposer de toutes leurs forces contre la Russie (1) . »

Ces puissances ne pouvaient être que l'Autriche et l'Angleterre ; l'Autriche était tenue en échec par la Prusse qu'Alexandre avait à sa discrétion; pour être libre en Orient (2) , il lui fallait neutraliser l'Angleterre ; une France forte pouvait seule lui assurer ce résultat. Leur rivalité, l'opposition même de leurs vues amenaient ainsi la Russie et l'Angleterre à s'entendre pour maintenir la puissance française : la France était à la fois pour chacune d'elles

(1) Gervinus, I, 322.
(2) Arndt, 243.

une menace et une protection; la prudence, l'intérêt leur ordonnaient de ménager en elle une alliée d'avenir; du moment que ni l'une ni l'autre ne voulait la détruire, elles devaient s'accorder pour la défendre. Quant à l'Allemagne Alexandre y tenait peu; il s'en méfiait même; il n'avait point d'intérêt à la rendre plus forte, surtout aux dépens de la France.

« Alexandre, a dit M. de Sybel, estimait conforme aux intérêts de la Russie de ne pas donner à l'Allemagne une pleine et entière sécurité du côté de la France; il voulait laisser subsister quelque danger de ce côté, afin que l'Allemagne, ayant besoin de la Russie, en restât ainsi dépendante. »

On citait un mot de Stein : « Les Russes veulent que l'Allemagne demeure vulnérable. » Les Allemands n'en insistaient pas moins auprès de lui; il les éconduisait le plus souvent, opposant à leurs réclamations les violences, les abus, les déprédations commises en France par leurs armées (1). Une conversation que M. Pertz rapporte d'après les notes de Stein donne bien le ton des relations du Czar avec l'Allemagne à cette époque. Il avait pour Stein une estime particulière; il l'avait même engagé à venir à Paris; dès son arrivée l'ancien ministre prussien se rendit auprès de lui.

« L'Empereur le reçut de la manière la plus aimable, l'embrassa, et lui reprocha son départ rapide de Heidelberg. Puis il parla de la nécessité de se voir, de causer de l'état des choses. Il commença par des paroles de désapprobation à l'adresse de l'armée prussienne : il avait pour cette armée une considération très-grande, mais elle souillait et profanait la grande, belle et noble cause des Alliés par la vengeance, les mauvais traitements, la violence de ses soldats. Le prince de Wurtemberg, continuait-il, est trop indulgent envers ses troupes, il exagère ses prétentions sur la diminution de la France, prétend lui enlever la Lorraine, l'Alsace, une partie de la Flandre. Cela est contraire aux promesses données à

(1) Gervinus, I, 320.

Vienne au commencement de la guerre. On irriterait ainsi le peuple au plus haut degré, on amènerait des guerres nouvelles, on détruirait complétement la faible autorité des Bourbons. La plus grande unité règne entre les Alliés; on cause dans des conférences journalières de la conduite à tenir à l'égard de la France. La Russie et l'Angleterre sont d'accord sur le principe; la Prusse au contraire insiste pour la constitution d'une frontière militaire, l'Autriche est du même avis, bien qu'avec plus de condescendance.

« Stein répondit : Le relâchement de la discipline, les actes de vengeance sont à blâmer. Il en parlera à ses amis et leur exprimera sa désapprobation. Il n'est point d'avis qu'on donne à la frontière militaire à établir une disposition offensive contre la France. Mais une frontière défensive est nécessaire et, selon lui, cette frontière consiste dans une ligne de la Meuse à la Sarre et aux Vosges. Il faut assurer l'Allemagne et les Pays-Bas contre des attaques. Les Bourbons ne présentent point de garanties. De l'avis de tous les hommes intelligents, la guerre civile recommencera après le départ des Alliés. La garantie ne peut donc consister que dans des arrangements défensifs.

« L'Empereur répliqua : Les Alsaciens répugnent à devenir allemands. Leurs intérêts commerciaux exigent leur union à la France. L'observation d'une justice sévère est une meilleure garantie pour la sécurité des pays que des forteresses. »

Abandonnés par l'Angleterre, écartés par la Russie, fort incertains du côté de l'Autriche, les états Allemands ne pouvaient trouver un appui, un allié que dans la Prusse. Les intérêts ici semblaient les mêmes, les dispositions étaient analogues, les passions enfin aussi vivement surexcitées. La Prusse aurait pris bien volontiers cette clientèle de l'Allemagne que l'Autriche hésitait à accepter ; mais, pour se mettre à leur tête, il aurait fallu admettre au moins les petites cours à délibérer, faire cause commune avec elles, et l'orgueil du chancelier Hardenberg y répugnait ; il tenait à rester « à la tête d'une grande puissance, » il se renfermait dans le mystère auguste des conférences des quatre ; il aurait aimé à faire de la Prusse la protectrice de l'Allemagne, mais non pas le premier des États Allemands de second ordre : il écoutait les réclamations de ces derniers, mais il se réservait de n'agir finalement que dans l'intérêt de la

Prusse ; cette attitude compassée et dédaigneuse lui aliéna peu à peu les sympathies des Pays-Bas, du Hanovre, de la Bavière, du Wurtemberg qu'il aurait pu si aisément se concilier (1). En principe la Prusse tenait pour des garanties territoriales et poussait au démembrement de la France (2). Le souvenir de Tilsitt pesait encore sur tous les esprits et les terribles contributions dont Napoléon avait frappé leur pays excitaient les diplomates prussiens aux représailles : ils auraient voulu au moins se faire rembourser de leurs dommages *directs*.

Humbolt s'était montré très-mesuré dans son premier mémoire ; mais *oralement* il se prononçait pour la cession territoriale (3) ; Hardenberg était allé plus loin, il demandait les forteresses de la Lorraine, l'Alsace, les Flandres et 1200 millions, « chiffre beaucoup trop élevé, » avoue Schaumann (4). Mais, ces provinces conquises, qui les posséderait? C'est ici que les embarras commençaient. La Prusse ne voulait point admettre la candidature de l'Archiduc Charles, qui lui semblait trop avantageuse pour l'Autriche (5) ; don-

(1) Gervinus, I, 324.
(2) Arndt, 242.
(3) Schaumann, 83.
(4) P. 104. Gervinus dit au contraire que c'était une demande « modérée (I, 325) » les Français « ayant extorqué » la même somme, au petit royaume de Prusse, réduit de près de moitié, à 4,500,000 habitants. Cette assertion est reproduite dans le *Tableau historique* à propos des contributions de 1870. L'auteur estime à 1 milliard 123 milions les contributions levées en Prusse par Napoléon du 22 octobre 1806 au 31 décembre 1808, « sans compter les caisses confisquées, les marchandices de toute espèce. » Il ajoute : « Dans son histoire de France (VII, p. 399), Bignon, alors administrateur des provinces prussiennes occupées par l'ennemi, évalue même les contributions françaises à 40 millions de plus que le chiffre donné ci-dessus » (tableau, p. 522). Il y a là une inexactitude : à la page indiquée, Bignon évalue « les recettes faites par l'autorité française depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au 15 octobre 1808 » à 684 millions. C'est une différence de près de moitié. Ce chiffre est confirmé par celui de 601 millions que donne M. de Garden (Hist. des traités, X, 301) d'après l'exposé du ministre prussien de Küster.
(5) Gervinus, I, 223. Schaumann, 129-140.

ner l'Alsace au Wurtemberg et prendre la Lorraine semblait aux hommes d'état prussiens le meilleur des arrangements; mais l'Autriche s'y opposait. La Prusse se trouvait donc isolée, et la seule des grandes puissances qui insistât sérieusement sur de si rudes conditions. On la craignait et on ne l'aimait guère, à Londres comme à Vienne. Le czar était attaché à Frédéric-Guillaume, mais il croyait pouvoir compter sur lui en toute occurrence. Le roi de Prusse et ses conseillers s'efforçaient vainement de faire comprendre à Alexandre que régénérer la Prusse et la fortifier était pour lui une tâche au moins aussi glorieuse que la régénération de la Grèce (1). Connaissant le crédit de Stein près de l'Empereur, ils l'appelaient à leurs secours. Hardenberg lui écrivait le 26 juillet :

« Venez le plus vite possible ; vous nous êtes absolument indispensable. »

Mais Stein lui-même ne parvenait pas à ébranler le czar; ses raisonnements étaient combattus chaque jour par les hommes d'état russes. Ceux-là se méfiaient singulièrement des politiques prussiens. « Depuis les nouveaux exploits, dit Gervinus (2), les jalousies et les craintes qu'inspirait la Prusse s'étaient réveillées de nouveau. » Il n'y aurait eu qu'une ressource, c'eût été de « s'employer avec désintéressement en faveur de l'Allemagne »; mais Hardenberg n'avait ni assez d'élévation dans l'esprit ni assez de patriotisme pour prendre ce rôle (3). Il se lança donc avec une certaine imprudence, et s'apercevant bientôt qu'il n'était soutenu par personne, il se sentit fort embarrassé et ses hésitations recommencèrent. Il s'adressa au Prince régent d'Angleterre, dénonçant la politique russe (4).

(1) Arndt, 245.
(2) I, 325.
(3) Id., 329.
(4) Pertz, II, 276. — *Mémoires d'un homme d'État*, XII, 544.

« La générosité de la Russie s'explique, disait-il, par ses vues politiques. Elle cajole la France pour l'éloigner de l'Autriche, et loin de prouver par le fait l'intérêt qu'elle affecte de prendre au bien-être de l'Allemagne, il paraît au contraire qu'elle ne serait pas fâchée de la voir toujours dans un, état de faiblesse qui l'empêchât d'être d'aucun poids dans la balance politique de l'Europe. Un des négociateurs russes, vivement attaqué dans ces jours, sur la nécessité de garantir l'Allemagne contre les invasions françaises, en privant la France des moyens d'agression, et interpellé de s'employer auprès de l'Empereur son maître pour le porter à appuyer les cours qui demandaient à la France la *cession des places fortes* qui menacent les voisins, ou de donner à ceux-ci plus de moyens de résistance, répondit ingénument qu'il n'était pas de la politique de la Russie de donner à l'Allemagne *des frontières assurées contre la France.* »

Hardenberg faisait, en même temps, soutenir dans la presse allemande des polémiques en sa faveur. Mais, loin de le fortifier, ces articles virulents indisposaient les alliés contre la Prusse. Il en était de même du langage arrogant et menaçant des états-majors; ils se plaignaient du chancelier, de sa « politique stérile, » de « son inaction », ils le discréditaient dans l'esprit du Roi; mais en même temps ils fournissaient un argument à ses adversaires et lorsqu'ils se plaignaient de l'excessive prudence de Hardenberg, ils achevaient d'aliéner à la Prusse l'intérêt et l'amitié de la Russie (1). Blücher s'indignait lorsque Stein lui rapportait les observations du czar sur la conduite de ses soldats.

« On comprend, dit M. Pertz (2), que les généraux faisaient tous leurs efforts pour prouver à Stein la fausseté de ces imputations calomnieuses, pour faire valoir la justice du droit des représailles, pour les abominations des Français en Prusse, — l'impossibilité de changer le guerrier irrité dont les parents, dont la patrie a été pillée et ruinée, en un héros de roman renonçant sans passion à sa vengeance. Ils s'abandonnaient à leur juste colère contre l'orgueil et la conduite égoïste du général Anglais contre l'éviction de la Prusse

(1) Gervinus, I, 326-328.
(2) II, 271.

du fruit de la victoire, par les Anglais et les Russes coalisés en faveur de l'ennemi commun. Quel mal Stein devait se donner pour leur démontrer la nécessité de maintenir l'ordre le plus sévère ! »

Les sentiments qui animaient les états-majors, les embarras, l'impuissance de la politique prussienne se détachent très-vivement dans une lettre que le général Gneisenau adressait le 18 août à son ami le poëte Arndt (1).

« Nous sommes en danger de conclure une nouvelle paix d'Utrecht et le danger vient du même côté qu'autrefois. L'Angleterre ne veut pas qu'il arrive de mal à la France : pas de cession de territoire. Que la Russie tienne un pareil langage, cela s'explique par sa politique égoïste, par son dessein de laisser l'Autriche et la Prusse menacées dans leurs frontières et de se ménager toujours dans la France un allié. Mais pour l'Angleterre on ne peut conclure d'une pareille perversité qu'un effort pour maintenir la guerre sur le continent et l'Allemagne dans sa dépendance. Elle a soin d'elle-même cependant, et entend garder les 7 îles. La Prusse tient un langage digne : elle renonce à faire des conquêtes pour elle-même, elle veut seulement fortifier ses voisins aux dépens de la France..... L'Autriche ou plutôt Metternich est chancelant, douteux, il réfléchit à des alliances avec la France. La Bavière et le Wurtemberg se joignent à nous. Si chacun était plus sûr et plus capable de suivre une politique supérieure, nous pourrions bien, en commun avec les petits Etats, faire la loi et les autres devraient se taire. »

Les petits états se défiaient de la Prusse, il n'apercevaient en elle qu'égoïsme et ambition, ils ne se sentaient point solidement appuyés, ils ne la soutenaient pas. La Prusse dédaignait leur alliance et ne l'encourageait point; elle tirait à elle, parlait très-haut, s'avançait imprudemment, négociait sans adresse, s'effrayait et hésitait; elle agissait moins qu'elle ne paralysait toute action autour d'elle, surtout du côté de l'Autriche. Avec moins de passion, moins de

(1) Pertz, II, 266.

désirs, plus d'habileté, l'Autriche faisait de même. Toute l'activité des puissances allemandes n'aboutit donc qu'à contrarier leurs forces respectives, à se contenir les unes les autres, à s'entraver partout, à se réduire enfin à l'impuissance complète devant la volonté commune et l'action concertée de l'Angleterre et de la Russie.

VI. — Il fallait en finir. Au milieu de ce conflit d'intérêt, de cet empêchement général des volontés, il suffisait d'une parole claire, d'une démarche ferme pour amener une solution. La Russie avait pris l'initiative des pourparlers au mois de juillet, l'Angleterre la prit en septembre. Wellington et Castlereagh étaient parvenus non sans peine à ramener leur gouvernement à leurs vues. Le 11 août lord Liverpool n'était pas encore convaincu, il écrivait à Castlereagh :

« Les alliés ont droit aux acquisitions permanentes qu'ils jugent nécessaires à leur sécurité, et tout en ayant à cœur la consolidation du Gouvernement légitime en France, l'Angleterre ne doit pas oublier que son succès en cela est fort incertain et qu'il est plus facile de prendre des sûretés contre la France que de la rendre pacifique et tranquille. »

Lord Castlereagh, après s'être concerté avec Wellington, répondit le 17 août par une dépêche qui l'honore au plus haut degré et qui exerça sur son gouvernement une influence décisive. Il reprenait tous ses arguments, les rassemblait, les précisait (1).

« Enlever à la France quelques portions de territoire et une ligne de forteresses, c'est l'exaspérer sans l'affaiblir, dépopulariser le Roi ou le forcer à se jeter dans les bras de son peuple, ôter à la paix qu'on veut faire toute chance de durée et inaugurer pour

(1) Duv., III, 241.

longtemps en Europe le système des armées permanentes. Les intérêts de l'Angleterre et ceux des Puissances allemandes sont loin d'être identiques; celles-ci, pouvant payer, nourrir, habiller leurs troupes aux dépens de la France, n'ont nul désir d'arriver à une conclusion. » Elles font sans cesse arriver des renforts; l'armée d'occupation est portée à plus de 900,000 hommes; c'est une dépense de 2,700,000 francs par jour sans compter la paye et l'habillement des troupes. Si l'on ajoute une contribution de guerre qui sera d'au moins 600,000,000 il est à craindre que la France ne succombe sous le fardeau, ou n'essaye de le rejeter par un effort désespéré.

Il faut cependant donner certaines satisfactions aux puissances allemandes. On y arrivera en restreignant la France à la frontière de 1790, en attribuant les *enclaves* aux pays limitrophes. La France gardera Avignon et l'Allemagne obtiendra Landau. De plus on occupera deux lignes de forteresses et la contribution sera employée en partie à en construire de nouvelles dans les Pays-Bas.

Si ces propositions sont agréées par le gouvernement Anglais, les plénipotentiaires britanniques se croient certains de les faire prévaloir auprès de l'Empereur en Russie. Une paix conclue sur ces bases ne sera populaire ni en Allemagne ni en Angleterre; on plairait mieux à la nation en extorquant deux ou trois forteresses de renom, mais « l'objet que nous avons en vue n'est pas de recueillir des trophées; c'est de ramener le monde à des habitudes pacifiques. Je ne pense pas que ce but puisse se concilier avec la pensée d'altérer matériellement la situation de la France. Je ne suis pas non plus bien convaincu, pourvu qu'en lui mettant une camisole de force pendant quelque années nous puissions la rendre à ses habitudes, — qu'en tenant compte de l'agrandissement prodigieux d'autres puissances, de la Russie en particulier, la France avec ses dimensions actuelles ne puisse pas devenir un membre utile plutôt que dangereux du système européen. »

Ces arguments portaient; mais l'action des Allemands auprès du régent, le mouvement de l'opinion étaient tels que le 23 et le 28 août lord Liverpool exigeait encore le démantèlement de Lille (1) et de Strasbourg. Lord Castlereagh fut obligé d'envoyer son frère à Londres pour convaincre le prince régent (2). Il céda enfin et le 2 septembre

(1) Duv., III, 243.

(2) Id. et Gentz à Pilat, 27 août. « Stewart va en Angleterre pour causer des affaires avec le régent. »

Castlereagh présenta à la conférence un mémoire qui était un véritable ultimatum de l'Angleterre (1).

Le gouvernement Anglais ne méconnaît pas, disait-il, la nécessité de protéger les frontières ouest de l'Allemagne ; l'Angleterre n'a rien plus à cœur ; mais ce résultat serait mieux assuré par la construction de forteresses en Allemagne que par la cession de territoires attachés à la France depuis un siècle et dont la perte soulèverait l'indignation dans tous les cœurs français. On doit se borner à faire rentrer la Fance dans *la frontière de* 1790, *à occuper certaines places fortes, à frapper une contribution* de guerre destinée en partie à la construction de forteresses défensives dans les états voisins de la France. Un démantèlement général ne serait pas moins fâcheux que des cessions de territoire et ne serait pas plus efficace.

« Si on démantelait toute une ligne de places fortes, sans accompagner cette mesure d'un agrandissement territorial correspondant pour les états voisins de la France, on aurait nui à ces états plutôt qu'on ne les aurait servis. On les exposerait à de nouvelles guerres sans leur donner un accroissement de puissance intérieure qui leur permît de les soutenir. L'amoindrissement de la France aurait une action désavantageuse sur l'équilibre politique de l'Europe, dont le maintien a été la base de toutes les transactions diplomatiques jusqu'à la révolution française.

« L'occupation temporaire peut s'étendre à toutes les places désignées dans le dernier mémoire du prince de Hardenberg comme devant être l'objet d'une cession. Une occupation de sept années aura les mêmes avantages qu'une annexion réelle.

« Les demandes de la Prusse changeraient tout le système de négociations ; elles en feraient une négociation ordinaire où l'on exige et marchande. Nous pourrions être jetés ainsi dans l'embarras, si la France repoussait l'*Ultimatum*, dénonçait l'armistice et reprenait les armes. Entreprendre de ce chef une nouvelle guerre, ne saurait entrer dans la pensée du Gouvernement Anglais ; mais il se fera un plaisir de s'entendre avec les Gouvernements Autrichien et Prussien sur tous les points conformes aux bases qu'il a indiquées pour la négociation. »

La Russie adhéra au projet anglais (2) et l'appuya de toute son influence. L'Autriche, à bout d'hésitations, s'y

(1) Schaumann, Actenstücke, n° XII.
(2) Notes du 24 août et 7 septembre.

laissa ramener. La Prusse resta seule à soutenir les prétentions allemandes, car les petits états n'étaient point tenus au courant et demeuraient écartés des délibérations. Les plénipotentiaires prussiens résistaient encore; mais le langage de l'Angleterre ne donnait prise à aucune équivoque. « L'opinion de lord Clancarty était que ces discussions ne pourraient être terminées que par une guerre avec la Prusse (1). » Mais la Prusse n'était point résolue à pousser les choses à ce point. Le 5 septembre il y eut une entrevue entre le czar et le roi Frédéric-Guillaume; Hardenberg reçut l'ordre (2) de réduire ses demandes, et il rédigea un nouveau mémoire, en date du 8 septembre (3). Il y reproduisait, presque dans les mêmes termes, les arguments développés par le général Knesebeck.

« Nous serions sans doute en droit, disait-il, d'exiger des provinces entières de la France qui nous a fait tant de mal, afin de nous garantir à jamais contre ses attaques; nous ne redemanderions que l'héritage de nos pères qui nous a été ravi par elle..... Les malheurs qui pourraient être la suite des mesures qu'on va prendre ne sauraient jamais être attribués au moins à la Prusse. Le Roi, mon auguste souverain, m'ordonne de déclarer que, voyant ses hauts alliés réunis dans un sentiment contraire, il est prêt à leur porter le sacrifice des siens, afin de maintenir avant toute chose l'union heureuse qui existe entre les quatre causes. Sa Majesté se flatte toutefois qu'on aura égard aux modifications que j'ai l'honneur de proposer et qui ne portent aucune atteinte au principe établi par Lord Castlereagh et adopté par S. M. impériale de toutes les Russies d'après lesquels la France doit être réduite à l'état de 1790.

« Il reste à s'expliquer sur le montant de la contribution à exiger de la France. Ici le devoir envers ses propres sujets fait la loi au Roi. Ils ont été ruinés par les Français, il faut les soulager, les préserver d'une ruine totale, leur donner les moyens de se refaire. La générosité envers la France que d'autres Puissances peuvent peut-être exercer, deviendrait une injustice criante pour les Prus-

(1) Gervinus, I, 329.
(2) Arndt, 245.
(3) Schaumann, Actenstücke, n° XIII.

siens..... La France peut sans faire de sacrifices semblables de loin seulement à ceux qu'elle a fait souffrir à la Prusse suffire à ce que j'ai proposé et payer 1,200 millions. »

Hardenberg terminait en demandant que les cours secondaires prissent part aux conférences; elles témoignaient « un désir inquiet d'être informées des transactions » et « elles avaient le droit d'y prétendre tant que cela était conforme à leurs intérêts. » Le mémoire était accompagné de tableaux contenant un projet de répartition des enclaves qui formaient la différence entre la frontière de 1792-1814 et celle de 1790; il y avait aussi en annexe une note sur l'état des finances françaises destinée à prouver que la contribution de 1,200 millions pouvait être acquittée.

Les voies ainsi établies, l'accord devenait possible. Gentz écrivait le 12 septembre :

« Depuis les quatre derniers jours l'aspect des choses s'est remarquablement amélioré. Car, ce qui est de beaucoup le plus important, nos négociations politiques ont avancé d'une manière heureuse et rapide qui dépasse toute attente; elles vont bientôt prendre une forme régulière. »

VII. — Une question cependant restait encore pendante, c'était celle des objets d'art, il importait de la résoudre. L'Angleterre sur ce point n'avait pas voulu céder; Lord Liverpool persistait à vouloir « imposer la haute leçon de moralité politique » à la France; c'était d'ailleurs une concession à l'opinion publique, aux Pays-Bas, à l'Allemagne dont les espérances allaient être si déçues. Renonçant à ramener sur ce point leur gouvernement à leurs vues personnelles, Lord Castlereagh et Wellington durent prendre l'initiative d'une mesure générale. Ils le firent avec la rigueur, la netteté roide qui caractérise les hommes d'état

anglais. Dans une note du 11 septembre (1), Castlereagh traita la question de principe. Il rappelait la déférence que les alliés avaient en toute circonstance témoignée au roi Louis XVIII, leur modération en 1814, leurs efforts « après leur dernier désappointement » pour combiner « l'intégrité essentielle de la France » avec les garanties qu'ils doivent à leurs propres sujets.

« Mais, ajoutait-il, sur quel principe la France peut-elle, à la fin d'une telle guerre, s'attendre à conserver tranquillement la même étendue de possession qu'elle avait avant la révolution et vouloir en même temps garder des dépouilles et ornements de tous les autres pays ? Jamais les alliés ne se sont rendus parties dans la culpabilité de cette masse de pillage au point de la sanctionner par aucune stipulation dans leurs traités ; mais ils ont certainement employé leur influence à réprimer toute discussion (1814) sur ce point dans l'espoir que la France, non moins domptée par leur générosité que par leurs armes, serait disposée à maintenir la paix.... La question est très-différente maintenant..... Ces dépouilles, qui empêchent une réconciliation morale entre la France et les pays qu'elle a envahis, ne sont pas nécessaires pour rappeler les exploits des armées françaises ; ces exploits, malgré la cause pour laquelle ils ont été accomplis, doivent à jamais faire respecter au dehors les armes de la nation.

« Toute la question se réduit à ceci : Toutes les puissances de l'Europe forment-elles actuellement avec sincérité un arrangement permanent avec le Roi? Et si cela est, sur quels principes sera-t-il conclu? Sera-ce sur la conservation ou sur l'abandon des spoliations révolutionnaires? »

Quelque temps après, le 23 septembre, Wellington adressait à son collègue une dépêche (2) où il retraçait les phases de cette affaire depuis l'entrée des alliés à Paris. Il expliquait comment, en présence du refus de la France de négocier sur ce point, il avait dû laisser les différentes puissances intéressées procéder à l'enlèvement des objets d'art qui leur avaient appartenu et il concluait ainsi :

(1) Angeb., IV, 1510.
(2) Id., VI, 1543.

« Les alliés ayant le contenu du musée légitimement en leur pouvoir ne pouvaient agir autrement qu'en restituant les tableaux aux pays qui en avaient été privés, contrairement à l'usage des nations civilisées, durant l'époque désastreuse de la révolution française et la tyrannie de Bonaparte..... La sensibilité du peuple de France à ce sujet ne peut être que l'effet de la vanité blessée..... Le même sentiment qui pousse les Français à vouloir conserver ces objets, engage naturellement les autres nations à désirer, maintenant que le succès est de leur côté, que la propriété soit restituée au propriétaire légitime. »

Le prince de Talleyrand continua jusqu'au bout d'opposer aux alliés une fin de non recevoir. Il laissa faire ce qu'il ne pouvait empêcher; mais il ne cessa de protester en principe. Dans une note adressée le 19 septembre à Lord Castlereagh, il écrivait (1) :

« Lord Castlereagh semble croire que les deux guerres de 1814 et de 1815 sont de même nature ; elles sont de nature bien différente. La première était faite véritablement à la nation française, un traité de paix était nécessaire. En 1815, au contraire ce même homme à qui l'Europe a fait la guerre n'était reconnu par aucune Puissance ; s'il disposait des forces de la France, il n'en disposait pas légalement, et la soumission était loin d'être complète. C'est à lui seul et à la faction qui l'a appelé, et non à la nation que, d'après ses propres déclarations, l'Europe a fait la guerre. La guerre s'est donc trouvée terminée et l'état de paix rétabli par le seul fait du renversement de l'usurpateur..... On ne voit donc point comment la guerre de 1815 pourrait être un motif valable pour changer l'état de choses établi par la paix de 1814.

S. Ex. le vicomte Castlereagh a, d'un autre côté, posé en fait que des objets d'art ne peuvent pas s'acquérir par la conquête. Le ministère du Roi est bien loin de vouloir faire l'apologie d'aucune sorte de conquête : plût à Dieu que le nom ni la chose n'eussent jamais existé ! mais enfin, puisque c'est une manière d'acquérir admise par le droit des gens, la conquête d'objets inanimés, dont le seul avantage est de procurer des jouissances physiques, est bien moins odieux que celle par laquelle des peuples sont séparés de la société dont ils sont membres. »

Il continuait en distinguant entre les objets acquis ceux

(1) Angeb., IV, 1520.

qui l'avaient été par des traités et ceux qui l'avaient été par des annexions. Il ajoutait en terminant que l'opinion publique serait profondément froissée de cette reprise et que le Roi ne voulait ni ne pouvait y consentir.

L'irritation du public était en effet très-grande. Gentz écrivait le 20 septembre :

« Aujourd'hui on a enlevé de l'Arc de triomphe les chevaux vénitiens au milieu des larmes et des imprécations du peuple, auxquelles un cœur bien placé ne saurait résister. »

Les Français, ignorant le rôle joué dans cette affaire par les plénipotentiaires anglais et s'en tenant à leur langage officiel, n'étant point au fait d'ailleurs des négociations de la paix, rejetaient toute la responsabilité de cette mesure irritante sur Wellington et son collègue.

« Les murmures sont grands à Paris, écrivait Gagern le 21 septembre, et surtout dirigés contre le duc de Wellington. Lord Castlereagh m'assurait hier en riant : « Nous sommes pires et plus en horreur que les Prussiens. » (1)

VIII. — L'agitation qui se révélait à propos du dépouillement des musées avait des causes plus profondes ; c'était l'incertitude où l'on restait sur les dispositions des alliés, les craintes que faisaient naître le langage des journaux étrangers, les menaces des états-majors, la conduite des troupes dans les départements envahis. Le gouvernement ne se montrait pas moins préoccupé que l'opinion. C'était à la fois pour déterminer la cour à une attitude plus décidément libérale, pour provoquer les alliés à rompre le silence menaçant dans lequel ils se renfermaient, que Fou-

(1) Sur les détails de l'enlèvement voyez Gagern (p. 264), dépêche du 21 septembre.

ché lança dans le public, par une voie détournée, les deux « fameux rapports » qu'il avait présentés au conseil (1). Ils contenaient un tableau lamentable de la France envahie, ruinée, accablée par les armées ennemies; ils faisaient ressortir les conséquences de la conduite des alliés, ils les montraient ébranlant le trône au lieu de le raffermir.

« L'autorité de S. M. est sans cesse compromise par l'état d'impuissance où on l'a réduite; son pouvoir est même rendu odieux par les maux dont elle semble être complice, parce qu'elle ne peut pas les empêcher. V. M. a signé comme alliée le traité du 25 mars et on lui fait la guerre la plus directe. » Veut-on donc pousser la France à bout, ce serait une grave imprudence. « On sait dans le Nord, on sait en Prusse ce que notre défaut de modération a produit d'énergie..... les peuples ne meurent jamais. Tant que la France aura quelque chose à conserver et qu'elle sera soutenue par l'espérance de se conserver en corps de nation, aucun sacrifice ne lui sera impossible, et tous les plans d'une équitable politique pourront encore s'exécuter; mais le jour où les habitants auront tout perdu, où leur ruine sera consommée, on verra commencer un nouvel ordre de choses, parce qu'il n'y aura plus ni gouvernement ni obéissance; une fureur aveugle succédera à la résignation, on ne prendra plus conseil que du désespoir; des deux côtés, on ravagera; le pillage fera la guerre au pillage; chaque pas des soldats étrangers sera ensanglanté; la France alors aura moins de honte à se détruire elle-même qu'à se laisser détruire par les hordes étrangères..... Un peuple de trente millions d'hommes pourra disparaître; mais dans cette guerre d'homme à homme, plus d'un tombeau renfermera à côté les uns des autres les opprimés et les oppresseurs. »

C'était attaquer les alliés par leur côté vulnérable, la crainte de la révolution. Aussi l'effet de ces rapports fut-il grand parmi eux. Ils s'en montrèrent hautement froissés (2), mais ils n'y réfléchirent pas moins. Ce fut pour eux un motif de hâter la conclusion des négociations.

(1) Voyez Duvergier de Haurann, III, p. 226 et suivantes.
(2) Id., III, 331-332.

« A vrai dire, écrivait Gentz (1), nous devons nous tourner d'abord d'un autre côté, car toute notre besogne sera vaine si avant notre départ nous n'adoptons pas de grands principes pour assurer l'intérieur de la France contre de nouvelles convulsions. Cette pensée m'occupe maintenant beaucoup plus que la négociation dont je puis à peu près calculer l'issue. »

Au moment où Gentz écrivait ces lignes, les résolutions des alliés étaient arrêtées depuis quatre jours. Elles étaient contenues dans un *Ultimatum* qui fut remis au prince de Talleyrand le 20 septembre (2).

Les conclusions étaient :

1° La cession d'un territoire égal aux deux tiers de ce qui avait été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 mai, ce qui entraînait la perte de la Savoie et des places fortes de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, Landau, Fort Joux, Fort de l'Ecluse ;

2° La démolition des fortifications de Huningue ;

3° Le payement de 600 millions à titre d'indemnité de guerre et de 200 millions pour la constructions de forteresses dans les pays limitrophes de la France ;

4° L'occupation pendant sept ans d'une ligne de territoire et de places fortes le long des frontières du Nord et de l'Est.

Dès le lendemain, 21 septembre, M. de Talleyrand accusa réception de cet ultimatum (3). Il débutait par des considérations métaphysiques sur le droit des gens.

« La conquête, disait-il, est une manière d'acquérir reconnue par la loi des nations ; mais il ne saurait y avoir conquête sans état de guerre.

« Si donc on fait la guerre dans un pays et contre un nombre plus ou moins grand des habitants de ce pays, mais que le souverain en soit excepté, on ne fait point la guerre au pays, cette dernière expression n'étant qu'un trope par lequel le domaine est pris pour le possesseur. Or un souverain est excepté de la guerre

(1) A Pilat, 24 septembre.
(2) Angeb., IV, 1523.
(3) Id., IV, 1531.

que des étrangers font chez lui lorsqu'ils le reconnaissent ou qu'ils entretiennent avec lui des relations de paix accoutumées. La guerre est faite alors contre des hommes aux droits desquels celui qui les combat ne peut succéder, parce qu'ils n'en ont point et sur lesquels il est impossible de conquérir ce qui n'est pas à eux. »

Ces principes s'appliquaient à la situation des alliés à l'égard de Louis XVIII.

« Les puissances alliées n'ont pas un instant cessé de reconnaître Sa Majesté très-chrétienne comme roi de France..... elles n'ont pas un instant cessé d'être avec lui dans des relations de paix et d'amitié, ce qui seul emporterait avec soi l'engagement de respecter ses droits; elles ont pris cet engagement d'une manière formelle bien qu'implicite dans leur déclaration du 13 mars et dans leur traité du 25. Elles l'ont rendu plus étroit en faisant entrer le Roi, par son accession à ce traité, dans leur alliance contre l'ennemi commun; car si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte raison ne le peut-on pas sur un allié. »

La révolte des provinces de l'Ouest avait forcé Napoléon à diviser ses forces, on ne pouvait donc pas dire que la coopération du Roi avait été inutile. La note développait ensuite cette pensée que des cessions territoriales détruiraient l'équilibre de l'Europe, affaibliraient la monarchie et ôteraient au Roi les moyens « d'éteindre totalement et pour toujours parmi ses peuples cet esprit de conquête soufflé par l'usurpateur et qui se rallumerait infailliblement avec le désir de recouvrer ce que la France ne croirait jamais avoir justement perdu. »

— « Malgré les inconvénients attachés à toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, le Roi admet en principe : des cessions territoriales sur ce qui n'était pas l'ancienne France ;

Le payement d'une indemnité ;

L'occupation provisoire par un nombre de troupes et pour un temps à déterminer. »

La discussion se réduisait en définitive au règlement « des quotités. » C'est ce que les alliés reconnurent dans leur réponse en date du 22 septembre (1), se réservant de s'expliquer à ce sujet dans une conférence prochaine qu'ils proposeraient aux plénipotentiaires français. Ils ne laissèrent point cependant de témoigner leur *surprise* de cette « longue suite d'observations sur le droit de conquête. »

(1) Angeb., IV, 1535.

Les alliés, disait la note, n'ont pas envisagé d'autre principe que celui d'une réparation de leurs pertes et d'une garantie de sécurité pour l'avenir : ces garanties que l'on pouvait croire inutiles en 1814 sont devenues nécessaires par suite des événements de 1815.

« Il est impossible d'effacer de si tôt dans l'esprit des contemporains le souvenir d'un bouleversement pareil. Ce qui a pu les satisfaire en 1814 ne peut donc plus les contenter en 1815. La ligne de démarcation qui semblait devoir rassurer les Etats voisins de la France à l'époque du traité du 30 mai, ne peut pas répondre aux justes prétentions qu'ils forment aujourd'hui.

« Il est impossible de supposer que MM. les plénipotentiaires voulussent reproduire, dans les transactions actuelles, la doctrine de la prétendue inviolabilité du territoire français. Ils savent trop bien que cette doctrine, mise en avant par les chefs et apôtres du système révolutionnaire, formait un des chapitres les plus choquants de ce code arbitraire qu'ils voulaient imposer à l'Europe. Ce serait complétement détruire toute idée d'égalité et de réciprocité entre les Puissances, que d'ériger en principe que la France a pu sans difficulté étendre ses dimensions, acquérir des provinces, les réunir à son territoire par des conquêtes ou par des traités, tandis qu'elle jouirait seule du privilège de ne jamais rien perdre de ses anciennes possessions ni par les malheurs de la guerre, ni par les arrangements politiques qui en résulteraient. »

Adressées à M. de Talleyrand, ces considérations ne manquaient pas dans la bouche des alliés d'une certaine ironie assez embarrassante pour l'ancien ministre de la diplomatie impériale. La *surprise* des alliés se marquait plus encore dans leurs conversations et leurs rapports intimes. Il y avait de la gêne, de l'empêchement jusque dans le style de la note française du 21 septembre; on n'y reconnaissait ni la limpidité, ni la vivacité habituelle de La Besnardière, le rédacteur ordinaire de Talleyrand; la pensée était confuse et s'enchevêtrait en des arguments contradictoires, sa plume déliée n'y pouvait porter la lumière. Gagern écrivait le 28 septembre :

« Le prince de Metternich plaisantait, que, « certainement ce n'était pas l'ouvrage de M. mais de Mlle de la Besnadière. » Mais plaisanterie à part, on s'est servi des seules armes qui restaient et avec assez d'art et de dialectique. Il est cependant vrai qu'on abuse

un peu des idées abstraites de souveraineté, de possession, réduisant tout à la personne du monarque et ne laissant rien à la nation. »

Et dans une « *lettre à lord Castlereagh sur la réponse des commissaires français* » (1), le même diplomate disait, après avoir combattu l'argumentation de Talleyrand :

« Quand M. le prince de Talleyrand ou mon honorable ami M. le chevalier de la Besnadière me diront qu'ils détestent l'esprit de conquête et ses abominables écarts, je les en crois. Je leur rends volontiers cet hommage personnel.

« J'étais témoin de ce noble sentiment dans les époques calamiteuse, mais s'ils parlent au nom de la France, si c'est la France qui nous parle par leur organe, nous ne pourrons empêcher de voir dans cette détestation, dans cette horreur du fruit défendu, l'application de plus d'une fable de Gellert et de Lafontaine. La France depuis des siècles ne connaissait plus de revers et de pertes sur le continent. L'esprit de conquête sans doute est un vice, mais une cession modérée est un remède, un memento salutaire que l'entreprise de nouvelles guerres entraînerait des suites plus graves et peut-être le démembrement du plus beau royaume de la terre.

« Convenons franchement, ajouta-il, que dans aucune époque la diplomatie française ne s'est montrée sous un plus beau jour, parce qu'il est bien plus aisé de faire valoir à Munster, Nimègues, Lunéville les victoires que de publier les revers dans la capitale. »

Le gouvernement français avait admis le principe d'une diminution de frontière et d'une contribution ; la tâche de M. de Talleyrand se réduisait à réduire l'une et l'autre, et obtenir des Alliés, s'il était possible, des concessions financières, à sauver quelques places fortes. Il fut bien vite clair pour tout le monde que son habileté, si grande qu'elle fût, n'y réussirait pas. Les Alliés ne l'aimaient point. Alexandre dont la voix était prépondérante, qui seul pouvait, en dernier ressort, décider des conditions de la paix, montrait à l'égard du prince de Bénévent une froideur, une animadversion même que Talleyrand devait renoncer à surmonter. Il

(1) Schaumann, Acteustücke, XVI.

y avait entre ces deux natures une antipathie absolue. Talleyrand était un sceptique et un railleur; il avait été évêque sous l'ancien régime, diplomate sous la révolution, grand dignitaire sous l'empire. Alexandre l'avait rencontré partout sur son chemin avec son masque impassible et son imperturbable ironie; il irritait le Czar dans toutes ses ambitions, il le blessait au défaut de la cuirasse, il choquait ses goûts, ses penchants mystiques, ses prétentions cachées. Le néophyte pénétré de Madame de Krüdner ne pouvait s'entendre avec celui qu'on a si finement défini « un Voltaire dans la Révolution. » Aux yeux de Talleyrand le Czar avec son mélange d'aspirations mystiques et d'ambitions terrestres ne pouvait être qu'un « fanatique; » aux yeux d'Alexandre, le prince de Bénévent avec son absolu détachement de scrupules, son respect de la force, son orgueil de grand seigneur français, n'était qu'un hypocrite de patriotisme, un roué politique, un intrigant de haute volée.

Les Anglais écoutaient Talleyrand et le soutenaient encore; mais, seuls ils ne pouvaient rien. La France n'avait plus d'armée, la discorde régnait entre les partis, la guerre civile menaçait dans le Midi (1), le ministère était sans appui dans la chambre ultra-royaliste qui venait de se réunir. Talleyrand aurait eu besoin près des Alliés d'être soutenu par une majorité parlementaire; il aurait eu besoin pour s'imposer au parlement de s'appuyer sur son crédit près des alliés. Il comprit que son rôle était fini. Le Roi le laissait faire, ne l'aidait point, lui parlait peu. Talleyrand lui demanda d'intervenir personnellement auprès des Chambres ou auprès des Alliés, et d'user de son autorité pour maintenir le cabinet. Le Roi répondit : « C'est au cabinet de se tirer d'affaire. » Talleyrand offrit sa démission et Louis XVIII le prit au mot.

(1) Duv., III, 207-219.

« La chute du ministère était prédite, dit Beugnot, et ne pouvait pas longtemps tarder. La grande affaire du moment était le traité avec les étrangers, et décidément ceux-ci ne voulaient plus de Talleyrand. J'en appris la nouvelle par le Roi lui-même qui me fit la grâce de me dire : — Immédiatement avant vous, j'ai reçu mes ministres qui m'ont apporté tous leur démission. Ils l'ont donnée à l'Anglaise, je l'ai reçue de même. Je vais m'occuper de faire un nouveau cabinet..... »

L'amitié d'Alexandre, l'estime des souverains alliés, le respect unanime des contemporains désignaient le duc de Richelieu comme le seul homme capable de supporter le fardeau et d'obtenir pour la France des conditions moins onéreuses. Le duc de Richelieu avait, avec l'autorisation du Roi, pris du service en Autriche avant la Révolution. Lorsque la guerre éclata en 1792, il se retira en Russie. Il devint gouverneur de la province d'Odessa et se distingua tout autant par ses qualités d'administrateur que par son courage personnel, sa générosité, son intégrité absolue. Homme de l'ancienne France, possédant toutes les qualités sérieuses de la vieille noblesse, mais capable de comprendre les idées modernes, le duc de Richelieu n'avait en lui cependant ni l'étoffe d'un grand ministre, ni les talents d'un profond diplomate; mais il possédait au plus haut degré ce dont Talleyrand avait manqué, il avait cette élévation de caractère, cette sincérité de pensée et d'action qui impose la confiance et commande la sympathie. Dans l'état désespéré où la France se trouvait réduite, Richelieu disposait de la seule force qui restât à employer près des Alliés, du seul argument qui pût les toucher encore.

III

LA SAINTE ALLIANCE. — LES TRAITÉS DU 20 NOVEMBRE

I. — Le 26 septembre 1815, le jour même où le duc de Richelieu entrait au ministère, les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse resserraient leur alliance et lui donnaient un gage nouveau : ils signaient l'instrument mystique devenu si célèbre sous le nom de traité de la *Sainte-Alliance*.

Ce traité fut le chef-d'œuvre de Madame de Krüdner ; il renferme la quintessence du génie d'Alexandre, l'esprit même de la diplomatie mystique dont il attendait la régénération de l'Europe. Si l'on en croit l'évêque Prussien Eylert (1), l'idée première de la Sainte-Alliance serait née dans l'esprit du roi de Prusse. Eylert en aurait reçu la confidence de la bouche du Czar.

« Aux jours de Lutzen, de Dresde, de Bautzen, disait Alexandre, après tant d'efforts inutiles, où malgré le plus grand héroïsme, nous ne pûmes votre roi et moi nous soustraire à cette conviction que le pouvoir des hommes était peu de chose et que l'Allemagne était

(1) Characterzüge ans dem Leben Friedrichs Wilhem, III, II, 246, cité par Eynard, II, 100.

perdue à moins d'un secours et d'une bénédiction spéciale de la Providence, nous chevauchions côte à côte sans escorte, sérieux et livrés à nos réflexions. Nous restions muets l'un et l'autre. Enfin le plus cher de mes amis rompit le silence pour m'adresser ces mots :

« Cela ne peut aller ainsi. Nous sommes dans la direction de l'Orient et c'est à l'Occident que nous voulons, que nous devons marcher. Nous y parviendrons, Dieu aidant, mais si, comme je l'espère, il bénit nos efforts réunis, alors proclamons en face du monde entier notre conviction qu'à lui seul appartient l'honneur. Nous nous en fîmes la promesse, et nous nous serrâmes la main sincèrement. Vinrent les victoires de Kulm, de Katzbach, de Grossbeeren, de Leipsick et lorsqu'arrivés à Paris nous fûmes au bout de notre pénible course, le roi de Prusse rappela nos saintes résolutions, dont il avait eu la première pensée, et le noble Empereur d'Autriche François Ier qui partageait nos vues, nos sentiments et nos tendances, entra volontiers dans notre association. La première idée de la Sainte-Alliance fut conçue dans une heure de gravité, elle fut réalisée dans une heure plus belle de gratitude et de bonheur. Elle n'est nullement notre œuvre, mais l'œuvre de Dieu. »

L'état d'esprit où se trouvait Alexandre à Paris en 1815, le milieu où il vivait devaient le ramener à ces pensées et le confirmer dans ce dessein. Tandis que les diplomates conféraient, argumentaient, subtilisaient à Paris et se disputaient à qui n'aurait point le fruit de la victoire, Alexandre avait décidé d'en remercier le Dieu des armées. Une revue solennelle fut commandée pour le 11 septembre, en Champagne, dans la *Plaine des Vertus*. Madame de Krüdner y assistait; son amie, Madame Armand, a noté dans son journal le détail de cette étrange cérémonie.

« Nous nous sommes placés sur le *Mont-Aimé* (1), où nos places étaient assignées près de la tente de l'Empereur. Là se déroulait à nos pieds une grande plaine où se trouvaient réunis 150,000 Russes divisés en 7 corps d'armées, qui faisaient autant d'églises où les popes célébraient le culte, rendant grâce au Dieu des armées de la

(1) La *Plaine des Vertus*, le *Mont Aimé*, la géographie a des complaisances pour les héros mystiques.

protection particulière qu'il a daignée accorder à l'armée de son zélé serviteur Alexandre. Il était là, ce cher Empereur, et rendait doublement grâce de sa naissance et de sa conservation au jour de son anniversaire. Prosterné en terre, il priait et il offrait ainsi son cœur en sacrifice. »

A son retour Alexandre disait à ses confidents de l'hôtel Montchenu (1) :

« Ce jour a été le plus beau de ma vie. Mon cœur était rempli d'amour pour mes ennemis. J'ai pu prier avec ferveur pour eux tous et c'est en pleurant au pied de la croix du Christ que j'ai demandé le salut de la France. »

Quelques jours après, il se rendit chez Madame de Krüdner et lui remit le projet de traité de la Sainte-Alliance. Le texte en avait été écrit tout entier de sa main. Nous avons sur ce point le témoignage de M. de Stourdza, attaché à la personne du Czar. Il a écrit à M. Eynard :

« Je fus le premier à copier et à retoucher l'acte de la Sainte-Alliance, écrit tout entier au crayon de la main de l'Empereur. J'ignore si Madame de Krüdner a eu quelque influence sur la pensée et la rédaction de ce document mémorable; ce dont je suis intimement convaincu, c'est qu'il appartenait essentiellement à la pensée et au sentiment religieux d'Alexandre. Hors de ces principes chrétiens toute fraternité entre les peuples ne sera jamais qu'un fantôme et un fantôme sanglant. »

En présentant le projet à son amie, l'Empereur lui dit :

« Je vais quitter la France, mais avant mon départ, je veux par un acte public rendre à Dieu le Père, le Fils et le St-Esprit, l'hommage que nous lui devons, pour la protection qu'il nous a accordée, et

(1) Ces citations sont empruntées au consciencieux ouvrage de M. Eynard, composé d'après les lettres de madame de Krüdner et les notes du pasteur Empeytaz.

inviter les peuples à se ranger sous l'obéissance de l'Évangile..... Je vous apporte le projet de cet acte, vous priant de l'examiner attentivement, et s'il y a quelque expression que vous n'approuviez pas, vous voudrez bien me le faire connaître. Je désire que l'Empereur d'Autriche et le roi de Prusse s'unissent à moi dans cet acte d'adoration, afin que l'on nous voie, comme les mages d'Orient, reconnaître la suprême autorité du Dieu sauveur. — Vous vous joindrez à moi pour demander à Dieu que mes alliés soient disposés à le signer. »

Madame de Krüdner fit, dit-on, quelques corrections, puis l'Empereur soumit le projet aux souverains, ses alliés. Quelques extraits suffisent à faire connaître l'esprit de cet acte (1).

« Au nom de la Très-Sainte et indivisible Trinité, LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur les États dont les gouvernements ont placé leur confiance et leur espoir en elle seule, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances dans leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur,

Sont convenues des articles suivants :

Art. Ier. — Conformément aux paroles des Saintes-Écritures qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeurant unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours...

Art. II. — Les trois princes alliés ne s'envisagent eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches de la même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie.....

Art. III. — Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte..... seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette Sainte-Alliance. »

(1) Angeb., IV, 1547.

L'adhésion du roi de Prusse était assurée ; l'Empereur d'Autriche signa avec bonhomie, mais il fallut admettre Metternich à ce synode diplomatique, et la présence de ce *libertin* ne laissa point de jeter quelque froideur au milieu des effusions. L'instrument fut ensuite communiqué aux puissances. Il était peu compromettant; les signatures ne manquèrent point. Celle de la France fut donnée le 19 novembre. L'Angleterre seule se montra récalcitrante. La réponse de Lord Castlereagh ne manquait point de piquant.

« Tout en respectant les idées exprimées par l'Empereur, disait-il, il ne pouvait, lui ministre Anglais, conseiller au prince régent de signer ce traité, parce que le parlement, composé d'hommes positifs, ne donnerait son adhésion qu'à un traité pratique de subsides ou d'alliance et jamais à une simple déclaration de principes bibliques qui aurait reporté l'Angleterre à l'époque des saints, de Cromwell et des Têtes Rondes. »

Le Régent crut pouvoir cependant adhérer aux principes.

L'effet sur l'opinion fut assez peu favorable. De Maistre écrivait de Saint-Pétersbourg :

« Des expressions empruntées des symboles, de la liturgie, des mystiques même, et transportées *toutes chaudes* dans la diplomatie, ne manqueront pas de faire éclater de rire toute la *religieuse* Europe. »

Il ajoutait quelque temps après, lorsqu'il eut l'instrument même sous les yeux :

« Je ne puis arracher mes yeux de la fin de cette pièce, où V. Exc. lira : Pour copie conforme, Alexandre. Voilà certes un secrétaire de bonne maison ! Il y a dans toute cette affaire un côté touchant et respectable qui doit être apprécié et vénéré, indépendamment de toute question qu'on pourrait élever sur le véritable esprit qui a dicté la convention. »

En général le public se montra fort sceptique au sujet de

ces déclarations. Il ne vit guère dans « l'apocalypse diplomatique » qu'une alliance « offensive et défensive » contre les libertés des peuples. Rapprochant la conduite des souverains de leur langage, un journaliste du temps disait avec raison :

« A quoi bon tout cela? n'étaient-ils pas obligés de se conduire ainsi? et le monde entier ne connaît-il pas l'esprit fraternel qui anime ces gracieux souverains? La Pologne, Gênes, Venise, la Lombardie, la Belgique le savent assez. C'est une amplification inutile que de confier ces sentiments des trois monarques à une feuille de parchemin; jamais elle ne nous instruira aussi bien que leurs œuvres (1). »

II. — Le duc de Richelieu n'avait accepté le portefeuille qu'après s'être assuré de l'appui d'Alexandre. Son arrivée aux affaires fut suivie d'une amélioration immédiate dans les rapports avec les puissances. Dès le 28 septembre, c'est-à-dire deux jours après la formation du nouveau cabinet, Gagern écrivait à son gouvernement :

« On a affaire au duc de Richelieu qui parle avec franchise et énergie. Les Russes, sans se prononcer ouvertement, travaillent sous main à la modification des articles. On a déjà cédé : 1° sur cent millions des deux cents; 2° sur les forts de Joux et de l'Écluse; et 3° les sept années sont réduites à cinq. Les Français se défendent le plus sur Condé et Givet. »

Pozzo-di-Borgo et Capo d'Istria secondaient de tout leur pouvoir l'action de Richelieu près d'Alexandre. Les Anglais bien qu'un peu inquiétés de ces attaches Russes du nouveau ministre et de la prépondérance du Czar, n'en insistaient que davantage dans leur correspondance sur la nécessité de se montrer modérés. Si le Président du conseil avait la

(1) Journal le Portugais, février 1816, cité par de Maistre.

faveur d'Alexandre, le Roi conservait des sympathies anglaises très-marquées ; il ne fallait point les froisser : il importait de ne point laisser les Russes maîtres du terrain. Castlereagh écrivait le 1er octobre à Lord Liverpool :

« Aucune jalousie ne doit induire l'Angleterre à affaiblir le ministère du duc de Richelieu. Le grand objet est de maintenir le roi sur le trône. Un système modéré est, je crois, le meilleur moyen d'y parvenir, et je ne pense pas que le duc donne dans une politique extravagante. »

L'influence des Anglais décida l'Autriche aux concessions ; les Prussiens restèrent isolés.

Les bruits que leurs états-majors recueillaient sur les futures conditions du traité les irritaient au plus haut point. Mais l'indignation ne leur donna point l'habileté qui jusque-là leur avait fait défaut.

« Ces conditions, dit Varnhagen de Ense, semblaient un échec et une honte. On savait bien que Humbolt et Hardenberg luttaient énergiquement, mais lorsqu'on apprit à la fin que la Prusse cédait, on accusa de faiblesse les hommes d'état qui dirigeaient les affaires. On leur reprocha de méconnaître le sentiment national et la force d'héroïsme sur lesquels ils négligeaient de s'appuyer. Blücher, avec sa crudité de langage, les accablait d'invectives violentes. Il s'en prenait à lord Castlereagh. Il voulait ouvrir les yeux de l'Empereur Alexandre. Ses démarches furent une gêne pour les ministres, un ennui pour les souverains. »

Les Allemands fatiguèrent leurs alliés et ne purent rien obtenir. Le 30 septembre Gentz écrivait à son ami Pilat, qui soutenait le principe des cessions de territoire :

« Vous trouverez le traité de paix beaucoup trop favorable à la France et d'après d'*autres* avis, il est encore trop dur. »

Richelieu parvint à sauver encore Givet et Condé. Ce fut la dernière des concessions. Le 2 octobre les plénipoten-

tiaires se réunirent chez Lord Castlereagh et signèrent avec le duc de Richelieu un protocole secret qui fixait définitivement les conditions de la paix (1).

Les frontières de la France étaient rétablies telles qu'elles étaient en 1790. Les districts de la Belgique, de l'Allemagne et de la Savoie « ajoutés en 1814 à l'ancien territoire français » en étaient séparés. Landau, Philippeville, Sarrelouis, Marienbourg étaient cédés aux Alliés. Huningue était démantelé. La France renonçait à ses droits sur la principauté de Monaco. Elle payait une indemnité de guerre de 700 millions et subissait une occupation de 150,000 hommes, à ses frais, sur les frontières du Nord et de l'Est. Le maximum de la durée de cette occupation était fixé à cinq ans; cependant au bout de trois ans, les souverains se réservaient d'en rapprocher le terme, d'un commun accord, si l'état de la France le permettait.

Déboutés de leurs demandes principales, les plénipotentiaires Prussiens ne songèrent plus qu'à prévenir l'irritation qu'une telle déconvenue soulèverait dans leur pays. Hardenberg écrivait le 5 octobre, au conseiller Butte, l'auteur de la brochure citée plus haut :

« Je vous suis très-obligé de m'avoir communiqué votre remarquableécrit sur les conditions nécessaires d'une paix avec la France. Je ne puis pas résister au plaisir de vous dire que votre opinion est d'accord avec la mienne, que presque toutes vos indications se retrouvent dans les conditions proposées par moi. Si malgré cela la paix n'y est pas conforme, ce ne sera pas la faute de la Prusse. Elle était isolée, épuisée en ressources d'hommes et d'argent, elle ne pouvait pas décider l'affaire contre toute l'Europe, elle devait sacrifier ses meilleures convictions aux égards supérieurs de l'alliance, de l'unité d'action, de la tranquillité de ses peuples. »

Des commissions avaient été nommées pour régler les détails d'exécution du traité : l'entretien de l'armée d'occupation, le paiement de la contribution de guerre, enfin les réclamations élevées par des particuliers et des établis-

(1) Angeb., IV, 1550.

sements civils et religieux contre le gouvernement français par suite de spoliations subies pendant les guerres de l'Empire. Ces réclamations s'étaient déjà produites en 1814; les Alliés, pour alléger autant que possible les désastres de la France, les avaient écartées. Elles furent reproduites en 1815 et cette fois on résolut d'y donner suite. Ces travaux délicats, compliqués, occupèrent la première moitié du mois de novembre.

Le traité de paix, rédigé par Gentz, fut signé le 20 novembre au soir (1) dans l'hôtel du duc de Richelieu. Après y avoir apposé son nom, le Duc rentra dans son cabinet pâle, défait et dit à M. de Barante qui l'attendait : « Je viens de signer un traité pour lequel je devrais porter ma tête sur l'échafaud. » Il écrivit dans la même nuit à M. Decaze une lettre demeurée historique.

« Tout est consommé; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au roi; ce malheureux prince m'a conjuré en fondant en larmes de ne point l'abandonner, et dès ce moment, je n'ai plus hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait fait mieux que moi; et la France, expirant sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. Elle commencera dès demain, au moins à ce qu'on m'assure, et s'opèrera successivement et promptement. »

Des conventions particulières furent signées en même temps pour le paiement de l'indemnité pécuniaire (2), pour l'occupation militaire (3), pour l'examen et la liquidation des réclamations à la charge du gouvernement français (4).

(1) Angeb., IV, 1595.
(2) Angeb., IV, 1604.
(3) Id., 1607.
(4) Le travail n'avait pu être terminé au 20 novembre. La convention instituait une commission spéciale. Elle n'acheva son examen qu'en 1817. Le total des réclamations s'élevait à 1 milliard 700 millions. Grâce à l'appui d'Alexandre, Richelieu parvint à faire admettre

Les Puissances signèrent aussi à la même date une déclaration, portant reconnaissance et garantie perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire (1). Enfin un article relatif à l'abolition de la traite des noirs fut ajouté à l'instrument principal de la paix (2).

Le jour même où elles traitaient avec la France, les puissances renouvelaient entre elles l'alliance de Chaumont. Ce traité signé par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse portait (3) :

« Art. I. — Les hautes parties contractantes se promettent réciproquement de maintenir dans sa force et vigueur le traité signé aujourd'hui avec S. M. Très-Chrétienne et de veiller à ce que les stipulations de ce traité, ainsi que celles des conventions particulières qui s'y rapportent soient strictement et fidèlement exécutées dans toute leur étendue.

. . . . . .

Art. VI. Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler à des époques déterminées des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen de mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples, et pour le maintien de la paix de l'Europe. »

On reconnaissait dans cette clause l'influence d'Alexandre, l'application pratique de la Sainte-Alliance, l'essai de directoire européen avec lequel il espérait instituer la paix des monarchies et le bonheur des peuples. C'est en vertu

en principe un système général de réduction. Wellington fut nommé modérateur commun : il prêta encore en cette affaire un concours très-utile à la France. Il fut décidé que les créanciers seraient payés en rentes : on en fixa la somme à 16 millions 40,000 francs, ce qui représentait un capital de 320,800,000 fr. ; 180 millions avaient été payés directement (convention du 25 avril 1818. — Angeb., IV, 1732).

(1) Angeb., 1640.
(2) Id., 1601.
(3) Id., 1636.

de cet article que se réunirent les congrès de Troppau, Laybach et Vérone. Ce traité fut communiqué au gouvernement français, par une note conçue dans les termes les plus courtois (1); les puissances assuraient le Roi que cette mesure n'avait rien d'hostile pour la France et elles insistaient sur l'espérance conçue par elle de voir la monarchie se consolider. Le duc de Wellington fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation; cette nomination fut notifiée le 20 novembre également au duc de Richelieu (2). Les sentiments bien connus du général anglais faisaient de ce choix une marque nouvelle de modération à l'égard de la France. Enfin, le 21, les Alliés signèrent entre eux une convention pour l'emploi d'une partie des contributions françaises au renforcement de la ligne défensive des états limitrophes (3).

Le traité de Paris et les conventions annexes furent soumis aux Chambres le 25 novembre. Le duc de Richelieu prononça à cette occasion un discours (4) qui mérite d'être conservé. C'est une des plus belles et plus sages leçons de morale historique qu'il ait été donné à la France de recevoir. Le Duc rappelait les guerres de la révolution :

« La France, disait-il, en butte a toutes les nations, a déployé une énergie extraordinaire; tous les états ont souffert de ses efforts; elle a porté presque partout ses armes victorieuses; mais, il faut le dire, partout où elle a vaincu, elle a excité des craintes, provoqué des vengeances et allumé des ressentiments que le temps, qu'une grande modération, qu'une persévérante et invariable prudence pourront seuls parvenir à calmer.

Vous avez été témoin de l'explosion de ces ressentiments, lorsqu'à la seconde apparition de l'homme fatal à la France, l'Europe a pu craindre de se voir encore une fois subjuguée par les soldats

(1) Angeb., IV, 1639.
(2) Angeb., IV, 1594.
(3) Angeb., IV, 1642.
(4) Angeb., IV, 1644. Ce discours fut rédigé sur les indications du Duc de Richelieu, par M. d'Hauterive, conservateur des archives au ministère des affaires étrangères.

que le même prestige entraînait et qui semblaient animés du même enthousiasme.....

Les charges qui nous ont été imposées sont pesantes, et les défiances qu'on nous montre sont bien faites pour nous affecter; mais réfléchissez à l'impression funeste qu'a dû faire sur l'Europe étonnée et irritée la catastrophe malheureuse dont la France vient d'être la victime, et encore plus la facilité avec laquelle les séditieux sont parvenus à triompher de leur propre patrie; réfléchissez que les temps où nous avons le malheur de vivre, succèdent immédiatement à une époque fatale où pendant vingt-cinq ans, le respect dû aux alliances, aux engagements de la paix, la fidélité aux promesses, la bonne foi, la loyauté ont été ébranlées dans leurs fondements; observez que la violation habituelle et, pour ainsi dire, systématique de toutes les règles morales de la politique, est comme inhérente au principe même des révolutions : pensez enfin que ces infractions si multipliées de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, ont fait tour à tour le malheur de tous les peuples, et que le plus grand de nos maux est d'être encore, malgré nos disgrâces et l'utile leçon que vous voulez en tirer, un objet de défiance et de crainte pour tous ceux sur lesquels nous avons exercé des droits, que la fortune leur a donné la faculté d'exercer à leur tour sur nous.....

Forçons les peuples, malgré le mal que l'usurpateur leur a fait, à s'affliger de celui qu'ils nous font; forçons-les à se fier à nous, à nous bien connaître, à se réconcilier franchement et pour jamais avec nous. »

III. — La discorde des vainqueurs, le conflit des passions, la contradiction des intérêts, la réduction des ambitions rivales les unes par les autres, ont eu une part considérable dans le résultat négatif des négociations de Paris en 1815. Il serait cependant injuste de méconnaître chez l'empereur Alexandre et chez le duc de Wellington, une véritable élévation de pensée, une notion supérieure des intérêts de la société européenne. Tel qu'il est, le traité du 20 novembre doit être cité comme un des rares exemples de sagesse et de modération que nous présente l'histoire. Il a porté ses fruits. L'Europe a dû aux hommes qui la dirigèrent alors une paix de quarante années, le plus fécond essor de la prospérité publique, un des plus beaux et des plus complets mouve-

ments de pensée dont s'honore l'humanité. Les rivalités nationales semblaient s'être effacées; un échange progressif des travaux de l'esprit, des produits de l'industrie entretenait l'union des peuples; la guerre paraissait si loin de la société contemporaire qu'on en avait perdu non-seulement l'habitude mais jusqu'à la notion. Mais à mesure qu'on s'éloigna de cette époque troublée, on oublia peu à peu la leçon qu'on en aurait dû retenir, si bien que pour les générations nouvelles ces enseignements sont demeurés stériles. L'Europe les a négligés, la France a dédaigné de les recueillir, l'Allemagne en a détourné le sens et faussé la portée.

Justement parce qu'il était modéré, le traité du 20 novembre ne rencontra parmi les contemporains que des mécontents et des critiques.

En Angleterre quelques whigs isolés élevèrent la voix contre la rigueur des conditions imposées à la France; mais la majorité blâma les ministres de n'avoir pas exigé davantage. Les conquêtes de Louis XIV, les Flandres, l'Alsace, la Lorraine, à tout le moins les places fortes, auraient dû, dit-on au Parlement, être enlevés à la France (1). Lord Castlereagh défendit sa politique dans un discours très-développé. Il exposa, en termes nets et fermes, les raisons qui avaient décidé la conduite du gouvernement anglais (2). On l'écouta sans beaucoup de faveur et l'opinion publique refusa de se montrer satisfaite.

En France le traité fut considéré comme une humiliation, une honte nationale dont le pays tôt ou tard devrait prendre sa revanche. Ignorante, superficielle, en proie aux sophistes, la nation préféra la légende qui flattait son orgueil, à la réalité qui la forçait à réfléchir. Elle se refusa à reconnaître les conditions désastreuses dans lesquelles cette paix fut né-

(1) Duvergier de Haurann, III, 253.
(2) Angeb., IV, 1667.

gociée; elle ne voulut point s'avouer que la cause de la catastrophe était dans l'indifférence des uns, dans le fanatisme révolutionnaire des autres, dans l'absence générale d'éducation politique de la nation. De Pradt écrivait en 1819 :

« 750 millions de frais de guerre, 750 millions de frais d'occupation, avec 500 millions consommés et détruits du 1er mars 1815 au 1er janvier 1816, forment le bilan de cette fatale époque : cruelle leçon à la fois et pour ceux qui viennent gouverner un pays à contresens de tout ce qui s'y trouve, et pour ceux qui, trop prompts à se livrer à la déception, à l'irritation, à l'égoïsme, ne regardent pas aux précipices (1). »

La leçon ne profita que pour quelques-uns et pour bien peu de temps ; elle fut perdue pour la masse de la nation. Celle-ci fit porter tout le poids de la chute sur les hommes mêmes qui s'étaient efforcés de l'amortir. La protestation contre les traités de 1815 devint un lieu commun de l'opposition; la révolution et l'empire, la gloire et la liberté, Voltaire et Napoléon se confondirent dans un culte hybride dont Manuel et ses amis se firent les apôtres et Béranger le grand pontife. La paix de Paris resta dans l'opinion populaire une tache de naissance pour le gouvernement restauré; elle lui fut plus fatale que la frivolité dévote de Charles X, que les convictions maladroites de ses amis, que l'incapacité des hautes classes sur lesquelles il devait s'appuyer. Aucun bienfait ne prévalut contre ce souvenir. La révolution de 1830 ne fut point seulement une révolte libérale ce fut aussi une protestation contre les traités de 1815; l'explosion de 1840 n'eut point d'autre motif. Il restait beaucoup de ces réminiscences confuses dans l'entraînement populaire qui porta Louis Napoléon à la Présidence, dans les acclamations qui saluèrent le second empire.

Les Français considéraient le second traité de Paris

(1) Congrès d'Aix-la-Chapelle.

comme un abus de la force, comme une injuste concession de l'Europe aux rancunes germaniques, aux convoitises Prussiennes. L'Allemagne réprouva le même traité comme une trahison de ses alliés, comme un sacrifice des intérêts allemands à l'orgueil de la France. Lorsqu'en 1866 retentit l'étrange parole d'Auxerre : *Je déteste les traités de* 1815, ce fut en Allemagne qu'elle trouva les plus profonds échos (1). Le traité de Paris fut pour les patriotes Allemands une déception amère. Ils espéraient se dédommager par la gloire de l'avortement de l'unité germanique au congrès. Ils échouèrent encore. Les journaux du temps sont pleins de protestations irritées. Elles trouvèrent un interprète convaincu dans Gœrres, l'ardent polémiste du *Mercure Rhénan*. Un journal officieux de Vienne, *l'Œsterreischer Beobachter*, avait publié une apologie du traité ; Gentz en était l'auteur.

Adversaire passionné de la France révolutionnaire et impériale, il avait un tact politique trop aiguisé pour ne point comprendre à quelles conditions seulement l'Europe pouvait fonder la paix. Il l'avait dit en termes excellents (2). Gôrres répondit par une sortie virulente :

« Votre politique délicate et sensible s'inquiète des intérêts du peuple voisin : plût au ciel que pour le bonheur de l'Allemagne ce peuple ne fût jamais né ! Mais elle ne s'est pas demandé, votre politique, si la régénération de l'Allemagne était possible tant que le Russe est en Pologne, l'Anglais en Hanovre et jusqu'en Belgique. La moitié de ce siècle d'or ne se sera pas écoulée que les Français, pour la renaissance desquels on s'emploie si complaisamment au métier de sage femme, régénérés alors, porteront de nouveau l'incendie des deux côtés du Rhin et se mettront en route pour Vienne. »

Gentz ne se tint pas pour battu. Il défendit la politique

(1) Voyez : la Prusse et la nouvelle Allemagne par M. de Sybel ; Revue des Deux-Mondes du 15 septembre 1866, p. 495.
(2) Gentz, Schriften.

européenne dans deux articles très-remarquables, auxquels les événements récents rendent un pénible intérêt.

On n'a pas voulu faire de conquêtes, disait-il, mais se mettre à l'abri. Fallait-il chercher l'avantage de l'Allemagne au risque d'une révolution nouvelle en France? — On parle allemand en Alsace et en Lorraine, nous dit-on; il faut donc les reprendre! — «Mais, si après une cession stipulée comme irrévocable dans les actes les plus valides, garantis à plusieurs reprises par des traités de paix, une cession sur laquelle des siècles ont passé, notre droit peut être considéré comme imprescriptible, il n'y aura plus, au sens légal, aucun titre d'acquisition valable, aucune possession assurée. D'après ce système il n'y aurait pas en Europe un état petit ou grand qui ne pût considérer la moitié, souvent même plus que la moitié de ses provinces comme perdues, et qui ne dût attendre le moment où l'ancien possesseur jugerait à propos de régler un compte qui n'a jamais été arrêté.

« Les plus importantes des provinces que l'on voulait enlever à la France étaient entrées dans son territoire depuis plus d'un siècle au moment où éclata la Révolution. L'Allemagne pouvait souffrir et à juste titre de les avoir perdues, mais leur acquisition n'avait pas tellement rompu l'équilibre des forces que chaque souverain français pût être sûr d'accomplir ses volontés. Les dernières années de Louis XIV furent une série d'humiliations et d'épreuves pour ce monarque. Depuis la mort de Louis XVI la France, bien qu'ayant participé aux guerres européennes, n'avait pas essentiellement menacé ses voisins, elle n'avait pas poursuivi de conquêtes nouvelles; son rôle tendait plutôt à s'effacer. Cependant les autres puissances avaient accru aussi leurs territoires, leurs forces militaires dans une proportion telle que la France devait moins peser dans la balance.

« Si elle avait été par elle-même si dangereuse qu'on la peint, comment aurait-elle pu rester un siècle, sans nuire, sans se faire craindre, même sans se faire remarquer?..... Pendant les 15 premières années du règne de Louis XVI, n'aurait-on pas traité de rêveur l'homme qui aurait vu une menace pour l'Europe dans ces provinces de la rive gauche du Rhin autrefois allemandes et depuis si longtemps attachées à la France? »

Mais la Révolution, direz-vous, mais Napoléon? La question n'est pas là. Les cessions auraient-elles été avantageuses à l'Allemagne? voilà ce qu'il faut se demander. La France n'aurait jamais pardonné au Gouvernement qui les aurait consenties; il eût été condamné à rechercher la popularité au détriment de ses voisins. On a voulu une paix durable. A lire dans le *Mercure rhénan* l'histoire

des dernières négociations il semble que le bon, le confiant peuple Allemand a été abandonné, livré en jouet en risée à la France, à l'Angleterre, à la Russie. L'image est fausse.

Si fausse qu'elle fût, elle n'en resta pas moins gravée dans la mémoire des Allemands. La plupart des historiens contribuèrent à l'y entretenir. Nombre d'ouvrages ont été publiés sur cette époque. Presque tous sont composés dans le même esprit de politique étroite et de patriotisme exclusif. Un libéral comme Gervinus, un savant comme M. Pertz s'accordent à proclamer que les intérêts de l'Allemagne ont été trahis en 1815, à condamner la modération du vainqueur, à blâmer le principe même de cette paix à laquelle l'Allemagne a dû cependant d'amasser dans son sein les forces prodigieuses dont elle dispose aujourd'hui.

Ils tirent de ces faits le même enseignement, et l'histoire de 1870 prouve que leurs conseils n'ont point été méconnus des hommes d'état de leurs pays :

« Le patriote allemand, dit Gervinus (1), se sent profondément révolté en voyant que même à ce moment, il fallait payer encore aux Français le tribut tardif réclamé par une grandeur militaire redoutée, et qu'on ne devait user d'aucune des représailles les plus légitimes ; mais on ne doit pas se dissimuler que la Prusse n'aurait eu le droit d'agir comme Blücher voulait le faire que si elle avait fait la guerre toute seule et qu'elle n'eût pas eu des ennemis plus redoutables à côté d'elle dans le camp des Alliés. »

M. Pertz écrit de son côté (2) :

« De ces luttes et négociations, il résulta pour l'Allemagne la leçon chèrement payée, qu'aucune des grandes puissances de l'Europe ne désire sincèrement son bien, sa sûreté, sa force ; bien que chacune d'elles soit prête en toute circonstance à faire la guerre

(1) I, 328. Voyez aussi Schaumann, 185, 184, et Sybel, dans le Tableau historique, p. 507, — etc.
(2) II, 286.

avec le sang et les armes allemandes; bien que les puissances allemandes soient recherchées au moment du danger, entraînées par les promesses les plus nettes, aussitôt que les armées allemandes ont remporté la victoire et que l'ennemi est à terre — aucune puissance allemande ne peut compter sur de justes dédommagements, sur les conditions nécessaires de son indépendance.....

« L'Allemagne ne doit compter ni sur l'Angleterre, ni sur la Russie, ni sur la France, elle ne doit compter sur personne que sur elle-même. Au jour où aucun Allemand ne s'abaissera plus à servir d'écuyer à l'étranger, le jour où devant le sentiment national toutes les petites passions et considérations nationales feront silence, quand une volonté unique guidera, par suite d'un accord commun toutes les destinées de l'Allemagne — ce jour-là seulement l'Allemagne aura, comme aux grands siècles d'autrefois, une situation forte, fière et redoutée en Europe; — jusque-là elle doit souffrir et se taire. »

IV. — L'histoire montrera si le vainqueur de 1870 a été plus prévoyant et plus sage que les négociateurs de 1815, si le traité de Versailles garantit à l'Europe une paix aussi longue, assure à l'Allemagne elle-même un repos aussi fécond que le traité de Paris.

Les événements de 1815 auraient dû prévenir la France; au lieu de se confondre en récriminations superficielles, elle aurait dû sortir d'elle-même et se demander quels jugements portaient les peuples voisins sur ces traités qui la révoltaient si fort, quelle leçon ils en prétendaient tirer. Elle a manqué d'attention et de critique. Elle a méconnu à la fois le mouvement irrésistible qui portait les Allemands vers l'Unité politique, et la méfiance radicale qui les maintenait en armes contre le peuple qu'ils appelaient « l'ennemi héréditaire. » Si beaucoup de Français avaient su quelles passions fermentaient en Allemagne; s'ils s'étaient doutés qu'à la théorie des frontières naturelles par le Rhin qu'enseignaient certains géographes français, les géographes allemands répondaient par la théorie des frontières naturelles par les Vosges; s'ils s'étaient souvenus des reven-

dications de 1815; s'ils avaient appris que l'Allemagne victorieuse serait implacable pour la conquête; s'ils s'étaient rendu compte que l'Europe entière attribuant à la France des ambitions sur le Rhin, laisserait sans surprise et sans indignation l'Allemand victorieux s'étendre sur les Vosges et la Moselle; s'ils s'étaient rappelé le fanatisme qui soulève contre les ingérences étrangères les peuples en révolution, auraient-il en 1866 parlé de la *revanche* de Sadowa? auraient-ils fait de la révolution unitaire allemande un cas de guerre avec la France? auraient-ils en 1870 joué sur un mouvement de colère les destinées de la patrie et applaudi dans les théâtres les couplets du Rhin allemand? Puisse l'enseignement d'hier réveiller et éclairer enfin la conscience historique de la nation, puisse la France méditer et comprendre les paroles que le duc de Richelieu livrait aux réflexions de nos pères et dont la vérité ne fut jamais plus cruellement démontrée.

FIN.

157

TABLE

Objet et méthode du cours 1
Sources 5

I

LES CENT-JOURS

I. — Les Alliés et la Restauration en 1814. — Traité de Paris. — La France et les Bourbons. — L'opinion publique et Napoléon. — Retour de l'île d'Elbe. 9

II. — Le débarquement de Napoléon annoncé à Vienne. — Déclaration du 13 mars. — Dispositions des Alliés à l'égard de la France. — Soulèvement en Allemagne. — Traité du 25 mars. — Accession du gouvernement royal. 16

III. — Essais de Napoléon pour négocier. — Circulaire du duc de Vicence. — Entrevues avec le baron de Vincent et M. Boudiakine. — Divulgation du traité secret du 3 janvier. — Rapport du conseil d'état (2 avril). — Lettre de l'Empereur aux Souverains. — Circulaire du duc de Vicence. 21

IV. — La France et l'Europe. — L'opinion en Allemagne. — Dépêche du baron de Gagern. — Réserves des Alliés sur le traité du 25 mars. — Note de l'Angleterre. — Les Bourbons et les garanties territoriales. — Opinion de Wellington. — La France mise en cause. — Débats du parlement Anglais. — Rapport du 12 mai au congrès de Vienne. — Position prise par l'Ambassade de France. . . 29

V. — Négociations secrètes de Napoléon. — Mission du comte de Montrond à Vienne. — Agitation politique de Fouché. — Mission de Fleury de Chaboulon à Bâle. — Conséquences de ces négociations. 40

VI. — L'Empire et l'opinion en France. — Acte additionnel. — Plébiscite. — Champ de Mai. — Réunion des Chambres. — Echauffourée et chute de Murat. — Départ de Napoléon. — Waterloo. — Retour à l'Elysée. — Fouché à la tête des affaires. — L'abdica-

tion. — Essais de négociation avec les Alliés. — Haguenau. — Malentendu au sujet de la Restauration. — Wellington et Blücher. — Capitulation de Paris. 49

VII. — Restauration de Louis XVIII. — Ses véritables conditions. — Noble conduite de Wellington. — Opposition aux Bourbons parmi les Alliés. — Causes. — Situation du gouvernement français devant les coalisés. — Conclusion sur les Cent-Jours. 61

II

LES PROJETS DU DÉMEMBREMENT

I. — L'invasion en 1815. — Wellington et les Anglais. — Blücher et les Prussiens. — Les Autrichiens. — Les Russes. — Les contingents des petits états. — Idées qui dominent dans la coalition. — Les allemands. — Gagern. — Stein. — Humbolt. — Hardenberg. — Metternich. — Le parti militaire prussien. — La presse allemande. — Brochures. — Opinion publique en Allemagne. . . 68

II. — Réquisitions, contributions de guerre, occupation. — Le ministère. — Fouché. — Talleyrand et les Alliés. — La conférence. — Licenciement de l'armée. — Question des objets d'art. — Divergences entre Wellington, Castlereagh et leur gouvernement. — Mesures inquiétantes dans les départements de l'Est. — Silence menaçant des Alliés. 74

III. — Le traité du 25 mars. — Divergences entre Wellington, Castlereagh et lord Liverpool sur la question des garanties. — Opposition d'intérêts entre la Russie et l'Angleterre. — Influences politiques et religieuses autour d'Alexandre. — Madame de Krüdner. — Agitation des Allemands. — Entretiens de Gagern avec Metternich, l'Empereur d'Autriche, Humbolt, Lord Clancarty. 84

IV. — Négociations secrètes entre les Alliés, Juillet et Août 18'5. — Analyse et extraits des mémoires : de Capo d'Istria, de Humbolt, de Hardenberg, de Metternich, de Castlereagh, de Hardenberg n° 2, du général de Knesebeck, de Münster, de Wintzingerode, deStein, de Gagern. — Résumé. — Positions prises par les Puissances. — Carte du démembrement. 91

V. — Conflits d'intérêts entre les Puissances. — Discorde des Allemands. — L'Angleterre. — L'Autriche, — la Russie. — Entretien d'Alexandre et de Stein. — La Prusse. 106

VI. — Fin des négociations secrètes. — Wellington et Castlereagh décident le prince régent à renoncer aux garanties territoriales. — Mémoire de Castlereagh, 2 septembre. — Adhésion de la Russie et de l'Autriche. — La Prusse se résigne. — Mémoire de Hardenberg 8 septembre. — Les bases de la paix sont fixées. 117

VII. — Affaire des objets d'art. — Note de Castlereagh. — Rapport de Wellington. — Note de Talleyrand. — Méprise de l'opinion en France sur le rôle de Wellington. 121

VIII. — Inquiétudes en France. — Rapports de Fouché. — Ultimatum des Alliés (20 septembre). — Réponse de Talleyrand. — Réponse des Alliés. — Impuissance du ministère. — Talleyrand et Alexandre. — La Chambre des députés. — Retraite du ministère. — Le duc de Richelieu président du conseil. 124

III

LA SAINTE ALLIANCE — LES TRAITÉS DU 20 NOVEMBRE.

I. — Idée première de la Sainte-Alliance. — Les champs de bataille de 1813. — Madame de Krüdner. — La revue de la Plaine des Vertus. — Rédaction du traité de la Sainte-Alliance. — Adhésions des puissances. — Lettre de Castlereagh. — Lettre de Joseph de Maistre. 132

II. — Concessions obtenues par le duc de Richelieu. — Fermeté intelligente des plénipotentiaires anglais. — Irritation des Allemands. — Protocole du 2 octobre. — Conditions définitives de la paix. — Dernières négociations. — Signature de la paix. — Conventions pour l'indemnité de guerre, l'occupation militaire, les réclamations des particuliers, la neutralité de la Suisse, l'abolition de la traite. — Renouvellement de l'alliance de Chaumont. — Ratification du traité. — Discours du duc de Richelieu. 137

III. — Jugement sur le traité du 20 novembre. — Ses résultats. — Ses enseignements. — Comment il est apprécié des contemporains : en Angleterre, en France. — Mot de de Pradt. — Erreurs de l'opinion publique. — Déception des Allemands. — Gentz et Gœrres. — Jugement des historiens allemands. — Leçon qu'ils retirent de ces évènements 143

IV. — Conclusion. 149

COULOMMIERS. — Typ. A. MOUSSIN

3 2044 020 396 990

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER

MAY 2 1992

BOOK DUE